

@

Juan GONZÁLEZ de MENDOZA

**HISTOIRE
DU GRAND ROYAUME
DE LA CHINE**

*

1. Description

Histoire du grand royaume de la Chine

à partir de :

HISTOIRE DU GRAND ROYAUME DE LA CHINE

situé aux Indes orientales, divisée en deux parties.

Contenant en la première, la situation, antiquité, fertilité, religion, cérémonies, sacrifices, rois, magistrats, mœurs, us, lois, & autres choses mémorables dudit royaume.

Et en la seconde trois voyages faits vers iceluy...

Faite en espagnol par le R. P.

Juan GONZÁLEZ de MENDOZA (1545-1618)

de l'ordre de saint Augustin, & mise en français par Luc de la Porte

Chez Jérémie Périer, à Paris, 1589.

Seule la première partie est ici présentée.

Édition en format texte par
Pierre Palpant

www.chineancienne.fr
avril 2016

Histoire du grand royaume de la Chine

INDICE

des livres & chapitres contenus en la présente histoire de la Chine
Première partie

Livre premier

contenant les choses notables de ce royaume,
touchant le naturel du pays, & des habitants

- I. De la description du royaume, & de ses confins.
- II. Du tempérament du royaume de la Chine.
- III. De la fertilité dudit royaume, & des choses qui s'y produisent.
- IV. De la fertilité dudit royaume, & des choses qui s'y produisent (suite).
- V. De l'antiquité dudit royaume.
- VI. De l'étendue du royaume de la Chine, & des mesures itinéraires dont on use en icelui.
- VII. Des provinces que contient le grand royaume de la Chine.
- VIII. Des cités & des villes, que contient chaque province du grand royaume de la Chine.
- IX. Des édifices admirables qui sont au royaume de la Chine, & d'une très grande muraille ou enceinte contenue en icelui, qui a cinq cents lieues de long.
- X. De la disposition naturelle, traits de visage, façons d'habits, & autres exercices des gens du royaume de la Chine.

Livre second

où il est traité de la religion que tiennent les habitants d'icelui, & des idoles qu'ils adorent, & des autres choses touchant ce qu'ils ont de surnaturel

- I. Du grand nombre de dieux qu'ils adorent, & de quelques signes & peintures qui se trouvent entre eux, lesquels symbolisent en quelque sorte avec les choses de notre religion chrétienne.
- II. Suite de la religion que tiennent les Chinois, & des idoles qu'ils adorent.
- III. Du peu de compte que les Chinois font de leurs idoles.
- IV. Des manières de sort dont ils usent, quand ils veulent faire quelque chose d'importance, & comme ils invoquent le démon.

Histoire du grand royaume de la Chine

- V. De ce qu'ils disent du commencement du monde, & de la création des hommes.
- VI. Comme ils croient que l'âme est immortelle, & qu'il y a une autre vie, en laquelle elle sera punie ou rémunérée selon les œuvres qu'elle aura faites en ce monde, & comme ils prient pour leurs trépassés.
- VII. Des temples qu'ils ont, & des sortes de religieux & de religieuses qu'il y a, ensemble de leurs supérieurs & intendants.
- VIII. De l'ordre qu'ils tiennent à enterrer leurs morts, & du deuil qu'ils ont accoutumé de porter pour eux.
- IX. De la mode qu'ils ont à célébrer leurs mariages, & des cérémonies de desquelles ils usent en iceux.
- X. Comme par tout cedit royaume les pauvres ne vont point par les rues, ni par les temples ; & de l'ordre que tient le roi pour substanter & nourrir ceux qui ne peuvent travailler.

Livre troisième

contenant choses fort curieuses, & dignes de considération, touchant les mœurs & la police d'icelui

- I. Des rois qui ont régné en ce grand royaume, & des noms d'iceux.
- II. Du palais & cour du roi, & de la ville où il demeure, & comme en tout son royaume n'y a aucun seigneur de vassaux en propriété.
- III. Du nombre de gens & vassaux, qui sont taillables & tributaires du roi de la Chine par toutes les quinze provinces du royaume.
- IV. Le tribut que lève le roi de la Chine par toutes ses quinze provinces, selon la plus certaine relation.
- V. De la gendarmerie du royaume de la Chine, ensemble du grand soin & vigilance dont ils usent à garder ledit royaume.
- VI. Suite & continuation plus particulière des gens de guerre, qu'il y a en toutes les quinze provinces dudit royaume, & en chacune d'icelles, tant à pied comme à cheval.
- VII. De la loi que les Chinois ont entre eux, par laquelle il ne leur est pas permis de faire guerre hors du royaume, & de sortir d'icelui, ni de laisser entrer aucun étranger sans le congé & permission du roi.
- VIII. Du Conseil royal, & de l'ordre que tient le roi, pour savoir chaque mois ce qui se passe en son royaume.
- IX. Des officiers & présidents, que le roi de la Chine tient par les provinces, ensemble de l'ordre que tiennent lesdits officiers au fait du gouvernement.

Histoire du grand royaume de la Chine

- X. Suite & continuation des officiers du royaume de la Chine, ensemble de la forme & manière qu'ils tiennent au fait de justice, & de la police.
- XI. Des Visiteurs que le roi de la Chine envoie tous les ans visiter les juges des provinces, & de la punition qu'ils font de ceux qu'ils trouvent en faute.
- XII. Des prisons & chartres dont ils usent, & de la manière qu'ils tiennent à justicier les délinquants.
- XIII. Des caractères & lettres desquelles usent les Chinois, ensemble des études & écoles qu'il y a en leur royaume, & d'autres choses curieuses à ce propos.
- XIV. De l'examen qu'ils font à ceux auxquels ils veulent donner le degré de loytias, qui est comme celui de docteur entre nous, & de la forme qu'ils tiennent à le donner, ensemble la longue promenade qu'ils leur font faire.
- XV. Comme l'invention de l'artillerie a été en usage en ce royaume de la Chine, bien longtemps avant qu'elle n'a été en Europe.
- XVI. Comme l'art de l'imprimerie est bien plus antique audit royaume, qu'il n'est pas en notre Europe.
- XVII. Des livres que le père Herrade & ses compagnons apportèrent du royaume de la Chine & des matières dont ils traitaient.
- XVIII. De l'ordre & manière que tiennent les Chinois en leurs banquets, ensemble des fêtes & solennités qu'ils ont coutume de célébrer.
- XIX. De la mode de se saluer audit royaume, & de quelques cérémonies desquelles ils usent à ce faire.
- XX. Comment les femmes dudit royaume vivent fort recluses, & à quelles conditions ils permettent des femmes publiques.
- XXI. Des sortes & espèces de navires qu'ils ont en grand nombre, tant sur mer que sur les rivières ; & comme ils se pourvoient & fournissent de poisson pour toute l'année.
- XXII. D'une mode fort singulière que les Chinois ont entre eux à nourrir des canards en abondance & à peu de frais, ensemble d'une plaisante & ingénieuse façon de pêcher, de laquelle ils usent.
- XXIII. De la courtoisie que fait le roi dudit royaume aux ambassadeurs, lesquels vont par devers lui de la part d'un roi, ou prince, ou de quelque communauté.
- XXIV. De l'ambassade que le roi d'Espagne a envoyée au roi de la Chine & des causes à ce le mouvant, ensemble des occasions pour lesquelles elle a été différée.

@

MOTS ET LOCUTIONS

Quelques mots et tournures sont expliqués par des liens hypertextes vers surtout le "[dictionnaire de la langue française Littré](http://dictionnaire.de.la.langue.française.Littre)", du site reverso : <http://littre.reverso.net/>. Ces liens sont quelquefois suivis d'un nombre, ou de 'rem', placé en exposant : il faut alors se reporter à la section correspondante de l'article du dictionnaire.

@

à part soi ¹¹	déporter (se)	ordisse
abondant (d') ⁵	despendre	ores
acoller	devant que ¹¹	ost
accoiser ¹	doue	paniz
advertance	élabouré	partir
alterquer	emmantelé	patelines ²
appellation ²	emmy	plongeurs ¹
armaire	empan	portement ^b
atermoyé	empêché ³	prefix
aucun ²	en çà ³	procurer ⁶
aucunefois	enchassure	quand & ⁸
aucunement ²	enseigne ¹	ravine
aucuns ^{rem}	ensuivant	reconnaissent ¹⁶
avalér ⁶	entretènement	ruer ¹
benoist ¹	fanons ¹	saupiquets
bienveigneur	feel ^{etym}	s'éleva ¹⁵
boulevers	fors	semond
bourrellement	futaine	semondre
brai ¹	garites ^{etym}	semonner
brèveté	gonfalonier	souplesse ²
ceps ⁴	guerdonner	storac
chable	hanter	succéder à bien ⁷
chevance	historier ¹	succéder ⁷
circuir	illec	symboliser ¹
coi ³ (de pied)	ja soit qu	tabourin
combien que ²	leans	tant que ¹⁶
compasser ¹	mante	tout à l'heure ²⁰
connil	marbre	truditif
conte ¹	massiers ¹	truchemand
couvertement	meschef	vaillantise
cri ²	mont (à) ¹⁰	vitement
départir	morte-payé ⁵	vitupère

LIVRE PREMIER

contenant les choses notables de ce royaume,
touchant le naturel du pays,
& des habitants

Chapitre I

De la description du royaume, & de ses confins

@

p.001 Ce grand royaume de la Chine, duquel nous devons traiter en cette Histoire, a été découvert depuis vingt-huit ans en çà³ par les Espagnols habitant aux îles Philippines, lesquelles sont distantes dudit royaume de trois cents lieues : nonobstant que longtemps avant il ait été connu par la route de l'Inde de Portugal, & par le rapport des Portugais qui demeuraient à Macao, & trafiquaient à Canton, ville du même royaume de la Chine. Mais c'était par rapport seulement, & par ainsi cela ne pouvait pas satisfaire à cause de la variété qui se trouvait en ce qui était de vérité. Tant qu'en l'an 1577, Martin de Herrade, provincial des augustins, lesquels ont été les premiers qui ont découvert lesdites îles Philippines, & donné commencement au saint baptême en icelles, avec son compagnon Frère Hiéronyme Marin, & Pedro Sarmient, Grand alguazil de la ville de Manille aux mêmes îles, & Michel de Loarche par l'ordonnance & commandement de Guy de Labassare, gouverneur d'icelles entrèrent audit royaume, étant menés & conduits par un capitaine du roi de là nommé Omoncon. Comme cet Omoncon vint auxdites îles, & s'aventura de mener les susdits en la terre ferme, combien qu'il fut défendu sur peine de la mort, ensemble le bon recueil & traitement qu'ils lui firent, & autres choses particulières à ce propos : tout cela se trouvera en la seconde partie de cette Histoire, où nous mettrons en substance toutes les relations qui ont été faites au roi d'Espagne.

Supposé ainsi ce que dessus, ce grand royaume de la Chine est la terre la plus orientale de toute l'Asie ayant pour voisin du côté d'Occident le royaume de Cochinchine, lequel garde & observe entièrement les us & coutumes de la Chine. La grande mer Océane d'Orient lave la plus grande partie du royaume, commençant depuis l'île d'Aynan qui est proche de Cochinchine, & a dix-neuf degrés du côté du Nord, & l'environnant de la

Histoire du grand royaume de la Chine

part de Midi tout le long de nord-est. Plus haut que Cochinchine vers la route du Nord il confine avec les brachmanes, qui est une nation bien peuplée, & très riche en or & ^{p.002} argent & en pierreries, & spécialement en rubis, qui y sont en nombre infini. Ces brachmanes sont superbes, courageux & noirs, & bien dispos de leur personne, lesquels n'ont pas eu beaucoup de guerre avec les Chinois, à cause qu'entre les deux royaumes il y a de grandes terres & montagnes, qui empêchent les uns & les autres de s'assaillir. Joignant eux sont les Patanes ou Mogores qui est un royaume fort grand & belliqueux, dont la ville capitale est Samarcande. Ces peuples-là sont les vrais Scythes ou Massagets, renommés par les histoires anciennes, desquels l'on assure qu'ils n'ont jamais été seigneuriés d'aucune nation du monde. Ce sont gens bien dispos, proportionnés, & blancs, à cause qu'ils demeurent en un pays froid. Entre l'Occident & le Midi est la Taprobane, ou comme on l'appelle aujourd'hui Samatrace, qui est un royaume très riche en or, en pierres en perles. Et plus avant au Midi sont les deux Javes, grande & petite, ensemble le royaume qu'on appelle des Lechiens, & en égale distance le Japon. Mais les plus prochains voisins & immédiats ç ce royaume ce sont les Tartares, lesquels sont aussi en la terre ferme, & séparés seulement d'une muraille, comme nous dirons au 9^e chapitre de ce livre. Ces Tartares ont fait plusieurs fois la guerre aux Chinois, & ont possédé leur royaume par l'espace de quatre-vingts & douze ans jusques à ce que lesdits Chinois se rebellèrent contre eux, & les chassèrent vaillamment hors du royaume. Mais pour le jour d'hui l'on dit qu'ils sont bons amis les uns aux autres, & y sert de beaucoup pour cette effet de ce qu'ils sont tous payens, & qu'ils tiennent entre eux de mêmes us & cérémonies. Toutefois ils sont différents en lois & police, en quoi les surpassent de beaucoup les Chinois, & si ne sont pas de même couleur de visage, étant les Tartares un peu plus rouges & plus noirs, allant tous nus la plupart depuis la ceinture tout jusques en haut, & mangeant de la chair crue, & se frottant du sang d'icelle, pour se rendre plus forts & robustes. Au moyen de quoi ils puent si fort, que quand l'air vient de leur côté on les sent de bien loin pour leur puanteur. Ils croient l'immortalité de l'âme,

Histoire du grand royaume de la Chine

toutefois avec erreur, à cause qu'ils disent que les âmes entrent en d'autres corps, & que celle qui a bien vécu auparavant, devient riche de pauvre qu'elle a été, ou qu'elle revient jeune de vieille qu'elle était, & que si elle a mal vécu elle va en pis au contraire. Les enfants des Tartares observent fort le commandement d'obéissance qu'on doit aux pères, & leur obéissent en tout sans contrevenir d'un seul point à leur volonté, sur peine d'en être incontinent chassés en public & avec grande sévérité. Ils croient qu'il y a un Dieu, lequel ils adorent, & le tiennent gravé en image ou en peinture chacun chez eux, lui offrant tous les jours de l'encens ou autre parfum. Ils l'appellent le Dieu haut, & le prient qu'il leur doint bon entendement & santé du corps. Ils en ont un autre qu'ils disent être fils du susdit, & l'appellent en leur langue ^{p.003} *Natigay*, & est le Dieu des biens de la terre, & le tiennent aussi chacun d'eux en leurs maisons, & à chaque fois qu'ils prennent leur repas ils lui oignent la face de la plus grasse viande qu'il y ait, puis se mettent à manger entre eux, après avoir donné la portion à leur Dieu, de la manière que dit est. Ce sont hommes qui mentent peu souvent, encore qu'il y aille de la vie, & sont toujours très obéissants à leur roi, & principalement en guerre, où chacun fait ce qui est de sa charge, étant guidé par le signal du tabourin ou de la trompette ; au moyen de quoi leurs capitaines les gouvernent à baguette & fort aisément, pour le long usage & la bonne discipline qu'ils apprennent dès leur jeunesse. Ils ont encore tout plein d'autres choses, lesquelles ils [symbolisent](#)¹ fort avec les Chinois. Que si ces Chinois recevaient la foi de notre seigneur Jésus-Christ, il est crédible qu'ils exciteraient aussi lesdits Tartares à faire le semblable, comme étant hommes bien dociles, & grands imitateurs d'iceux.

@

Chapitre II

Du tempérament du royaume de la Chine

@

Le tempérament de ce grand royaume est fort divers, à cause qu'il est tout presque situé du Midi au Septentrion en une si grande étendue de pays, que **combien que**² l'île d'Aynan, qui est proche dudit royaume, soit à dix-neuf degrés de hauteur, l'on a toutefois connaissance de quelques provinces qui en sont à plus de cinquante, & si dit-on qu'il y en a encore d'autres plus haut vers les confins des Tartares ; ce qui peut se voir facilement en la grande différence des couleurs qu'il y a entre les habitants de ce royaume. À Canton qui est une ville fort grande dudit royaume, en laquelle les Portugais ont trafiqué ordinairement avec les Chinois, pour être située près de Macao, où longtemps y a que ce sont peuplés lesdits Portugais, & d'où ils apportent les marchandises qui viennent en Europe, l'on voit des couleurs fort différentes au visage de ceux qui y viennent trafiquer, comme les Portugais même le testifient. Ceux qui viennent à naître en la ville de Canton, et en tout cette côte, sont noirs, comme ceux de Fez ou de Barbarie, pource que ce pays est en même parallèle que ladite Barbarie. Mais ceux des autres provinces en dedans sont blancs la plupart, les uns toutefois plus que les autres, selon qu'ils entrent plus au pays froid ; parce qu'il y en a d'aucuns qui retirent aux Espagnols, & d'autres qui sont plus blonds, ressemblant à peu près à des Allemands blonds & rouges. Bref, en tout ce grand royaume, pour en parler en général, il n'est pas possible d'acquiescer qu'il soit chaud ou froid, d'autant qu'il est enclos dans la région que les géographes appellent tempérée, & aussi parce qu'il s'étend vers un même climat que l'Italie : d'où se peut entendre la fertilité d'icelui, laquelle est sans doute la plus grande qui soit au monde, encore que nous mettions ^{p.004} en comparaison & le Peru & la neuve Espagne, qui sont deux royaumes renommés pour leur fertilité. Et ceci se pourra voir au chapitre suivant, où nous traiterons en bref des

Histoire du grand royaume de la Chine

choses qui s'y produisent & de l'abondance d'icelles. Et sur tout selon que m'a dit le père Herrade provincial, & son compagnon, le rapport desquels je suivrai en la plupart de cette histoire, comme témoins oculaires & dignes de foi, & qui plus est majeurs de toute exception. Le pays est si plein & fourmillant de petits enfants, qu'il semble que les femmes portent & accouchent chaque mois, étant ces enfants quand ils sont petits, beaux à merveille. Au surplus la terre y est si fertile, qu'elle porte trois & quatre fois l'an, dont les choses y sont à si bon marché, qu'il semble qu'on les donne toutes pour néant.

@

Chapitre III

De la fertilité dudit royaume, & des choses qui s'y produisent

@

C'est une chose tenue pour certaine entre les habitants dudit royaume que les premiers qui l'ont habité & fondé ont été les neveux de Noé, lesquels après avoir voyagé depuis le pays d'Arménie, auquel lieu après le déluge universel vint s'arrêter l'Arche, dans laquelle Dieu sauva leur aïeul Noé des ondes du ciel, & ayant cherché terre qui leur pût plaire, ils n'en trouvèrent aucune, où il y eût telle fertilité ni si bon air qu'en ce dit royaume, tant pour ses qualités abondantes, pour le tempérament salubre, & autres choses nécessaires à la vie de l'homme, lesquelles se trouvent en icelui. Toutes lesquelles causes les invitèrent à le peupler, étant bien certains que quand ils fussent allés par tout le monde ils n'eussent pas trouvé son semblable. Et tiens, quant à moi, qu'ils ne se trompèrent aucunement à ce que nous voyons aujourd'hui en icelui, & selon ce qui se peut colliger de ce chapitre touchant les choses qui s'y produisent, lesquelles sont en si grande foison & abondance, que combien que nous en voulions mettre ici tant qu'il doive suffire pour cet effet, si en laissons-nous beaucoup d'autres touchant les propriétés d'infinies herbes particulières, & d'animaux, qui suffiraient pour en faire un grand volume, comme je crois qu'il se fera quelque jour. La fertilité de la terre est aidée en sa bonté par le travail et industrie assidue des naturels, laquelle est si grande, qu'ils ne pardonnent à montagnes, vallées, bords, & rivages quelconques, où ils ne plantent & ne sèment tout ce qu'ils savent que le terroir puisse porter & produire selon la bonté d'icelui, comme arbres à fruits, & grandes semailles de froment, orge, riz, lin, chanvre & autres choses. Ce travail leur est aisé & facile, en se proposant devant les yeux la liberté qu'a chacun d'eux de jouir paisiblement de son bien, & la grande infinité de monde qu'ils sont, tant en états & offices, qu'au labourage de la terre ; joint aussi qu'ils ne souffrent point en ^{p.005} tout le royaume

Histoire du grand royaume de la Chine

aucun fainéant ni vagabond, ains sont telles personnes tenues & réputées pour infâmes, avec ce qu'elles sont punies rigoureusement. Telle police est facilitée davantage par une autre chose, qui y aide beaucoup, en ce qu'il n'est pas permis aux naturels de sortir du royaume, & d'aller voir les étrangers, ni d'avoir guerre avec eux, qui est un moyen qui a de coutume de dépeupler les nations, & de subvertir l'État : y ayant un roi qui est content de son royaume, comme l'un des meilleurs qui soient au monde. Outre ce, comme ils sont naturellement enclins à faire bonne chère & se réjouir, & à être toujours bien habillés, & leurs maisons bien accommodées & garnies de toutes choses nécessaires, cela les incite aussi à bien ménager & travailler ; qui est cause, ensemble la fertilité de la terre susdite, qu'on peut sans mentir nommer ce royaume le plus fertile de tout le monde. Il produit de toutes sortes de verdure, comme l'Espagne, & encore plus, & autant de fruits, avec beaucoup d'autres qu'on ne connaît point, pource qu'ils sont différents de ceux que nous avons par deçà ; au reste les uns & les autres bons par excellence à ce qu'on dit. Il y a trois sortes d'oranges, les unes si douces qu'elles surpassent le sucre en douceur, les autres un peu moins, & les autres ayant une petite pointe d'aigreur, qui est fort plaisante au goût. Il y a aussi une sorte de prunes, qu'ils appellent lechias, lesquelles avec ce qu'elles sont très savoureuses, ont encore cette propriété, qu'elles ne saoulent jamais & ne font point de mal à l'estomac, combien qu'on en mange beaucoup. Il produit des melons en abondance, qui sont fort gros & excellemment savoureux, & une sorte de pommes de couleur brune, lesquelles sont grosses, & de très bon goût. Je ne parle point des autres fruits qu'il y a, ni des noms d'iceux, de peur d'ennuyer le lecteur, & y consumer le temps qui nous est requis & nécessaire pour traiter des choses plus importantes. Il y a très grande foison de sucre par tout ce royaume, qui est cause qu'il est à si bon marché, & qu'un quintal du plus fin & du plus blanc, & au temps qu'il est le plus cher, ne vaut pas davantage de six réales. Il y a du miel en grande abondance parce qu'ils sont fort amateurs de ruches, d'où vient que le miel & la cire y sont à bon prix, & s'y trouvent en si grande quantité, qu'on en peut charger des navires & des flottes même. Ils

Histoire du grand royaume de la Chine

ont beaucoup de soie & de parfaitement bonne, à laquelle ils savent donner de si vives couleurs, qu'elles excèdent de beaucoup les teintures de Grenade, & est le plus grand trafic qui se fasse point par tout le royaume. Le velours, le damas, le satin, & le taffetas, & autres toiles qui se font là, valent si peu, que le dire ferait bien étonner ceux qui savent ce que cela vaut en Espagne, & en Italie ; & ne les mesurent point à l'aune, ni les autres toiles non plus, ni généralement tout ce qui se vend audit royaume, encore que ce soit du linge, mais ils pèsent tout, en quoi il n'y peut pas avoir tant de tromperie. Il y vient beaucoup de lin, dont se ^{p.006} vêt ordinairement le commun peuple, & du chanvre aussi, duquel ils se servent à calfeutrer les navires, & à faire des cordes & des [chables](#). Aux terres dures & sèches encore qu'elles soient pierreuses ils y recueillent beaucoup de coton, & y sèment du blé, de l'orge, du seigle, de l'avoine, & plusieurs autres sortes de grains, lesquels rapportent tous beaucoup, & autant les uns que les autres. Aux terroirs humides & aquatiques qui y sont en grand nombre à cause de l'abondance des belles & grandes rivières que possède ce grand royaume ils y sèment du riz, qui est la commune viande de cette nation, & aussi de tous leurs voisins, & en recueille en telle quantité, qu'au temps qu'il est le plus cher une hanegue ne vient à valoir qu'une réale. De quoi & pareillement de tous les autres grains la terre a coutume de porter 3 & 4 fois l'année, comme dit est à la fin du chapitre précédent. Aux hauts pays qui ne sont pas propres pour semer, ils y ont de belles rangées de pins qui portent de gros pignons fort savoureux, & des châtaigniers aussi, qui produisent de belles grosses châtaignes, lesquelles sont de meilleur goût que celles d'Espagne ; & outre entre ces arbres ils y sèment du maïs, qui est le manger & pain ordinaire des Indiens de Mexique & du Peru, avec beaucoup de [paniz](#), pour ne point perdre un [empan](#) de terre comme aussi de vrai ne s'en trouvera-t-il point par tout le royaume, qui soit stérile & en friche sans faire profit : ce qui advient tant de la propriété naturelle de ladite terre, que de l'aide qu'on y fait.

@

Chapitre IV

Suite de la fertilité dudit royaume, & des choses qui s'y produisent

@

Toute la plaine campagne outre la fertilité susdite est très belle & plaisante à voir & suave à flairer, à cause de beaucoup de belles & diverses fleurs odorées qu'elle produit de toutes les sortes, étant embellie d'avantage par de belles rangées d'arbres qui bordent communément le long des rivières & des ruisseaux, où il y a plusieurs jardins & belles maisons de plaisance, dont ils usent fort pour leur récréation & passe-temps. Les loytias ou chevaliers ont coutume de planter des grandes forêts & montagnes touffues & épaisses, où ils nourrissent force sangliers, daims, **connils**, lièvres, & autres bêtes diverses, des peaux desquelles ils font de très belles fourrures, & spécialement de martes zibelines, qui y sont en grand nombre. Il y a du musc en grande abondance, qui vient d'une espèce de petites bêtes, lesquelles ne mangent autre chose que d'une racine fort odoriférante, nommée camarus, qui est de la grosseur d'un doigt, & se fait ce musc en cette façon. Ils battent & meurtrissent ces petites bêtes à force de coups tant qu'ils les tuent, puis les mettent en un lieu, où elles se corrompent plus facilement, leur liant premièrement bien fort ^{p.007} les parties par où peut sortir le sang, & laissant tremper en icelui tous les os qui sont cassés bien menu ; & après que tout leur semble bien assez pourri, ils les coupent par pièces avec leur peau, & en font de petits sachets, que les Portugais qui les achètent appellent Papos ; & est-ce musc le meilleur & le plus fin de tout tant qu'on apporte des Indes, mais sujet à tromperie, à cause qu'ils ont accoutumé d'y mettre et cacher dedans des petits morceaux de plomb & autres choses, pour les faire peser davantage.

Outre cela il y a grande quantité de bœufs & de vaches, lesquelles valent si peu, qu'on en a une bien bonne pour huit réales ; & aussi des

Histoire du grand royaume de la Chine

buffles qui valent la moitié moins, & des pièces de venaison, que l'on trouve toutes entières pour deux réales, & beaucoup de pourceaux qui ont la chair aussi bonne & saine que le mouton en Espagne. Il y a grande abondance de chèvres & autres bêtes à manger, qui est cause qu'elles valent fort peu. Quand aux oiseaux qui se nourrissent aux lacs & rivières, il y en a tant & en si grand nombre qu'il s'en consume chaque jour aux moyennes ville du royaume beaucoup de milliers, combien que ce soient canards pour la plupart. La manière comme ils se nourrissent se dira en un chapitre particulier, afin que ce que nous avons déjà dit ne semble point incroyable. Tout cela se vend au poids, comme aussi les poules & chapons, & à si petit prix, que deux livres de cette chair sans plume & toute habillée ne vaut ordinairement que deux foïis qui est une espèce de monnaie valant quatre maravédis d'Espagne, & deux livres de porc salé un foï & demi qui sont six maravédis ; & ainsi fréquemment des autres viandes comme il est à plein vérifié par la relation des religieux susmentionnés.

Il y a aussi beaucoup d'herbes de médecine, & du rhubarbe très fin, & en très grande quantité, & de la racine nommée Chine du nom du royaume, & des muscades en telle abondance qu'on en peut charger de grandes flottes, & toutes à si bon marché que quatre cents ne valent qu'une réale & six livres de girofles une demie réale. Autant en est du poivre & de la cannelle, & en a-on vingt-cinq livres pour quatre réales, & pour moins encore. Je passe sous silence tant d'autres herbes médecinales & utiles à la vie humaine, pource qu'il en faudrait faire expressément un livre particulier touchant les vertus & facultés de toutes icelles.

Le poisson & la marée qui y est de toutes sortes est une chose admirable, non seulement ès côtes de la mer, mais aussi aux dernières provinces de ce royaume & plus éloignées d'icelui, à cause des belles & grandes rivières sur lesquelles on navigue par tous les endroits de ce royaume.

Outre cela il est fort riche en mines d'or & d'argent, & autres métaux, lesquels excepté ledit or & argent se vendent à si bon marché, qu'un

Histoire du grand royaume de la Chine

quintal de cuivre, de fer, ou d'acier ne vaut communément que huit réales. Il se trouve aussi une infinité de perles par tout ce royaume, toutefois elles ne sont guère rondes pour la plupart. Doncque de ^{p.008} tout ce que dessus se peut évidemment colliger la bonté & la fertilité du pays, & par conséquent inférer que ne se trompaient pas les premiers qui le peuplèrent, étant ainsi plus que suffisamment abondant en toutes choses nécessaires à la vie de l'homme. Au moyen de quoi les habitants d'icelui se glorifient à bon droit de tenir & posséder le meilleur royaume de terre.

@

Chapitre V

De l'antiquité dudit royaume

@

Ce royaume est si antique, comme nous avons déjà touché ci-dessus, chapitre II, qu'on estime que les premiers qui le peuplèrent furent les neveux & petits-fils de Noé. Mais la plus claire certitude qui se trouve de ceci dans les livres des mêmes Chinois est que depuis Vitey qui a été le premier roi, l'état du pays fut réduit & érigé en titre de royaume, lequel a duré jusques à celui qui est à présent régnant, comme il se verra plus à plein par ci-après, quand nous viendrons à parler des rois qui ont régné audit royaume, lesquels selon la vraie & certaine supputation ont été, tant légitimes que tyrans, deux cent quarante-trois jusques à présent.

On succède au royaume de père en fils, & à faute d'hoir & fils mâle la couronne vient au parent le plus proche & habile à succéder. Toutefois pource qu'ils tiennent autant de femmes qu'ils en veulent, à la mode des empereurs turcs, à cette occasion ils ont peu souvent faute d'héritier & successeur. Le premier qui vient à naître de quelqu'un de ces femmes est nécessairement héritier du royaume, & aux autres fils le roi leur père leur assigne des villes en apanage pour y vivre privément, auquel lieu il leur pourvoit de toutes choses nécessaires pour l'entretien de leur état & maison, avec commandement exprès de n'en point sortir sur peine de la vie, ni de retourner jamais en cour s'ils ne sont mandés par le roi. cette vie privée & recluse est aussi imposée à ceux qui sont parents du roi, lesquels pour la plupart font leur résidence en une belle grande ville fort peuplée, nommée Cansay, en laquelle on enjoint à ceux que le roi & son Conseil pensent être gens de faction de ne bouger jamais de leurs maisons, pour obvier à toutes occasions & suspicions de rebellion & trahison contre le roi. Les hôtels de ces princes sont fort grands & spacieux, pour tenir au dedans d'iceux, comme ils y tiennent, toutes sortes de récréations & de délices,

Histoire du grand royaume de la Chine

comme jardins, parterres, vergers à fruits, & étangs peuplés d'une infinité de poissons de plusieurs sortes, avec des bois & beaux taillis, où ils tiennent de tout genre de chasse & de gibier, le tout environné de murailles, selon qu'il se peut faire aux montagnes & aux rivages ; de manière que chacune de ces maisons est comme une moyenne ville. Ils s'adonnent fort à la musique, avec laquelle ils passent le temps, & comme ils ne s'étudient à autre chose qu'à faire bonne chère, ^{p.009} aussi sont-ils communément gros & gras, & en bon point, gracieux & francs aux étrangers. Quant à ces princes, quelque part qu'ils soient, les gouverneurs du pays sont tenus & obligés de les aller voir & visiter aux jours de fête, & s'ils passent à cheval devant leur porte de mettre pied à terre, & s'ils vont dans une chaire, de descendre à bas & passer tout coi sans pompe ni parade accoutumée ; & afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance, toutes les portes des maisons de tels princes sont peintes de leurs couleurs & livrées. Par le moyen de ces délices, & de l'accoutumance qu'ils prennent dès leur jeune âge à mener telle vie recluse, ils passent leur temps joyeusement, sans qu'il leur ennuie.

@

Chapitre VI

De l'étendue du royaume de la Chine, & des mesures itinéraires dont on use en icelui

@

Ce grand royaume que nous appelons ordinairement la Chine, sans savoir la cause ni le fondement pourquoi il est ainsi appelé, les circonvoisins l'appellent Sangley, & en la langue du pays se nomme Taybinco, qui ne signifie autre chose que royaume. Il est le plus grand & le plus peuplé de tous tant qu'il y en ait au monde, au moins que nous sachions, & comme il se pourra voir clairement & à plein au discours de cette histoire, & par les chose admirables que nous traiterons en icelles, & particulièrement au chapitre qui s'ensuit, lequel est tout presque tiré du propre livre que les Chinois ont devers eux, où ils mettent la grandeur & étendue du royaume, & des quinze provinces y contenues. Ce livre a été imprimé en la même Chine, & apporté à la ville de Manille aux îles Philippines, & depuis traduit en espagnol par des Chinois, lesquels pource qu'ils s'étaient faits chrétiens, se sont arrêtés & domiciliés auxdites îles, afin de mieux garder & observer ce qu'ils ont promis au saint baptême, & éviter la punition qu'on leur imposerait en ladite Chine, si l'on savait que sans la permission du roi & de son Conseil ils eussent reçu foi ou loi contre l'ordonnance qui le prohibe sur peine de la vie, laquelle s'exécute inviolablement & sans aucune rémission.

Ce royaume contient en circuit soixante-neuf mille cinq cent seize diés, qui est une mesure dont ils usent, lesquelles étant réduites à la supputation d'Espagne, font presque trois mille lieues de tour, & mille huit cents lieues de long. Cela s'entend en toutes les quinze provinces dudit royaume, chacune desquelles contient beaucoup de cités & villes murées sans un nombre infini de villages, comme il se verra plus à plein au chapitre qui s'ensuit.

Histoire du grand royaume de la Chine

Dedans le livre susdit il se trouve que les Chinois ont seulement trois mesures itinéraires pour arpenter, lesquelles ils appellent en leur ^{p.010} langue *lij*, *pu*, *icham*, qui est autant que si nous disions *stade*, *lieue*, *journee*. La mesure appelée *lij* comprend autant d'espace qu'en une plaine & en un temps coi & serein se peut ouïr la voix d'un homme poussée de toute sa force. Dix de ces *lijs* font un *pu*, qui est une grande lieue espagnole. Et dix *pus* font une *journee* d'un jour entier par eux appelée *icham*, lesquelles reviennent à douze grandes lieues. Selon ce compte l'on trouve que ledit royaume contient les lieues susmentionnées. Il est vrai que par le calcul d'autres livres l'on a trouvé d'avantage de lieues ; mais le père Martin de Herrade susdit, provincial des augustins ès dites îles Philippines, & très excellent géomètre & cosmographe a vu & connu que la supputation faite fort exactement & avec grand soin & [advertance](#) par la description des mêmes Chinois venait à faire le nombre susdit de mille huit cents lieues de long, & de trois mille de circuit : en commençant à la province d'Olam, laquelle tire plus vers le midi & est plus proche de Malaca, & courant la route de nord-est plus de six cents lieues de chemin.

@

Chapitre VII

Des provinces que contient le grand royaume de la Chine

@

Ce grand royaume de la Chine est divisé en quinze provinces, chacune desquelles est plus grande que le plus grand royaume dont nous avons connaissance en Europe. Quelques-unes de ces provinces portent le nom de la ville métropolitaine, où résident les gouverneurs, présidents & vicerois, lesquels en la langue du pays s'appellent *cochin*. De ces quinze provinces, il y en a deux, c'est à savoir Paguia & Tolanchia, lesquelles sont gouvernées par le roi en personne & par son Conseil, à cause que sa Majesté réside toujours en l'une de ces deux provinces, qui sont les plus grandes de toutes les autres, & les plus peuplées. Toutefois ce n'est pas pour cela qu'il y fait ainsi sa résidence, ni pour être plus délicieuses que les autres, mais c'est pour autant qu'elles sont les plus proches des Tartares, avec lesquels les Chinois ont eu jadis guerre continuelle. Et afin que ledit roi pût plus aisément remédier aux troubles & inconvénients qui lui pourraient survenir de cette part, & par même moyen offenser son ennemi avec plus de commodité, il a assis sa cour, État, & maison ès dites provinces, & comme il y a toujours été par tant d'années & y a perpétuellement demeuré, aussi crois-je à mon avis que s'y fera la continuelle demeure de tous les rois dudit royaume : ce que méritent bien les mêmes provinces à cause de la bonté du ciel, & de l'abondance des vivres qui y sont, & de très bons.

Les quinze provinces s'appellent Paguia, Canton, Foquiem, Olam, Cinsay, Susuam, Tolanchia, Canfay, Oquiam, Aucheo, Honam, Xanton, Quincheu, Chequean, & Saxij ou Sancij. Ces quinze provinces, & principalement les dix ^{p.011} qui sont maritimes, & assises ès côtes de la mer, sont toutes presque séparées par de belles rivières profondes & navigables, pleines d'eau douce, & bordées de part & d'autre de grands rivages, & au long d'iceux de beaucoup de bonnes villes & cités, lesquelles se peuvent

Histoire du grand royaume de la Chine

mettre non seulement par nombre, mais aussi par nom, à cause que lesdits Chinois sont gens si curieux, qu'ils mettent en leurs livres jusques aux noms des maisons & lieux de plaisir que tiennent les seigneurs & loytias pour leur récréation. Mais par ce que je dilaterai par trop cette histoire, outre que ce serait un labeur inutile & sans profit, je ferai seulement le premier point, & mettrai au chapitre qui suit le nombre des villes & des cités que contient chacune des quinze provinces, laissant le second touchant les villages & lieux de plaisir, comme moins requis & nécessaire à notre intention, qui est de montrer la grande étendue dudit royaume.

@

Chapitre VIII

Des cités & des villes, que contient chaque province du grand royaume de la Chine

@

Ces quinze provinces, lesquelles plus véritablement se peuvent appeler royaumes, à cause de leur grandeur & étendue, comme il se peut voir par le nombre des cités & des villes, que contient chacune d'icelles, sans mettre en ligne de compte les villages qu'il y a en nombre infini, sont telles que s'ensuit.

La première est la province de Paguaia où ordinairement réside le roi avec son Conseil, & contient quarante-sept cités & cent cinquante villes. La province de Canton contient trente-six cités, & cent quatre-vingt-dix villes. Celle d'Olam quatre-vingt-dix cités, & cent trente villes. Celle de Cinsay trente huit cités, & cent vingt-quatre villes. Susuan quarante-quatre cités, & cent cinquante villes. Tolanchia cinquante & une cités, & six vingt-trois villes. Cansay vingt-quatre cités, & cent douze villes. Oquiam dix-neuf cités, & soixante & quatorze villes. Aucheo vingt-cinq cités, & vingt-neuf villes ; Honan vingt cités, & cent deux villes. Xanton trente-sept cités, & soixante & dix-huit villes. Quincheu quarante-cinq cités, & cent treize villes. Chequeam trente-neuf cités, & quatre-vingt-quinze villes. Saxij ou Sancij quarante-deux cités, & cent cinq villes.

Par cette supputation, il y a cinq cent quatre-vingt & onze cités, & quinze cent quatre-vingt & treize villes. Duquel nombre ensemble la quantité des villages & lieux de plaisir qui y sont en infinité, l'on peut bien colliger que cedit royaume mérite à bon droit d'être nommé grand, & même en le comparant avec les plus grands & les plus puissants qui soient au monde, l'on pourrait bien dire assurément qu'il est l'un des premiers & principaux.

Histoire du grand royaume de la Chine

Les Chinois ont coutume en leur ^{p.012} prononciation de terminer le nom des cités avec cette syllabe *fu* qui vaut autant à dire que cité, comme Taybinfu, Cantonfu, & le nom des villes avec cette syllabe *cheu*. Il y a d'aucuns villages si grand, qu'il ne leur faut seulement que le nom pour être villes. Toutes les cités pour la plupart sont situées au bord des rivières navigables & entourées de larges fossés qui les font très fortes. Outre que tant icelles comme les villes sont toutes [emmantelées](#) de grandes murailles qui sont ordinairement jusques à un étage en haut de pierre de taille, & de là en amont de carreau blanc qui est si fort, qu'on ne le saurait rompre qu'à grand peine avec des marteaux pointus. En quelques villes les murailles y sont si larges, qu'il y peut aller quatre & six hommes de front. Elles sont ornées d'une longue rangée de boulevers, & d'espace à autre décorées de hautes tours, couvertes de beaux chapiteaux magnifiques, lesquels sont environnés tout autour de galeries & de perrons, où souventes fois ont coutume de s'aller recréer les vicerois & gouverneurs, pour jouir de la vue des champs & du bord des eaux. De la muraille jusques au fossé il y a une terrasse, par où peuvent aller six hommes de front à cheval, & autant dedans la ville jusques aux maisons, afin de les pouvoir [circuir](#) & y faire la ronde sans aucun empêchement. Les murailles sont aussi belles & entières par le soin ordinaire qu'on y met, comme si elles venaient d'achever d'être faites, combien qu'il y ait quelques villes, desquels il y a plus de deux mille ans de bonne mémoire qu'elles sont bâties. La cause de cela est, qu'en chacune ville le roi tient un juge à grands gages, lequel a la charge de visiter les murailles, & de les faire renouveler des deniers, que le trésorier de son domaine établi en icelle ville lui baille & délivre pour cet effet.

Les chemins dudit royaume sont tous plats & unis fort soigneusement, & les entrées des villes ont une grande apparence de majesté, avec trois ou quatre portes très fortes, bandées & barrées de lames de fer. Les rues sont fort bien pavées & ouvertes de telle largeur, qu'il y peut aller quinze hommes de cheval ensemble, & toutes si droites avec leur longueur, que l'on voit d'un bout à l'autre de la rue. Aux deux côtés de chacune de ces rues, il y a des supportaux & saillies, où sont les boutiques des marchands

Histoire du grand royaume de la Chine

pleines de choses fort singulières, ensemble de toutes sortes de métiers & états qui se peuvent désirer. Aux grandes rues, il y a d'espace à autre une belle suite d'arcs triomphaux, qui les embellissent & décorent extrêmement, lesquels sont de pierre de taille, azurés de belles grandes peintures faites à l'antique romaine, avec de beaux bordages & compartiments. Toutes les maisons ont ordinairement trois portes, celle du milieu grande, & celles des deux côtés plus petites & faites à proportion selon leur mode de bâtir.

Leur roi tient sa cour en la ville de Suntien, qui est à dire en leur langue, ville du Ciel, de la ^{p.013} grandeur & étendue de laquelle les Chinois racontent de grandes choses, lesquelles doivent être véritables, à cause que tous ceux qui en ont écrit qui sont en grand nombre, combien qu'ils en aient parlé en divers temps & lieu, n'ont été jamais trouvés en variété ni répugnance. Au moyen de quoi elle semble être la plus grande & spacieuse qui soit aujourd'hui au monde, attendu que ceux qui la font moindre & parlent de sobremment de son étendue, afferment que pour aller d'une porte à l'autre sans passer les faubourgs, il faut un jour tout entier en temps d'été, & cheminer tout à cheval de bon pas. Cette ville s'appelle aussi Quinsay, comme l'a appelée Marc Paul, Vénitien, livre 2, chap. 63 & 64.

@

Chapitre IX

Des édifices admirables qui sont au royaume de la Chine, & d'une très grande muraille ou enceinte contenue en icelui, qui a cinq cents lieues de long

@

Il y a en ce royaume de la Chine des grands maîtres en architecture, & les matériaux pour bâtir y sont les meilleurs du monde, parce que comme il a été dit au chapitre précédent, il y a une terre blanche dont on fait des carreaux lesquels sont si bons & forts, qu'il faut avoir des pioches & marteaux, & une très grande force pour les rompre. Et la cause de cela est, pource qu'il y a généralement par tout le royaume de très grands & beaux édifices, laissant à part le Palais où le roi tient sa cour en la ville de Taybim, d'autant que nous en ferons ci-après un chapitre particulier.

En toutes les cités qui sont les capitales des provinces, réside un viceroi ou gouverneur, & demeure en l'hôtel que le roi a en chaque ville d'icelles fait a ses propres coûts & dépens, lesquels hôtels sont tous superbes & admirables, **élabourés** d'un grand artifice, & tous aussi grands qu'une grande ville, pour cause qu'il y a dedans de jardins & étangs, & des bois enclos de murailles, esquels, comme il a été remarqué au quatrième chapitre, il y a beaucoup de chasse & de gibier. Les maisons communes sont fort bonnes & bien bâties à la romaine, & ont toutes des arbres plantés au devant des portes afin de faire ombrage & embellir le long des rues. Toutes ces maisons sont par dedans blanches comme lait, de sorte que la surface d'icelle reluit comme de beau papier bruni, & sont pavées de pierres larges, bien lassées & carrées. Le toit est d'un bois très excellent, bien élabouré, & peint d'un eau damassée de couleur d'or, qui est fort plaisante & agréable à la vue. Elles ont toutes cour & jardin avec beaucoup de fleurs & verdure pour leur récréation, & n'y en a pas une qui n'ait un étang avec du poisson, si petit qu'il puisse être. Un côté de la cour est occupé d'une paire d'**armaires** faites à guise d'un cabinet, sur lesquels ils tiennent grand

Histoire du grand royaume de la Chine

nombre d'idoles taillés en bosse & p.014 élaborés de divers matériaux. Aux trois autres angles ils ont plusieurs peintures & autres curiosités, & surtout se tiennent bien nettement, non seulement, en la maison, mais aussi aux rues, où il y a communément trois ou quatre privés & lieux communs posés fort soigneusement, afin que le monde étant pressé de la nécessité naturelle, & ayant où aller, ne gêne ni n'ordisse point les rues : ce qui est même observé par tous les chemins du royaume. Il y a d'aucunes villes où l'on va par eau parmi les rues, comme l'on fait à Bruxelles en Flandres & à Mechique aux Indes, & à Venise en Italie, qui est cause qu'elles sont très bien fournies, pource que les bateaux y entrent tous chargés de vivre jusques au devant des maisons.

Les chemins dudit royaume sont les meilleurs, & les mieux pavés de toutes les terres découvertes, & partout si plats & unis, que jusques aux montagnes il y a de grands chemins pavés à coups de marteau, & fort bien réparés & pavés de pierre & de carreau, de sorte que par le dire de ceux qui l'ont vu c'est une des plus insignes structures & des plus communes & fréquentes qu'il y ait en tout le royaume. Il y a beaucoup de ponts très grands & de facture admirable, & les aucuns d'eux posés dessus des bateaux, comme est celui de Séville, principalement aux rivières larges & profondes. En la ville de Fucheo est une tour devant le logis du trésorier général du roi, laquelle comme afferment ceux qui l'ont vue surpasse tous les édifices romains que l'on sache, étant fondée dessus quarante colonnes, chacune desquelles est bâtie d'une seule pierre, laquelle est si grand & grosse qu'elle étonne ceux qui en parlent, & fait douter ceux qui l'entendent. Partant il me semble qu'il vaut mieux me déporter d'en parler, sans en particulariser d'avantage, ainsi que je fais en toutes les choses que je trouve un peu difficiles à croire, principalement quand je n'ai point d'original ni auteur certain pour alléguer, ou donner pour caution.

Se trouve en ce royaume une muraille ou enceinte qui a cinq cents lieues de long & commence depuis la ville d'Ochyoï, qui est entre deux montagnes fort hautes, & s'étend de l'Occident à l'Orient. Elle fut faite par

Histoire du grand royaume de la Chine

un roi, nommé Tzintzon, pour se défendre des Tartares. Toutefois il faut entendre que de ces cinq cents lieues que contient ladite muraille, il y en a quatre qui sont faites naturellement, d'autant que ce sont serres & montagnes de fort grande hauteur & bien fermées. Les cent autres qui étaient pour clore la distance qu'il y avait entre lesdites montagnes, le susdit roi les fit faire artificiellement de pierre de taille très forte qui a sept brasses de large par bas, & autant par haut. Elle commence du côté de la mer en la province de Canton & va par celle de Paguaia & de Cansay, & finit à celle de Susuan. Pour faire cette œuvre admirable ledit roi prit la troisième partie des habitants de son royaume, à savoir de trois hommes un, de cinq deux, lesquels par le long ^{p.015} chemin & le changement d'air qu'ils firent, combien que chaque province aboutît à la partie la plus voisine, moururent presque tous en cette besogne. Aussi cet ouvrage si superbe fut cause, comme il se dira par ci après, que tout le royaume s'éleva¹⁵ & tua le roi, après avoir régné quarante ans, & autant que lui un sien fils nommé Agutzy. L'on tient pour vrai que cette muraille est audit royaume, & ainsi l'assurent tous les Chinois qui trafiquent aux îles Philippines, & à Canton, & à Macao, s'accordant tous en la longueur & étendue d'icelle comme témoins oculaires. Les Espagnols ne l'ont pas vue, à cause qu'elle est aux derniers confins du royaume, où aucun d'eux n'est encore allé jusques à présent.

@

Chapitre X

De la disposition naturelle, traits de visage, façons d'habits, & autres exercices des gens du royaume de la Chine

@

Les hommes & femmes du royaume de la Chine sont de fort bonne disposition de corps, bien faits, & gaillards de leur personne, toutefois ils sont un peu plus grands que petits. Ils ont tous communément un visage large, de petits yeux, & le nez plat & camus, n'ayant point de barbe, mais un peu de poil seulement aux deux côtés du menton. Vrai est qu'il y en a quelques-uns, qui ont de grands yeux, & la barbe bien faite, & des visages de beau trait & bien proportionnés ; mais ceux-là sont bien peu au regard des autres, & si croit-on qu'ils viennent d'une nation étrangère, laquelle s'est peu mêlée anciennement avec eux, alors qu'il était permis de sortir hors du royaume. Ceux de la province de Canton, qui est un pays chaud, sont noirs de couleur, mais ceux du pays en dedans sont du teint des Allemans, Italiens, & Espagnols, c'est à savoir blancs & blonds, ou un peu vert-bruns & basanés. Ils laissent tous venir leurs ongles fort grands en la main gauche, & portent courts ceux de la droite. Ils ont aussi les cheveux longs, & en sont tous fort curieux. Et cette mode de porter de long cheveux & de grands ongles n'est point sans grande superstition, pource qu'ils disent qu'ils seront enlevés au ciel par ces longs cheveux & ces grands ongles. Ils les entortillent sur le couper de la tête avec un roseau d'or bien mignonnement accommodé, ou bien avec des épingles qui sont d'or aussi.

Les habits dont usent les nobles & principaux sont de soie de diverses couleurs, lesquelles sont très belles en ce pays-là, & de haut lustre. Le commun peuple & les pauvres gens se vêtent d'autre soie qui est moindre, ou bien de lin, ou de sarge, ou de coton, & y a de tout très grande abondance. Et comme le pays est tempéré pour la plus grande part, aussi cet habit dont ils usent leur est-il moins pesant à porter ; car de drap il n'y

Histoire du grand royaume de la Chine

en a & ne s'en fait point en tout le royaume. ^{p.016} Ils usent de sayes faits à notre mode du temps passé, lesquels sont à grands quartiers plissés bien menu, où il y a une pochette qui ferme sur le côté gauche, & ont les manches grandes & grosses. Dessus ces sayes ils portent des marlotés ou grandes robes selon la puissance de chacun, lesquelles sont faites à notre mode, hormis qu'elles ont les manches plus larges & amples.

Les princes du sang royal, ou ceux qui sont constitués en dignité sont différents des chevaliers ordinaires en ce que lesdits princes portent le saye recamé d'or & d'argent par le milieu de la ceinture, & les autres garnis seulement par les bords. Ils usent de chausses fort bien faites qui sont arrièrepoinçonnées avec des bottines & des souliers de velours fort mignards. Ils portent durant l'hiver, combien qu'il n'y fasse pas grand froid, leurs sayes & leurs robes fourrées de peaux de bêtes, & principalement de martes zibeline dont y a abondance, comme dit est, et les portent toujours à l'entour du col.

Ceux aussi qui ne sont pas mariés sont différents de ceux qui le sont en ce qu'ils portent les cheveux dessus le front, & usent de plus hauts bonnets. Les femmes se parent fort curieusement & s'habillent à une mode qui retire fort à l'espagnole. Elles portent beaucoup de bagues & bijoux d'or et de pierreries, & usent de demi-sayons à manches larges, qui ne leur viennent que jusques au dessous des mamelles. L'étoffe dont elles se vêtent ce sont brocats, ou toiles simples, ou soies, lesquelles comme dit est y sont très belles & a fort bon prix, & les plus pauvres portent du velours ras ou de la sarge. Elles ont de très beaux cheveux, & en sont aussi curieuses que les dames de Gênes en Italie, & les portent coordonnés & entortillés à l'entour du chef avec une ceinte de soie large, garnie de perles & de pierreries, à tout quoi l'on dit qu'il les fait fort bon voir. Elles usent de fard & d'affiquets, & en quelques lieux même avec superfluité. Elles tiennent pour grande damerie & mignardise d'avoir de petits pieds, & pour cette cause dès qu'elles sont petites, elles se les lient avec des bandelettes fort serrées, & l'endurent patiemment pource que celle qui a les pieds plus

Histoire du grand royaume de la Chine

petits est tenue pour la plus leste & damerette. Et ne s'abuse point celui lequel dit qu'avec ces appât & amorces de mignardise d'être estimées les plus poupines les hommes ont introduit cette coutume de leur faire ainsi serrer les pieds si curieusement & si fort qu'elles en perdent quasi la forme, & en demeurent débiles & à demi impotentes. Car s'habituant à aller mal, pesamment & de mauvaise grâce, pour cette cause elles ne sortent guère de la maison, se lèvent peu souvent de leur besogne : qui est la principale intention & le motif qu'ont eu ceux qui ont commencé les premiers telle coutume, laquelle a duré grand nombre d'années & durera encore plus, attendu qu'elle est déjà avec force de loi introduite & usitée si avant, que la femme qui viendrait à l'enfreindre en quelque sorte avec ses filles encourrait note d'infamie, & outre ^{p.017} en serait punie. Au surplus elles sont fort honnêtes & recluses, de sorte qu'on en voit jamais pas une à la fenêtre ni à la porte ; & si le mari invite quelqu'un à dîner, elle ne se montre point, & ne se sied jamais à table, si celui qui est invité n'est parent ou grand ami. Quand elles vont voir leur père ou leur mère, ou leur parente, elles vont toujours dedans une chaire à bras portée par quatre hommes laquelle de part & d'autre est toute entourée de cages & de jalousies de fil d'or & d'argent, ou bien de soie fort près à près de peur d'être vues, nonobstant qu'elles voient ceux qui sont à la rue, étant outre cela accompagnées d'une grande suite de serviteurs. Par ainsi se trouve peu souvent aux rues une femme de marque, & semble qu'il n'y en a pas une en la ville pour la grande solitude qui est en elles ; à quoi ne sert pas de peu la pesanteur & débilité de leur pieds susmentionnée.

Ils sont fort ingénieux eux & elles, & usent de sculpture & de maçonnerie, & sont grands peintres de feuillages, d'oiseaux & de chasse, comme on le peut voir par les lits & tables qui s'apportent de leur pays. J'en ai vu une que fit porter à la ville de Lisbonne en l'année 1582 le capitaine Rivera, grand alguazil de Manille, de laquelle table, afin de montrer son prix & valeur, je me contenterai de dire qu'elle mit en admiration le roi d'Espagne, lequel toutefois n'a pas de coutume d'admirer beaucoup de choses : & non seulement lui l'admira-t-il, mais aussi tous

Histoire du grand royaume de la Chine

ceux qui la virent, jusques aux plus excellents brodeurs, encore que ce ne soit pas si grande chose. Ils sont grands inventeurs, & de telle sorte, que combien qu'il y ait au royaume beaucoup de coches & de carrosses, ils usent toutefois au plat pays d'une certaine espèce de chariots à vent & à voile, lesquels sont faits de telle industrie, qu'ils les gouvernent facilement. Cela est tenu pour tout certain par beaucoup de gens qui l'ont vu, & aide bien à le croire, de ce que l'on en a vu plusieurs tant aux Indes qu'en Portugal en des draps & des toiles, qui ont été peintes en la même Chine, & aussi en des porcelaines qu'on apporte de là pour vendre, qui est un signe évident que la peinture y est en usage. Ils sont fins & bien entendus à vendre & à acheter, de sorte qu'en fait de trafic ils **partiraient** un petit cheveu.

Les marchands de boutique, qui sont en grand nombre en chaque ville, étalent à leur huis une table, où sont écrites toutes les marchandises qu'il y a céant à vendre : & ce qu'ils vendent communément ce sont brocatels, & toiles d'or, & diverses pièces de soie de très belle couleur, comme dit est. Les autres qui ne sont pas si riches vendent des farges, des pièces de coton, des pièces de toile, & de **futaine** de toutes couleurs, & tant l'un comme l'autre est à bon marché, pour la grande abondance qu'il y a de telles marchandises, & le bon nombre d'artisans qui les font. Ceux qui tiennent des drogues simples font pareillement montre de tout tant qu'ils en ont. Il y a d'autres boutiques de porcelaines de p.018 diverses sortes, savoir est de rouges, de vertes, de dorées & de passes, lesquelles sont à si bon marché, qu'on en a cinquante pièces pour quatre réales. Elles se font d'une terre forte qu'ils défont & détrempe, & versent dans des étangs qu'ils ont en ce pays-là fort bien faits de pierre de taille. Et après l'avoir bien maniée en l'eau, du plus gras qui nage par dessus ils en font les plus fines & le reste plus il va en fond, plus est-il grossier & épais. Ils leur donnent la même forme qu'on fait par deçà, puis les dorent & leur posent la couleur qu'ils leur veulent donner, laquelle ne se perd jamais, & en après les cuisent dedans un four. Voilà ce qui s'est vu & pratiqué touchant ces porcelaines, qui est plus vraysemblable que ce qu'écrit un certain Édouard Barbose en son histoire en italien, quand

Histoire du grand royaume de la Chine

il dit qu'elles se font d'escargots de mer, qu'ils détrempent & mettent sous terre pour s'affiner cent ans durant, & telles autres choses à ce propos, lesquelles étant vraies il n'y aurait pas si grande quantité desdites porcelaines, comme il y en a audit royaume, & comme il s'en porte en Portugal, & au Peru, & à la nouvelle Espagne, & à d'autres parties du monde : qui est une preuve suffisante pour vérifier ce que je dis, outre ce qu'en témoignent les Chinois conformément à cette vérité. La plus fine se fait en la province de Saxij, & ne sort jamais du royaume, à cause qu'elle est toute employée au service du roi & des gouverneurs, & est si belle qu'il semble à voir du très fin cristal.

Les artisans & mécaniques demeurent tous en certaines rues, où ne s'entremet aucun qui ne soit de leur état ou métier : de sorte que voyant le premier de la rue de quel état il se mêle, l'on peut bien entendre par conséquent, que toute la rue est pleine de gens de ce même état.

Il est commandé & enjoint par loi que les enfants aient à succéder à l'état ou office du père, & ne se peuvent mêler d'un autre sans congé de justice. Toutefois quand il y en a un qui est riche, on le dispense bien de travailler de ses mains, mais à la charge de tenir toujours en sa boutique des gens de l'état. Pour cette cause comme ils sont ainsi nés & nourris chacun en leur dit état, aussi sont-ils tous excellents & fort curieux en ce qui est de leur profession, comme il se peut voir évidemment ès choses qui se portent de ce dit royaume à la ville de Manille, & aux Indes, & en Portugal.

La monnaie qui court par le royaume est d'or ou d'argent sans marque ni coin, & consiste seulement en poids, & à cette occasion eux tous portent des pesons & des poids marqués, & se rend à chacun ce qui lui appartient, pource qu'ils ont la justice & l'équité en grande recommandation. Au gouvernement de Chincheo il y a de la monnaie de cuivre frappée en coin, mais elle n'a point de cours hors de cette province.

@

LIVRE SECOND

où il est traité de la religion que tiennent les habitants d'icelui, & des idoles qu'ils adorent, & des autres choses touchant ce qu'ils ont de surnaturel

Chapitre I

Du grand nombre de dieux qu'ils adorent,
& de quelques signes & peintures qui se trouvent entre eux,
lesquels symbolisent en quelque sorte
avec les choses de notre religion chrétienne

@

p.019 Aux deux provinces de Paguaia & de Tolanchia, où nous avons dit que résident ordinairement les rois de ce grand royaume de la Chine, pource qu'elles sont les plus proches de la Tartarie, avec les rois de laquelle ils ont eu guerre continuelle, & par conséquent aussi les plus principaux & politiques d'icelui y font coutumièrement leur résidence ; entre les figures des idoles qu'ils ont, les Chinois disent qu'il y en a une de merveilleuse & étrange facture qu'ils tiennent en très grande révérence. Ils la dépeignent avec un corps, des épaules duquel sortent trois têtes se regardant l'une l'autre, qui signifient, se disent-ils, que toutes les trois n'ont qu'un même vouloir, & que ce qui plaît à l'une plaît à l'autre, & au contraire ce qui déplaît à l'une déplaît aussi aux deux autres. Ceci étant interprété chrétiennement se peut entendre du mystère de la très sainte Trinité, que nous autres chrétiens adorons & confessons par foi : de laquelle chose & de quelques autres qui semblent correspondre à quelques-unes de notre religion chrétienne, l'on peut vraisemblablement présumer, qu'en cedit royaume a prêché jadis le glorieux apôtre S. Thomas, lequel comme il se dit aux leçons de sa fête après avoir reçu le S. Esprit, & prêché le S. Évangile aux parthes, Mèdes, Perses, Brachmanes, & autres nations, Passa aux Indes, o il fut martyrisé en la ville de Calamine, pour la foi et l'Évangile qu'il annonçait.

Il est aussi vraisemblable que quand ledit saint passa aux Indes, il fit son voyage par ce royaume de la Chine, où il a peu prêché l'Évangile, & le mystère de la très sainte Trinité la peinture de laquelle, qui est de la manière susdite, y dure encore pour le jourd'hui. Toutefois cette nation si

Histoire du grand royaume de la Chine

fort aveuglée en ses erreurs & idolâtrie de sait pas au vrai que peut p.020 signifier telle figure avec ses trois têtes.

Et sert de beaucoup pour croire ce que dessus, ou à tout le moins pour entendre qu'il a pu être ainsi, en ce que l'on a trouvé aux écritures des Arméniens, qui sont tenues entre eux pour authentiques, que ledit apôtre passa par ce royaume de la Chine quand il s'en alla aux Indes, où il fut martyrisé, & qu'il y prêcha aussi l'Évangile. Toutefois il y fit peu de fruit, à cause que les gens du pays étaient fort distraits & occupés en guerres, au moyen de quoi ledit apôtre passa aux Indes, laissant en ladite Chine quelque peu de naturels baptisés & instruits en la foi, afin que moyennant la grâce de Dieu ils plantassent les choses qu'il leur laissait, quand ils en verraient l'occasion.

Il y a aussi, à ce qu'ils disent, quelques peintures à la façon & avec les marques de douze apôtres, ce qui sert pareillement pource que dessus. Toutefois quand on demande aux naturels du pays quels hommes ce sont que ces douze apôtres, ils répondent que ç'ont été de grands philosophes, qui ont vécu vertueusement, à raison de quoi ils ont été faits anges au ciel.

Ils usent semblablement d'une peinture d'une femme belle à merveille, tenant un petit enfant entre ses bras, qu'ils disent qu'elle enfanta demeurant vierge, & qu'elle était fille d'un grand roi. Il la révèrent moult fort, & font oraison devant elle ; mais ils ne sauraient dire davantage touchant ce mystère, sinon ce qui a été dit ci-dessus, & qu'elle a vécu saintement, & sans macule de péché.

Le père Gaspard de la Croix, Portugais, & de l'ordre de S. Dominique, lequel a été en la ville de Canton, écrivant maintes choses de cedit royaume fort bien & exactement, qui est cause que je l'ensuit en quelques points de cette histoire, dit qu'étant allé à une petite île qui était au milieu d'une fort grande rivière ; où il y avait une maison faite à guise d'un monastère de religieux du pays, & que se promenant par dedans, en s'amusant à regarder quelques choses curieuses & antiques qu'il y avait, il vit entre autres une chapelle faite comme un oratoire & parée fort

Histoire du grand royaume de la Chine

curieusement, à laquelle on montait par certains degrés, & était close, & environnée de treillis dorés ; & que regardant l'autel qui était orné d'un beau parement fort riche, il vit au milieu d'icelui un visage de femme parfaitement bien fait avec un petit enfant qui l'[acollait](#) de ses petits bras, y ayant devant elle une lampe ardente. Étant étonné de ce qu'il voyait, il demanda que signifiait cela, mais aucun de ceux qui étaient présents ne lui sut donner plus claire réponse que celle qui a été dite ci-dessus.

De toutes ces choses il me semble qu'il sera plus aisé & facile à croire ce qui s'est dit de l'entrée & prédication du [benoist](#)¹ apôtre S. Thomas en cedit royaume, puisqu'il appert que les habitants d'icelui ont gardé & gardent encore en [traditive](#) par tant d'années ces marques & [enseignes](#)¹ susdites, lesquelles montrent qu'ils ont p.021 eu quelque connaissance du vrai Dieu, la figure duquel elles représentent.

@

Chapitre II

Suite de la religion que tiennent les Chinois, & des idoles qu'ils adorent

@

Outre ce qui a été dit ci-dessus touchant les idoles que ce peuple aveugle & idolâtre va adorant, nonobstant que ce soient gens si prudents au gouvernement de leur république, & d'un esprit si subtil en tous les Arts : ils ont encore plusieurs autres choses, qui sont si aveugles & impertinentes, qu'elles étonnent ceux qui se mettent à les considérer attentivement. Toutefois si l'on y avise de près, il n'y a pas de quoi s'émerveiller, attendu qu'ils vivent sans la claire lumière de la religion chrétienne, sans laquelle les entendements plus subtils & délicats se perdent & précipitent entièrement.

Ils croient généralement entre eux que le Ciel est créateur de toutes choses visibles & invisibles, & ainsi le dénotent-ils par le premier caractère de leur alphabet, & que le Ciel a un gouvernement pour les choses de là haut, lequel s'appelle *Laocon Tzautey*, c'est-à-dire en leur langue, *gouverneur du Grand dieu*, & ce dieu-là ils l'adorent comme le plus grand après le soleil. Ils disent que ce gouverneur n'a point été créé mais qu'il est de tout temps & éternité, & qu'il n'a point de corps, mais qu'il est esprit. Pareillement qu'avec cestuy-ci il y en a un autre de même nature, qui s'appelle *Cansay*, lequel est aussi esprit, & qu'à ce second il lui a baillé la charge des choses célestes de ça-bas, & que la mort & la vie des hommes est en sa main. Ce *Cansay* a trois sujets dessous lui à qui il commande, lesquels ils disent être aussi esprits, & lui aider au fait du gouvernement. Leurs noms sont *Tanquam*, *Teiquam*, *Tuiquam*, ayant chacun d'eux un pouvoir distinct & séparé l'un de l'autre ; *Tanquam*, se disent-ils, a la charge des pluies, & de pourvoir d'eau à la terre. Le *Teiquam* est celui d'où naissent les hommes, & a le fait des guerres, des semailles, & des fruits. Et

Histoire du grand royaume de la Chine

le Tuiquam a le gouvernement de la mer, & de ceux qui naviguent. Ils leur font des sacrifices & leur demandent les choses que chacun d'eux a en sa charge, leur offrant à cet effet beaucoup de parfums, & de viandes, de beaux parements, & soies pour leurs autels. Ils leur font aussi plusieurs vœux & leur promettent des jeux & farces, qu'ils représentent naïvement bien & au vif devant les mêmes idoles.

Outre ceux là, ils tiennent & réputent pour saints un grand nombre d'hommes, qui ont surpassé les autres en valeur, ou en savoir, ou en industrie, ou à mener une vie recluse & austère, & pareillement ceux qui ont vécu sans faire tort à personne, lesquels ils appellent en leur langue, *pausaos*, qui est autant à dire que *bienheureux*.

p.022 Ils sacrifient aussi au démon, non pas qu'ils ne sachent bien qu'il est méchant & réprouvé, mais c'est afin qu'il ne leur fasse aucun mal en leurs personnes, ou en leurs biens.

Ils ont semblablement plusieurs idoles étrangers, & en si grand nombre, que le seul dénombrement d'iceux serait suffisant pour en compiler une longue histoire, & nous empêcherait de suivre la brièveté que nous [procurons](#)⁶ tenir en celle ci. Au moyen de quoi je ferai seulement mention des trois les plus principaux, qu'ils ont en grande révérence après les susdits.

Le premier d'iceux, ils disent qu'il s'appelait Sichia, lequel vint du royaume de Tranteyco qui est devers l'Occident. Cestuy-ci fut l'inventeur de la forme de vivre des religieux & religieuses qu'il y a audit royaume, lesquels demeurent en communauté sans se marier, & sont perpétuellement reclus. Et pource que ce Sichia ne portait point de cheveux, à son imitation aussi vont sans cheveux tous ceux qui l'ensuivent, lesquels sont en grand nombre, comme il se dira ci-après, & gardent l'ordre qu'il leur a laissé.

Après cettuy-là est une nommée Quanina, qui fut fille au roi Tzonton, lequel eut trois filles, dont il en maria deux, & voulant aussi marier

Histoire du grand royaume de la Chine

Quanina, icelle ne le voulut jamais, lui disant qu'elle avait fait vœu au Ciel de vivre toujours en chasteté. Le père en fut indigné, & la mit en un lieu en façon de monastère, & lui faisait porter de l'eau, & du bois, & nettoyer un grand jardin qu'il y avait. Si racontent les Chinois maintes choses de risée d'icelle, savoir est que les singes venaient à elle & lui aidaient, & que les saints du Ciel lui tiraient de l'eau, & que les oiseaux lui balayaient le jardin avec leur bec, & que de grandes bêtes descendaient de la montagne pour lui porter du bois : & que le roi son père ayant vu cela & s'imaginant qu'elle le faisait par enchantement, ou par art du diable, comme en vérité il se pouvait faire, si cela s'est ainsi passé comme ils l'assurent, il fit mettre le feu là où elle était. Elle voyant qu'on brûlait ce lieu à son occasion, se voulut mettre dans la gorge une grande épingle d'argent qu'elle portait pour faire tenir ses cheveux ; mais à l'instant survint une grande ravine d'eau qui éteignit tout le feu. Alors elle s'enfuit, & s'alla cacher en une montagne, où elle fit grande pénitence, & vécut fort saintement, & le père pour le péché par lui commis fut mangé de lèpre & de vers, sans que jamais les médecins lui pussent donner aucun remède.

Au moyen de quoi sa fille ayant su la maladie par esprit de divination s'en vint vers lui pour le guérir, & soudain que son père la reconnut, il lui demanda pardon avec grands signes de repentance de ce qu'il lui avait fait, & puis l'adora. Au même instant voyant qu'il voulait encore l'adorer, elle lui voulut résister, & comme il ne fut pas en sa puissance, un saint se mit au devant, pour donner à entendre que l'adoration se faisait au saint & non pas à elle : & aussitôt sans s'arrêter davantage, elle s'en retourna à ^{p.023} sa solitude, où elle mourut religieusement. Ils la tiennent pour une grande sainte, & la prient d'obtenir pardon du Ciel, où ils croient qu'elle est.

Après cette-là ils tiennent encore pour sainte une appelée Neoma, qui était née & native de Cuchi, en la province d'Oquiam. Ils disent qu'elle était fille d'un des principaux du pays & que ne voulant point être mariée elle s'enfuit à une petite île, qui est vis-à-vis d'Ingoa, où elle mourut menant une vie fort austère, & faisant beaucoup de faux miracles. La cause

Histoire du grand royaume de la Chine

pourquoi ils disent qu'ils la tiennent sainte, c'est qu'allant un capitaine du roi de la Chine, qui se nomme Compo, faire guerre à un royaume circonvoisin, il vint surgir avec sa flotte à Buym ; & voulant lever les ancres pour partir, ils ne les purent hausser, & tous étonnés virent assise sur iceux ladite Neoma. Le capitaine s'en va à elle, lui dit en toute humilité qu'il allait à la guerre par le commandement du roi, & que si c'était chose sainte, il lui plût de lui conseiller ce qu'il avait à faire. Elle lui répondit que s'il avait envie de vaincre ceux qu'il allait pour conquêter, il l'emmenât quand &⁸ lui : ce qu'il fit & l'emmena au royaume où il allait, dont les habitants étaient grands magiciens, lesquels jetant de l'huile dans la mer faisaient en sorte qu'il semblait à voir que les navires brûlassent. D'autre part Neoma faisait tant par son art magique qu'elle défaisait tout ce qu'ils machinaient, & les engardait de faire aucun dommage aux Chinois ; ce que vu & considéré par ceux de ce royaume-là ils se rendirent tous sujets & vassaux du roi de la Chine. Le capitaine croyant que ce fut miracle, & conjecturant comme homme sage que ce pouvait être autre chose, pour s'en assurer davantage, il lui dit qu'à cette fin qu'il portât au roi quelques marques de sa sainteté, il lui plut de faire devenir vert un bâton sec qu'il tenait dedans la main, & qu'il l'adorerait comme & sainte. Elle à l'instant ne le fit pas seulement devenir vert, mais le rendit d'avantage fort odoriférant, & en telle façon le porta ce capitaine en la poupe de son navire, & outre ce, comme il advint de fortune qu'il eut bon voyage, il attribua le tout à ladite Neoma. Et par ainsi tout depuis ce temps-là jusques aujourd'hui ceux qui vont naviguer ont coutume de la porter en la poupe de leurs navires, comme sainte qu'ils disent qu'elle a été, en l'invoquant ordinairement & lui offrant des sacrifices.

Ces saints, dont nous venons de parler, sont les plus principaux qu'ils tiennent, & parmi eux ont beaucoup d'idoles qu'ils posent sur les autels de leurs temples taillées en bosse & dorées, & sont en si grand nombre que j'ai ouï affirmer au frère Hiéronyme Marin, qui est entré en la Chine, & par la bouche duquel j'ai été certifié de beaucoup de choses que je dis ici, comme d'un homme digne de foi, qu'en un seul temple de la ville d'Ucheo,

Histoire du grand royaume de la Chine

il y avait compté cent douze idoles : & que sans celles-là ils en ont beaucoup d'autres aux chemins, & aux rues, & aux p.024 principales portes, qu'ils tiennent en peu d'estime & de révérence, comme il se verra au chapitre suivant. Dont l'on voit à plein, combien sont sujets aux erreurs & à l'idolâtrie ceux qui sont privés de la vérité de notre sainte foi catholique chrétienne, que tient & enseigne la sainte & universelle Église romaine.

@

Chapitre III

Du peu de compte que les Chinois font de leurs idoles

@

Ces pauvres misérables idolâtres tiennent si peu de compte de leurs dieux, qu'il y a grande confiance que si une fois la loi évangélique venait à avoir entrée audit royaume, ils les quitteraient incontinent, & leurs superstitions aussi, & spécialement leurs enchantements & sorcelleries, qui est une chose fort usitée par tout le royaume. À quoi aiderait de beaucoup le naturel des hommes du pays, lesquels sont tous dociles, & gens de bon esprit, qui se soumettent à la raison. De façon que raconte le religieux jacobin, qui a été nommé ci-dessus, que lui étant en la ville de Canton, en un temps où se faisait sacrifice aux idoles, mu du zèle de l'honneur de Dieu, il s'aventura d'en jeter quelques-unes d'icelles par terre. Comme les idolâtres qui étaient présents pour leur faire sacrifice, eussent vu une si grande hardiesse & un cas si exorbitant à leur avis, eux tous poussés de furie infernale mirent les mains sur lui, avec résolution de le mettre en pièces. Lors il les requit doucement, que devant que de lui rien faire en sa personne, il leur plut entendre ce qu'il leur voulait dire. Cette demande fut trouvée juste & raisonnable par les principaux qui étaient présents, & commandant à la commune de s'arrêter, l'écoutèrent tous en grand silence. Si commença à leur dire avec l'esprit qu'il plût à notre Seigneur de lui communiquer : Que puisque le grand Dieu créateur du ciel & de la terre leur avait donné de si bons entendements, qu'ils égalaiement en iceux les plus politiques nations du monde, ils avisassent à ne les point mal employer, & ne les point assujettir à adorer des pierres & des troncs de bois qui n'avaient discours, ni raison, ni aussi l'être de celui qui leur avait donné l'être à eux n'y l'essence de l'imager, qui leur avait fait ces idoles ; & qu'avec plus grande raison les idoles devaient adorer & révéler les hommes, desquels ils étaient la manufacture. Par le moyen de ces choses & autres dites à ce propos ils s'[accoisèrent](#)¹ tous, & non seulement

Histoire du grand royaume de la Chine

approuvèrent ce qu'il disait, mais outre le remercièrent bien fort, s'excusant envers lui, & lui disant que personne ne leur avait dit jusques alors, ni donné à entendre qu'ils faisaient mal de faire ces sacrifices : & en signe d'action de grâces, laissant là leurs idoles jetées par terre, & les aucunes d'icelles mises par pièces, lui firent compagnie jusques ^{p.025} à sa maison. On peut colliger d'ici, combien il serait facile moyennant la grâce de Dieu, de réduire ce grand royaume à notre sainte foi catholique, si par la lumière de l'Évangile la porte lui était ouverte, que le démon tient fermée sous la clef de ses fausses illusions, par lesquelles il fait que le roi, & tous ses ministres & gouverneurs sont si soigneux & vigilants de ne point laisser introduire aucune nouveauté dans le royaume, ni d'admettre aucun étranger, ou nouvelle doctrine en icelui sans le congé de sa Majesté, & de son Conseil, sur peine de la vie, ce qui s'exécute en toute rigueur. Joint que ce sont gens dociles & bien disposés pour être enseignés en la foi, & faciles à se retirer de leurs superstitions, & de l'idolâtrie de leurs faux dieux, desquels ils tiennent fort peu de compte, ainsi que dit est ; prenant en fort bonne part quand on les corrige de leurs fautes, & reconnaissant le grand avantage, que la loi évangélique a par dessus leurs cérémonies & vanités, & pour cette cause la reçoivent de bon cœur, comme il s'est vu & se voit à l'endroit de plusieurs Chinois, lesquels se sont faits baptiser à Manille, qui est une des îles Philippines, auquel lieu ils se sont domiciliés & dénaturisés de leur pays, pour jouir de ce qu'ils savent & entendent leur devoir servir pour le salut de leurs âmes : vivant pour cet effet comme bons chrétiens tous ceux qui ont reçu entre eux le saint baptême.

@

Chapitre IV

Des manières de sort dont ils usent, quand ils veulent faire quelque chose d'importance, & comme ils invoquent le démon

@

Les hommes de ce royaume ne sont pas seulement adonnés à plusieurs superstitions, mais ils sont encore outre cela grands devins, & croient en augures comme en chose certaine & infaillible : spécialement en une espèce de sort, duquel ils usent toutes les fois qu'ils veulent commencer un voyage, ou quelque affaire d'importance, comme de marier fils ou fille, de prêter, d'acheter, & trafiquer en marchandise, ou de faire quelque autre chose qui soit douteuse & incertaine en l'issue qu'ils désirent.

En toutes ces choses ils usent d'un certain sort avec deux petits morceaux de bois, qui sont faits comme deux moitiés de noix, ronds d'une part, & plat de l'autre, & sont liés ensemble avec un fil. Ils les jettent devant leurs idoles, & avant que les jeter parlent à eux avec grandes cérémonies, & paroles fort amoureuses, les prient de leur vouloir donner le bon sort, car par icelui ils attendent le bon ou le mauvais succès de l'affaire ou de la journée qu'ils veulent commencer ; & leur promettant que si le bon sort leur vient, ils leur offriront ou de la viande, ou un beau parement, ou quelque autre chose de valeur. Cela étant fait, ils jettent les deux morceaux de bois, ^{p.026} & si par cas fortuit ils tombent tous deux le plat dessus, ou l'un de plat, & l'autre de rond, ils tiennent cela pour un mauvais signe, & s'en prennent aux idoles, & leur disent force paroles injurieuses, en les appelant chiens, infâmes, vilains, & autres choses semblables. Après leur avoir dit toutes les injures qu'ils ont voulu, ils retournent derechef à les caresser de paroles douces & amoureuses, & leur demandent pardon du passé en leur promettant plus de dons & de présents que l'autre fois, si le sort leur [succède](#)⁷ bien. Avec cela ils recommencent à jeter, en procédant

Histoire du grand royaume de la Chine

de la même sorte qu'auparavant, c'est à savoir avec **vitupères** si le sort tombe mal, & s'il vient bien, avec louanges & promesses. Quand ce qu'ils demandent est chose d'importance, & que le sort tarde trop à bien tomber, ils vont à leurs idoles, & les jetant **emmy** la terre, les foulent aux pieds, ou les plongent dans la mer, ou les approchent au feu les laissant un peu brûler, & une autre fois les battent & flagellent, jusques à tant que les deux morceaux de bois viennent à tomber comme ils désirent, c'est à savoir le rond dessus, qui est signe de bon succès à advenir en la chose, pour laquelle ils font le sort. Ce sort venant ainsi à leur gré, ils font grande fête à leurs idoles avec belle musique & chansons, en les exaltant de louanges, & leur offrant une tête de pourceau cuite, & enfeuillée de rameaux, qui est une viande qu'ils estiment la plus exquise de toutes, avec un grand pot de vin. De toutes les choses qu'ils leur offrent, ils ôtent toujours la pointe du bec, & les ongles des oiseaux, & le groin du pourceau, & quelques grains de riz, & en l'arrosant de quelques gouttes de vin, le posent dans un plat dessus l'autel, & eux mangent le demeurant en grand joie au même lieu, en présence de leurs idoles.

Ils usent aussi d'une autre manière de sort, en jetant plusieurs petites bûchettes dans un vase, en chacune desquelles y a une lettre écrite, & après avoir bien remué lesdites bûchettes, un enfant met la main dedans le vase, & en tire une, & voyant quelle lettre il y a, puis ils cherchent en un livre le feuillet qui commence par cette même lettre, & ce qu'ils trouvent écrit audit feuillet, ils l'interprètent à la chose qu'ils prétendent, & pour laquelle ils se sont mis à faire le sort.

Pareillement ils ont tous entre eux cette coutume, quand ils se voient en quelque tribulation, de recourir au démon, comme nous soulons nous autres, ou pour le moins le devons, recourir à Dieu : & parlent audit démon d'ordinaire en le réclamant à leur aide, & lui demandant quel ordre ils tiendront pour sortir de la tribulation où ils sont : comme ils firent devant le père Pedre de Alfaro, gardien de l'ordre S. François, lorsqu'il revenait de la Chine en l'année 1580 comme il se verra ci-après en sa relation. L'ordre qu'ils tiennent à invoquer le démon est, qu'un homme s'étend tout de son

Histoire du grand royaume de la Chine

long la bouche contre terre, & un autre commence à lire chantant en un livre, & une partie des assistants à répondre, & le demeurant fait du bruit, avec des petites ^{p.027} clochettes & des tabourins, & un peu après cet homme qui est étendu contre terre commence à faire de grandes grimaces & des gestes horribles, qui est un signe certain que le démon est déjà entré dans son corps. Alors ils lui demandent ce qu'ils veulent savoir, & le démoniaque répond, & le plus souvent est toute menterie ce qu'il dit, encore qu'il l'a pallie le mieux qu'il peut, répondant ambigument & en divers sens ; car quant au démon, il leur donne toujours réponse, laquelle faut peu souvent, ou de parole, ou par lettres, qui est le remède qu'ils ont, quand le démon ne veut point répondre de parole.

Pour le faire répondre par lettres ils font en cette manière, c'est qu'ils étendent une mante rouge par terre, & mettent dessus certaine quantité de riz épars également par la mante ; puis tout à l'heure y posent un homme qui ne sait pas écrire avec un bâton en main, & les assistants commencent à chanter & à sonner comme en la première invocation. Un peu après le démon entre dans le corps de celui qui tient le bâton, & commence le démoniaque à écrire avec icelui dessus le riz, & les assistants copient les lettres qu'il forme avec le bâton, & puis en les assemblant toutes trouvent la réponse de ce qu'ils demandent. Toutefois comme j'ai déjà dit, telles réponses sont le plus souvent fausses & mensongères, comme ayant à faire ces pauvres gens idolâtres avec le Père de mensonge, lequel s'il dit quelque fois vérité, ce n'est pas qu'il ait volonté de la dire, mais c'est pour les induire sous une vérité à persévérer en leurs erreurs, & à lui ajouter foi à un million de mensonges. Ces manières de sort & invocations du démon sont si ordinaire entre eux, & chose si commune en tout le royaume, qu'il n'y en a pas une autre mieux sue ni plus pratiquée.

@

Chapitre V

De ce qu'ils disent du commencement du monde, & de la création des hommes

@

Combien que² les Chinois soient hommes de si clair esprit, & de si bon entendement, qu'au regard d'eux, se disent-ils, les autres nations du monde sont aveugles, hormis les Espagnols, qu'ils ont connu depuis peu en çà³ ; & combien qu'ils aient entre eux la philosophie morale, & naturelle qui se lit publiquement, & l'astrologie aussi : si est-ce qu'en ce qu'ils traitent de l'origine & commencement du monde, & de la création des hommes, ils tiennent beaucoup d'erreurs, quelques-unes desquelles se mettront en ce chapitre, lesquelles sont tirées de leurs mêmes livres, & entre autres d'un sui est intitulé *Du commencement du monde*.

Premièrement ils disent que le Ciel, la Terre & l'eau étaient conjoints ensemble de tout temps, & qu'un certain qui est au Ciel par eux appelé Tayn, avec le grand savoir qu'il eut p.028 sépara la Terre d'avec le Ciel, demeurant le Ciel là, en partie supérieure, & la Terre dévalant en bas suivant son inclination naturelle, comme pesante & grave, au lieu où elle est pour le présent. Ce Tayn, ce disent ils, créa de rien un homme qu'ils nomment Panson, & une femme qui s'appelait Pansona. Ce Panson par le pouvoir que lui donna le Tayn, créa aussi de rien un autre homme qui fut nomme Tanhom avec treize autres, tous frères. Le Tanhom fut homme de grand savoir, tellement qu'il posa le nom à toutes les choses créées, & connut par la doctrine du Tayn la vertu de toutes icelles, & la manière de les appliquer aux infirmités du corps, pour guérir toutes sortes de maladies. Ce Tanhom-ci & ses frères eurent beaucoup d'enfants, & principalement le plus grand appelé Teyencom en eut douze ; & l'aîné de tous nommé Tuhucom en eut neuf, & les autres aussi en eurent grand nombre. Ils croient que les lignées d'iceux ont duré plus de nonante mil ans, & qu'au bout de ces années finirent tous les hommes, pource qu'ainsi le voulut Tayn

Histoire du grand royaume de la Chine

qui avait créé le premier homme & la première femme de rien, pour se venger de quelque injure qu'ils lui firent, & aussi d'envie qu'il eut de quoi, outre ce qu'il leur avait enseigné, ils savaient déjà presque autant que lui, & ne le reconnaissaient point pour supérieur, comme ils lui avaient promis alors qu'il leur infusa sa science. Après cela il advint que le Ciel tomba, & incontinent Tain vint à le relever, & créa un autre homme sur terre nommé Lotzitzam avec deux cornes, desquelles sortait une odeur suave, & de cette odeur se produisaient hommes & femmes. Enfin ce Lotzitzam disparut, laissant déjà beaucoup d'hommes & de femmes au monde, d'où sont procédés tous ceux qu'il y a pour le jourd'hui. Le premier qui naquit dudit Lotzitzam, ils disent qu'il se nommait Azalan, & qu'il vécut 900 ans. Incontinent après sa mort le Ciel créa un homme, qui s'appelait Atzion, faisant engrossir sa mère nommée Iutin, à voir seulement une tête de lion, qui était au Ciel. Il naquit en la ville de Truchin, en la province de Canton, & vécut 300 ans. Depuis vint à naître Usao, & déjà y avait dès lors beaucoup de gens au monde, lesquels ne mangeaient que des choses crues & sauvages. Cet Usao leur donna l'industrie de faire de petites cahutes avec des arbres, pour se garder & défendre des bêtes farouches, qui leur faisaient beaucoup de dommage, & desquelles ils tuaient grand nombre ; & aussi il leur montra la manière de faire des habillements.

Après vint un nommé Huntzuy, qui fut l'inventeur du feu, & qui enseigna comme il en fallait faire, & comme il fallait rôtir & cuire les viandes, & la manière de troquer & de vendre une chose pour l'autre. Quand ils voulaient contracter ils s'entendaient l'un l'autre par des petits nœuds qu'ils s'entredonnaient en des cordelettes, à cause qu'ils n'avaient pas encore les lettres, ni la connaissance d'icelles. Après cettuy-là, ils disent qu'une certaine femme nommée ^{p.029} Hautzibon eut un enfant qui fut appelé Ocheutey, lequel inventa maintes choses, & ordonna les mariages, & la manière de jouer de beaucoup de sortes d'instruments. Ils affirment qu'il est venu miraculeusement du ciel pour le bien & repos de la terre, d'autant que sa mère allant par un chemin rencontra une trace d'homme, & posant son pied dessus fut environnée d'un éclair, qui vint du ciel, & tout sur-le-

Histoire du grand royaume de la Chine

champ demeura grosse de lui. Cet Ocheutey eut un fils appelé Ezonlon, qui fut inventeur de la médecine, de l'astrologie, & de la judiciaire, & montra à labourer la terre, & inventa la charrue, & le hoyau. De cestuy-ci ils en racontent de grandes merveilles, & entre autres qu'il mangeait de sept sortes d'herbes venimeuses & mortelles, sans qu'elles lui fissent aucun mal, & vécut 400 ans. Il eut un fils appelé Vitey, depuis lequel les rois commencèrent à venir, réduisant l'État en royaume, auquel ils ont succédé de père en fils, comme il se verra par ci-après au chapitre où nous traiterons du roi de ce grand royaume, qui est à présent, régnant. Telles & plusieurs autres folies se racontent par eux touchant le commencement du monde, d'où l'on peut colliger le peu de choses que peuvent les hommes sans la grâce de Dieu, & la lumière de la sainte foi catholique, encore qu'ils soient du meilleur esprit qu'il se puisse penser.

@

Chapitre VI

Comme ils croient que l'âme est immortelle, & qu'il y a une autre vie, en laquelle elle sera punie ou rémunérée selon les œuvres qu'elle aura faites en ce monde, & comme ils prient pour leurs trépassés

@

De ce qui a été dit ci-dessus il appert bien être vraisemblable que l'apôtre S. Thomas a prêché en la Chine, d'où l'on peut aussi présumer que dedans leurs cœurs est demeuré imprimé tout ce que nous avons vu, & verrons avoir apparence de vérité & conformité avec les choses de notre sainte foi catholique : telle qu'est celle-ci, dont nous traiterons en ce chapitre touchant l'immortalité de l'âme, laquelle ils croient tous, ensemble la rémunération ou punition qu'elle doit avoir en l'autre vie selon les œuvres qu'elle aura faites en la compagnie du corps : qui doit être cause en leur endroit de quoi ils ne vivent point si mal qu'ils feraient s'ils étaient sans la connaissance de cette vérité. Au moyen de quoi, je m'assure que la divine Majesté les amènera quelque jour à la connaissance de son saint nom. Ils tiennent pour certain entre eux que l'âme a eu son commencement du ciel, & qu'elle n'aura point de fin, à cause que le ciel lui a donné un être éternel : & que celle-là qui tout le temps qu'elle aura été dans le corps, où Dieu l'a infusée, aura vécu selon ^{p.030} les lois du pays, & n'aura point fait de mal ni tort à personne, sera enlevée au ciel, où elle vivra éternellement en grande joie devenant ange : & par conséquent aussi que celle qui vivra mal ira en la compagnie des démons, dedans des chartres & prisons obscures, où l'on souffrira des tourments qui ne finiront jamais.

Ils confessent qu'il y a un lieu, où les âmes qui doivent devenir anges se purgent de tout ce qui les a entachées de mal, durant qu'elles étaient dans le corps, & qu'à cette fin que cela se fasse plus tôt, y sert de beaucoup le bien que font les parents & amis.

Histoire du grand royaume de la Chine

C'est aussi une chose fort usitée en tout le royaume de faire des obsèques & des oraisons funèbres pour les défunts, pour lequel acte ils ont un jour destiné au mois d'août. Les offrandes ils ne les font point aux temples, mais aux maisons mêmes, ce qui se fait en cette manière. Au jour destiné & autres d'après [ensuivants](#), jusques à ce que soient achevés les sacrifices & cérémonies pour les trépassés, on voit aller par les rues ceux qui sont entre eux comme les religieux par deçà, chacun d'eux accompagné de deux novices, auxquels ils [départissent](#) les jours & maisons où ils doivent aller. Arrivés qu'ils sont à la maison, ils entrent dedans, & incitent tous ceux qui y sont de faire prière & sacrifice à leur mode pour tous les défunts de cette maison : leur remontrant que c'est l'intention des trépassés d'être aidés par eux à se purger des macules qui les empêchent de devenir anges, & de jouir du bien qu'il y a pour eux au ciel. L'un d'eux, qui est comme le prêtre & sacrificateur, porte un petit [tabourin](#), & l'un des novices a une espèce de cliquettes, & l'autre une petite clochette, & font un autel où ils posent ceux qu'ils tiennent pour saints & avocats des défunts, & à l'instant les parfument d'encens, de [storac](#), & d'autres bonnes odeurs. Après cela ils dressent cinq ou six tables couvertes & beaucoup de viandes pour les morts & pour les saints, & incontinent au son du tabourin, & des cliquettes & clochette susdites (qui est une chose fort propre pour danser, à ce que disent les Espagnols qui l'ont ouï), ils commencent à chanter certains cantiques faits pour cela, les disant autour du chœur ; & de temps à autre les petits novices vont à l'autel offrir certaines oraisons écrites en papier, qui sont les mêmes que l'on a chantées au son des instruments mentionnés ; puis cela fait, ils retournent s'asseoir, & commencent derechef à chanter comme devant. Enfin au bout de leur prières & cantiques, celui qui fait l'office dit une oraison à haute voix, & à la fin d'icelle donne d'une petite tablette qu'il tient à la main pour cet effet, un coup sur la table, à quoi répondent incontinent les petits novices en même ton baissant la tête ; & après prennent de certains papiers tous peints & dorés, & les brûlent devant l'autel. Ils passent en cette sorte toute la nuit, qui est le temps où ils font ordinairement tel office & cérémonies, lequel

Histoire du grand royaume de la Chine

étant achevé ils commencent alors & eux & tous ceux de la p.031 maison à manger les viandes qui étaient sur les tables que nous avons dites, à quoi ils achèvent tout le reste de la nuit jusques à ce qu'il soit jour. Voilà les solemnités & cérémonies, par le moyen desquels ils disent que les âmes sont purifiées, afin qu'elles puissent devenir anges.

Quant au menu peuple, il croit que les âmes qui vivent mal, devant qu'elles aillent en enfer (qui est un lieu qu'ils pensent erronément ne devoir point être établi, que tant que le monde ait pris fin), le Ciel en punition de leur vie mauvaise les met dans des corps de buffles & autres bêtes ; & celles qui vivent bien, il les infuse dans des corps de rois & seigneurs, où elles sont bien servies, & en grande joie : avec mille autres rêveries & mensonges semblables, par lesquelles ils donnent une métempsycose & transmigration aux âmes de corps en autre, comme leur ont donné quelques anciens philosophes autant aveuglés & éloignés de la vérité que ces payens.

@

Chapitre VII

Des temples qu'ils ont, & des sortes de religieux & de religieuses qu'il y a, ensemble de leurs supérieurs & intendants

@

Il se trouve tant de choses morales en ce royaume de la Chine, lesquelles sont symbolisantes avec celles de notre religion chrétienne, qu'il est aisé à penser que la nation est de bon esprit pour le naturel, & qu'il est vraisemblable que le saint apôtre, duquel nous avons parlé ci-devant, leur a laissé par la prédication une sainte occasion d'entreprendre beaucoup de choses qui ont quelque marque & apparence de vertu. L'une d'icelles est, qu'il se trouve entre eux beaucoup de lieux faits comme monastères par toutes les villes & bourgades, & même parmi les champs, où il y a grand nombre d'hommes & de femmes qui vivent en communauté, & en cloître & obéissance, à la mode de nos religieux. Les sortes de religions, selon ce qu'on en a entendu, sont seulement quatre, chacune desquelles a son général, qui demeure ordinairement en la ville de Suntien, dite autrement Taybin, où est le roi & son Conseil. Ce général s'appelle Tricon en leur langue, & pourvoit en chaque province d'un provincial, qui assiste & visite tous les couvents, corrigeant les fautes qu'il y trouve selon leur règle & manière de vivre. Ce provincial aussi pourvoit d'un homme en chaque couvent, qui est comme prieur ou gardien, auquel ils sont tous tenus d'obéir. Ce général est perpétuel tant qu'il vit, si ce n'est que l'on trouve quelques fautes sur lui, pour lesquelles il mérite d'être privé : & ne l'élisent point les provinciaux, comme nous avons de coutume nous autres, mais le roi ou son Conseil ; élisant toujours celui qu'ils savent être de meilleure vie & renommée, sans avoir égard en ce cas ni à faveur, ni à brigue. Ce général va vêtu de soie de la couleur de sa religion à savoir de noir, ou de pâle, ^{p.032} ou de blanc, ou de brun, qui sont les quatre couleurs des religions susdites, & ne sort jamais de sa maison que dedans une chaire de

Histoire du grand royaume de la Chine

marbre ou d'or, qui est portée par quatre ou six hommes, qui sont vêtus de même habit. Tous ses religieux parlent à lui à genoux, & a un [feel^{etym}](#) par devers lui, pour sceller & dépêcher les affaires de la religion. Ces généraux-là tiennent un fort grand revenu, qui leur est donné par le roi pour leur personne & leur train, & les couvents aussi sont fort bien rentés en commun, partie de dons qu'ils ont eu du même roi, partie de plusieurs & bonnes aumônes qu'on leur fait aux villes & lieux où sont tels couvents. Ils font la quête parmi les rues, chantant & tintant de petites cliquettes, & autres certains instruments. En faisant la quête, ils portent tous de grands éventails, avec certaines oraisons écrites dessus, lesquelles ils prononcent, ce disent ils, pour les offenses & péchés du peuple : & toutes les aumônes qu'on leur donne, il les mettent sur les mêmes éventails, & par ce moyen l'esprit de ceux qui leur donnent demeure absous de tous péchés selon leur fausse opinion. Ils ont généralement tous la barbe & la tête rasées, & portent un même habit tant qu'ils sont, sans aucune distinction ni différence, selon la couleur de leur religion. Ils mangent en commun, & ont de petites chambrettes & cellules, à la mode de nos religieux, & leur habit ordinaire est de sarge de l'une des quatre couleurs susdites. Ils portent des chapelets & patenôtres pour dire leurs prières, comme nous nous en servons nous autres, mais ils sont faits d'une autre sorte ; & assistent à tous les mortuaires, parce qu'on leur fait beaucoup d'aumônes. Ils se lèvent toutes les nuits deux heures avant le jour, pour faire des prières correspondantes à nos matines, & sont à les dire tout depuis qu'ils commencent jusques à l'aube du jour. Ils les chantent à haute voix, & en bon accord & attention, & tant qu'elles durent, ils sonnent leurs cloches qu'ils ont en ce royaume-là, les meilleures & mieux sonnantes du monde, à cause qu'elles sont presque toutes d'acier. Ils parlent au Ciel qu'ils tiennent & réputent Dieu, & à un Sinqiam, qu'ils disent avait été celui qui a inventé cette manière de vivre, & être saint. Ils peuvent sortir de l'Ordre quand ils veulent, en le faisant préalablement savoir au général. Tant qu'ils sont de l'Ordre ils ne se peuvent marier, & n'est pas permis aux hommes de [hanter](#)

Histoire du grand royaume de la Chine

avec aucune femme, ni aux femmes avec aucun homme sur peine d'en être punis rigoureusement.

Quand quelqu'un se met en cette manière de religion, le père, ou plus proche parent de celui qui prend l'habit, **semond** tous ceux du couvent, & leur fait un banquet fort solennel. Par la loi ordonnance du royaume, le fils aîné d'une maison ne se peut mettre en cette règle, & la cause de cela est que tout fils aîné est obligé de nourrir & sustenter ses père & mère en leur vieil âge. Quand quelqu'un de ces religieux vient à mourir, ils le lavent par tout le corps, & lui rasent le poil pour l'enterrer, & se ^{p.033} mettent tous en deuil pour lui. Le religieux ou la religieuse, qui ont été punis & disciplinés pour quelque délit, ne peuvent porter l'habit, mais de là en avant demeurent en la religion, avec certaine marque, laquelle dénote leur faute & péché qui est un grand ais qu'ils portent pendu & attaché à leur col, à la vue de tous. Ils offrent au matin & au soir à leurs idoles de l'encens, du benjoin, du bois d'aloès, & du cayolac qui est fort odoriférant, & autres sortes de pâtes diverses, & toutes de très bonne odeur. Quand ils mettent des navires sur l'eau qui viennent d'être faites & achevées, ces religieux s'en vont vêtus de grandes robes de soie riches & magnifiques, pour faire leurs sacrifices en la poupe d'icelles, où ils ont leurs oratoires, & **illec** présentent du papier peinturé de plusieurs figures, lequel ils coupent & mettent en morceaux devant leurs idoles, avec certaines cérémonies & cantiques bien entonnés, en sonnant de petites clochette, & font la révérence au démon, & le tiennent peinturé en la proue, afin qu'il ne fasse point de mal aux navires. Cela fait ils mangent & boivent au même lieu tout leur saoul tant qu'ils n'en peuvent plus : & par ce moyen leur est avis que la navire en demeure bien sanctifiée, & que toutes les navigations qu'ils entreprendront en icelle doivent **succéder à bien**⁷ : ce qu'ils tiennent pour chose très certaine, croyant que s'ils ne faisaient ainsi, & ne les bénissaient à leur mode, il leur succéderait au contraire.

@

Chapitre VIII

De l'ordre qu'ils tiennent à enterrer leurs morts, & du deuil qu'ils ont accoutumé de porter pour eux

@

Il me semble qu'il ne sera point hors de propos d'amener en ce lieu la mode qu'ils ont audit royaume d'enterrer les morts, à cause que c'est une chose bien notable, & dont la manière est telle. Quand quelqu'un meurt & à l'instant qu'il achève de rendre l'esprit, ils lui lavent tout le corps, & incontinent le vêtent des meilleures robes & habits qu'avait le défunt, tous parfumés & sentant bon ; & l'ayant vêtu, l'assoient sur la plus belle chaire qu'ils ont, où viennent les enfants & la femme, ou le père & la mère & les frères, & après s'être mis à genou devant lui, se retirent chacun à part tous pleurant & se désolant. Par après viennent selon leur ordre tous les parents & amis, & finalement les serviteurs, si le défunt en avait. Cette cérémonie étant faite, ils le mettent dedans un cercueil fait de quelque bois odoriférant & aromatique (car y en a beaucoup par tout le royaume), lequel est bien clos & fermé de peur de mauvaise odeur ; & incontinent le posent sur deux bancs, ou sur une table dedans une chambre ornée des plus beaux draps & tapis qu'ils peuvent avoir, puis le couvrent d'un linceul bien ^{p.034} blanc qui va traînant jusques à terre, sur lequel est dépeinte l'effigie du mort, tirée au plus près du naturel qu'il a été possible. En la chambre de devant celle où est ledit mort, ou bien à l'entrée de la porte ils dressent une table avec des cierges & chandelles ardentes, laquelle est toute couverte de pain & de beaucoup de sortes de fruits : & en celle sorte le tiennent par l'espace de quinze jours, durant lesquels viennent chaque nuit leurs prêtres ou religieux chanter des oraisons, offrir des sacrifices, faire d'autres cérémonies ethniques & païennes. Car ils portent beaucoup de papiers peints, & les brûlent en la présence du mort avec mille superstitions & magies, & lui en mettent devant lui beaucoup d'autres pendus à de petites cordes, qui sont mises là pour cet effet, & démènent lesdits papiers

Histoire du grand royaume de la Chine

beaucoup de fois, & font de grands cris à haute voix, par lesquels ils disent qu'ils envoient au ciel l'âme du défunt.

Les quinze jours étant achevés, pendant lesquels sont toujours les tables dressées avec beaucoup de viandes pour faire boire & manger leurs prêtres & les parents & amis qui viennent visiter le mort, & les cérémonies étant déjà faites, ils prennent le cercueil où est le corps, & le portent aux champs, & vont à son convoi tous les parents & amis, & un grand nombre de leurs prêtres avec des chandelles ardentes : auquel lieu ils l'enterrent ordinairement sur un petit tertre, dedans des sépultures qui leur sont propres & affectées, toutes faites de pierre de taille, & sur-le-champ dressent auprès de la sépulture un arbre de pin, desquels sont pleins tous les lieux dédiés à telles sépultures, & jamais ne les coupent s'ils ne tombent eux-mêmes avec le temps, & si depuis qu'ils sont tombés, ils les laissent là jusqu'à ce qu'ils désinent & se consomment par long trait de temps, les tenant pour chose sacrée.

Les gens qui le convoient vont en ordre & en forme de procession, menant quant & eux des musiciens & ménestriers qui jouent de divers instruments tout le long du chemin, jusques à ce qu'ils aient laissé le corps en la sépulture : & est cet enterrement tenu pour le plus somptueux & honorable, auquel il y a plus de prêtres & de ménestriers : en quoi ils ont de coutume de consumer beaucoup de bien. Ils chantent au son de ces instruments beaucoup d'oraisons à leurs idoles, & pour le dernier brûlent sur la sépulture plusieurs papiers, où il y a en peinture des esclaves, des chevaux, de l'or, de l'argent, des soies, & beaucoup d'autres choses, toutes lesquelles ils disent que possédera le mort en l'autre vie, où il va. Ils démènent grande joie, & font des banquets en le mettant au sépulcre, tenant pour certain que la joie qu'ils font en ce lieu, la même font les anges & les saints qui sont au ciel à l'endroit de l'âme du défunt qu'ils mettent en sépulture.

Les parents sont tous en deuil en ce temps, le deuil duquel ils usent est fort rigoureux, parce qu'ils portent des sayes de grosse laine, lesquels ^{p.035} sont poissés contre la chair, & cinglés de cordes, & en la tête ont de grands

Histoire du grand royaume de la Chine

bonnets de même laine, faits à grands bords comme un chapeau, lesquels leurs viennent jusques sur les yeux. Ils portent ce deuil pour père ou mère un an ou deux ans durant, & si le fils est gouverneur il se retire le plus souvent avec le congé du roi, laissant l'office qu'il a : en quoi ils tiennent un haut point d'honneur, & de grand compte. Ceux qui ne sont pas si proche parents se vêtent par l'espace de quelques mois de linge cru passé en teinture, ensemble les autres parents, & amis, mais c'est seulement jusques à ce que le défunt soit enterré.

@

Chapitre IX

De la mode qu'ils ont à célébrer leurs mariages, & des cérémonies de desquelles ils usent en iceux

@

Ceux de cedit royaume sont fort soigneux sur toute chose de donner de bonne heure un état à leur enfant, devant qu'ils se débauchent & se puissent corrompre aux vices : lequel soin est cause que combien que le royaume soit grand, si y a-t-il ¹ toutefois moins de vices que non pas en d'autres qui sont de plus grande étendue. Et usent en ce fait d'une si grande & démesurée diligence, qu'il advient souventes fois que les enfants étant encore tous petits, & même devant qu'ils soient nés, les pères se sont déjà accordés de les marier, & se donnent des arrhes, & des écritures publiques, mettant par écrit leurs accords & contrats de mariage.

Par tout le royaume, & autres lieux circonvoisins jusques aux îles Philippines, c'est la coutume que le mari **doue** la femme qu'il veut prendre en mariage. Quand le temps est venu, auquel ils doivent être joints matrimonialement ensemble, le père d'elle fait un grand festin en sa maison, **semonnant** les pères, parents & amis du gendre : & le jour **ensuivant** le père de lui ou le plus proche parent en fait autant. Le festin étant achevé, le mari donne le douaire à sa femme en présence de tous, & elle le donne à son père ou à sa mère, s'ils sont vivants, pour la peine qu'ils ont eu à la nourrir. D'où s'ensuit qu'en cedit royaume, & ès autres qui le confinent, celui-là est tenu pour le plus riche lequel a le plus de filles. Ce que les filles donnent de leur douaire, les pères d'elles s'en peuvent servir, & le **despendre** s'ils ont nécessité, & quand ils meurent, ledit douaire demeure à la fille, à laquelle il a été donné, afin de le laisser à ses enfants, ou pour l'employer à sa volonté.

¹ [c.a. : on a transcrit par a-t-il ce que les éditions de 1589 ou 1614 écrivent "a il" ou "a-il".]

Histoire du grand royaume de la Chine

Les hommes peuvent prendre autant de femmes qu'ils en peuvent entretenir, mais que ce ne soit point avec une sœur, ou une cousine germaine ; & si quelqu'un se marie en ces deux degrés de parenté, il en est puni rigoureusement. De toutes ces femmes ils tiennent la première pour légitime & épouse, & les autres pour leurs amies. Ils vivent & demeurent avec la première, & quant aux autres, ou ils les tiennent en ^{p.036} divers logis, ou bien ils les **départent** çà & là, si ce sont marchands & gens de trafic, par les lieux & endroits où ils font leurs commerces : & sont telles femmes comme servantes au regard de la première. Le père venant à mourir, le fils aîné hérite de la plus grande part du bien de la première femme : & les autres frères d'après succèdent entre eux par égales portions, **ores** qu'ils soient fils de la première femme, ou des autres. Au défaut du fils de la première, le premier qui vient à naître de quelqu'une des autres emporte la plus grande part de la succession, & par ce moyen ils meurent peu souvent ou point du tout sans laisser des successeurs de la légitime épouse, ou des autres femmes.

Si d'aventure quelqu'une de ces dites femmes commet adultère (ce qui advient rarement, tant pour ce qu'elles sont fort recluses & honnêtes que pour ce que l'on tient l'homme pour infâme, lequel intente telle chose), il est licite au mari en les trouvant sur le fait de les tuer & pour ce si après cette première colère passée il se plaint de ses adultères, encore qu'il prouve & vérifie le fait, si est-ce que la justice ne les condamne point à plus grande punition, qu'à avoir le fouet sur les cuisses, selon la coutume du royaume, comme il se dira en son lieu. Après cela le mari peut vendre ladite femme comme si elle était esclave, & ce pour le douaire qu'il lui a baillé. Mais nonobstant ces punitions, il ne laisse pas d'y en avoir entre eux quelques-uns, lesquels dissimulent le fait pour leur profit particulier, & en cherchent même les occasions : toutefois si cela est su, ils en sont châtiés à toute rigueur.

On dit qu'aux provinces tirant vers la Tartarie, & en la Tartarie même, il y a une certaine coutume de se marier fort étrange : qui est que les

Histoire du grand royaume de la Chine

vicerois ou les gouverneurs limitent aux hommes & aux femmes un certain temps, dans lequel ils sont tenus & obligés de se mettre en religion, ou bien de se marier. Ce temps étant venu, tous ceux qui se veulent marier viennent en une certaine ville destinée pour cet effet en chaque province, dedans certains jours, lesquels sont entre eux déterminés. Étant arrivés en ladite ville ils se vont présenter devant douze hommes des plus principaux & anciens, que le roi a nommés pour ce fait, lesquels prennent par mémoire le nom d'eux & d'elles, & leurs qualités : ensemble s'informent du bien qu'ont les hommes pour douer les femmes qu'ils veulent prendre en mariage. En après ils font une liste des hommes & des femmes qu'il y a, & s'ils trouvent plus d'hommes que de femmes, ou au contraire plus de femmes que d'hommes, ils jettent au sort, & laissent le nombre qui reste, pour être mariés les premiers ou les premières l'année ensuivant. Les six de ces douze Anciens susmentionnés font trois bandes des hommes, en la première ils mettent les riches, sans avoir égard à gentillesse ni à beauté, en la seconde ceux qui sont moyennement riches, en la dernière les pauvres. Cependant que ces six députés font le département des hommes, les autres six font celui des ^{p.037} femmes en trois autres bandes à la manière susdite, & en l'une mettent les plus belles, en l'autre celles qui ne sont pas si belles, & en la troisième les laides. Le département étant ainsi fait ils les marient en cette manière : aux hommes riches ils donnent les belles, & ces riches là baillent une certaine somme, à laquelle ils sont taxés par les juges ; puis à ceux qui ne sont pas si riches ils leur donnent celles qui ne sont pas si belles, sans qu'ils baillent aucune chose pour elles ; & aux pauvres ils donnent les laides, avec tout ce qu'ont donné les riches pour les belles, qui est départi entre eux par égales portions. Cela fait (qui est une chose notable si elle est vraie) ils se voient tous mariés & pourvus en un même jour, mais non pas peut-être tous contents. Les mariages étant achevés, on fait de grandes fêtes aux maisons que le roi tient en chacune ville, où il y a pour cet effet nombre de lits, & buffets, & autres ustensiles nécessaire en ménage : afin que les nouveaux mariés cependant que dure la fête prennent tout ce qui leur est de besoin. La solennité étant

Histoire du grand royaume de la Chine

achevée & le temps passé, qui dure ce dit-on par l'espace de cinquante jours, les nouveaux mariés s'en retournent chacun d'eux à leurs maisons. Or ce que dessus se doit entendre du menu peuple & des plébéiens, & non pas des seigneurs & chevaliers : car quant à eux ils ne sont tenus ni obligés d'obéir au commandement susdit, & ne se marient qu'à leur bon plaisir cherchant chacun sa pareille, ou gardant l'ordre & commandement que le roi a donné aux vicerois & gouverneurs selon la forme qui s'y doit tenir.

Quant au roi de la Chine, depuis qu'il est marié il choisit trente concubines, les premières de tout le royaume, lesquelles demeurent dans son palais tout le temps qu'il vit ; après qu'il est mort, & que l'on a fait ses obsèques en tel cas accoutumées, l'héritier & successeur du royaume vêt icelles trente femmes somptueusement toutes parées de beaux atours & joyaux, puis après les fait mettre sur un siège bien accoutré, qui est dressé en l'une des trois salles magnifiques, lesquelles se verront au second chapitre du troisième livre, ayant toutes le visage couvert, de sorte qu'elles ne sauraient être connues. Et comme elles sont ainsi passées, voici venir dans la salle où elles sont trente chevaliers des principaux du royaume que le feu roi a nommés en son testament, lesquels vont selon leur ordre d'ancienneté, ou conformément à la nomination que le roi a faite d'iceux, & lors chacun d'eux prend l'une d'icelles par la main, & l'emmène couverte de la sorte qu'il l'a trouvée, jusques à ce qu'il soit en sa maison, auquel lieu il la tient pour femme, & la chérit & aime fort tant qu'elle vit : au moyen de quoi on lui fait de grands dons tous les ans pour aider à sa dépense, & ce suivant le testament du défunt roi, que le successeur son fils accomplit fort soigneusement.

Anciennement quand les rois de la Chine mariaient leurs enfants ou leurs parents, ils ^{p.038} faisaient un festin solennel en leur palais, auquel ils conviaient tous les chevaliers & plus grands seigneurs de la cour, leur mandant qu'ils eussent à amener quant & eux tous leurs fils & filles : ce qu'ils faisaient volontiers, procurant chacun d'eux en son endroit que leurs enfants eussent l'avantage par dessus les autres, & fussent les plus braves

Histoire du grand royaume de la Chine

& plus richement vêtus. Le festin étant achevé, chacun des princes s'en venait où étaient les dames assises de rang selon leur âge, & là choisissait pour femme celle qui lui venait mieux à gré : & le même faisaient les Infantes à l'endroit des barons, & chevaliers du royaume. Mais pour le présent, telle coutume n'a plus de lieu, pource que tant les princes que les chevaliers se marient tous à leurs parentes, hormis au premier ou second degré, combien que quelquefois le second n'y soit pas gardé.

@

Chapitre X

Comme par tout cedit royaume les pauvres ne vont point par les rues, ni par les temples ; & de l'ordre que tient le roi pour substanter & nourrir ceux qui ne peuvent travailler

@

Beaucoup de choses ont été dites par ci-devant lesquelles dénotent une bonne police audit royaume, & s'en diront encore d'autres en cette histoire, lesquelles sont dignes d'être remarquées : & à mon avis n'est pas la moindre celle qui est contenue en ce chapitre, qui est du bon ordre que tient le roi & son Conseil, à ce que les pauvres n'aillent point demandant par les rues ni par les temples, où ils font prières à leurs idoles. À cette fin est ordonné & commandé par le roi sur grandes peines aux mêmes pauvres, qu'ils n'aillent point publiquement demandant l'aumône ; & aussi enjoint sur plus grandes peines à ceux des villes & autres lieux, de ne rien donner auxdits pauvres, lesquels leur demanderont l'aumône, mais de le dénoncer incontinent à justice, qui est un certain homme qu'ils appellent le juge des pauvres, afin que l'infracteur de la loi soit incontinent puni. Ce juge est toujours l'un des principaux de la ville, ou du lieu où il demeure, & n'a point autre soin que cettuy-là, nonobstant lequel il n'est pas souvent de repos : à cause que comme les villes sont si grandes & si pleines de gens & les villages en nombre infini, auxquels il ne se peut faire que ne viennent à naître de petits enfants hoyés : aussi y a-t-il bien à quoi entendre, & à pourvoir aux nécessités desdits pauvres, sans contrevenir à la loi.

Ce juge, le premier jour qu'il commence exercer son office, fait faire un cri², que tout homme ou femme à qui viendra à naître un fils ou fille hoyée & impotente en quelque partie de son corps, ou qui deviendra à l'être par maladie ou accident, aient à le lui venir déclarer, afin qu'il pourvoie à ce qui sera nécessaire, conformément au vouloir & à l'ordonnance du roi ^{p.039} & de son Conseil. Et cette ordonnance est, qu'étant apporté le petit enfant ou la

Histoire du grand royaume de la Chine

petite fille, & vu le défaut qu'il y a, s'il est de telle sorte, que nonobstant icelui l'enfant puisse exercer quelque art & office, terme est [prefix](#) & donné au père, dans lequel il est tenu de le mettre en métier, & lui faire apprendre l'état que le juge aura avisé pouvoir être exercé par lui avec son hoyé, ce qu'ils exécutent sans faute. Si d'aventure cet enfant est si fort hoyé, qu'il lui est impossible d'apprendre ou d'exercer aucun état, ledit juge des pauvres mande au père d'icelui qu'il ait à le nourrir, en sa maison toute sa vie, s'il a de quoi : & s'il n'a pas le moyen, ou s'il n'a point de père, il s'adresse au plus proche parent & le plus riche : & à faute de ce, enjoint à tous les parents de contribuer chacun leur part, & de la bailler à celui qui tient ledit enfant en sa maison.

Que s'il n'a point de parents, ou s'ils sont si pauvres, qu'ils ne puissent pas subvenir à la nécessité dudit enfant : le roi les nourrit, & sustente entièrement à ses dépens, & les tient en ses hôpitaux royaux, qui sont en chacune ville de son royaume bâtis fort somptueusement pour cet effet : auquel lieu sont pareillement tous les hommes vieux & nécessiteux, qui ont usé leur jeunesse en guerre, au service du roi & du pays. Et autant aux uns comme aux autres sont administrés leurs vivres & nécessités avec grand soin & diligence : en quoi le même juge tient une bonne police, & dessous lui un maître administrateur, qui est un des plus hommes de bien du lieu, sans le congé duquel aucun des pauvres ne peut sortir hors de l'enclos de l'hôpital : & ce congé ne leur est jamais octroyé pour quelque chemin ou voyage qu'ils veulent faire, & pas un d'eux aussi n'a occasion de le demander, d'autant qu'ils sont bien fournis en ce lieu de tout ce qu'ils ont à faire pour passer leur vie, tant aux vivres qu'aux vêtements. Joint que les mêmes pauvres & hommes vieux nourrissent là dedans des poules, & des cochons, & plusieurs autres choses, dont ils se peuvent servir tant pour leur récréation, que pour leur profit & contentement. Cet administrateur est visité souvent par le juge susdit, & ce même juge est aussi visité par un autre qui part de la cour & Conseil du roi expressément pour cette affaire, & pour visiter les principaux hôpitaux de la province : & s'il trouve qu'il a failli en sa charge, il l'en démet, & le punit à toute rigueur. Au moyen de

Histoire du grand royaume de la Chine

quoi chacun regarde à bien vivre & à **charier** droit, sachant bien le compte exact qu'il en doit rendre, & en quelle monnaie il doit être payé.

Les aveugles dudit royaume ne sont point tenus pour invalides, ni pour gens qui soient contraints de nourrir ou les parents ou le roi, pource qu'ils les font travailler, ou à moudre aux moulins de froment & de riz, ou à souffler des soufflets de maréchal, où à faire telles autres choses, esquelles la vue n'est point requise. Et si c'est une fille aveugle, quand elle est devenue grande, elle fait le métier des filles de joie, dont y a grand nombre aux lieux publics, comme il se ^{p.040} dira au chapitre qui en traitera particulièrement. Ces filles ont une mère entre elles qui les farde & attife, & est du nombre de celles qui ont quitté le métier, pour être vieilles & inutiles désormais. Par le moyen de ce bon ordre, qui est gardé par tout le royaume, nonobstant qu'il soit si grand & si plein de peuple, il n'y a aucun pauvre qui soit en nécessité, ni pas un qui demande l'aumône publiquement : comme l'ont vu par expérience les religieux augustins, & les pères de l'Observance, ensemble tous ceux qui étaient en leur compagnie, quand ils entrèrent audit royaume.

@

LIVRE TROISIÈME

contenant choses fort curieuses,
& dignes de considération,
touchant les mœurs & la police d'icelui

Chapitre I

Des rois qui ont régné en ce grand royaume, & des noms d'iceux

@

Au quatrième chapitre du premier livre, j'ai promis de dire de suite les rois qui ont régné en ce grand royaume, ensemble de mettre particulièrement les noms d'iceux. Et partant pour accomplir ma promesse, je mettrai ici la succession d'iceux, depuis Vitey, lequel a été le premier qui a réduit le pays en royaume, jusques au roi qui est à présent régnant en icelui, remettant ce qui défaudra en ce lieu au chapitre susmentionné, où se trouvera le nombre des rois, & des années qu'il y a ^{p.041} que ledit royaume a commencé, ensemble la manière de succéder à icelui.

Ce Vitey a été le premier roi de la Chine, comme il appert par leurs histoires, qui font mention de lui particulièrement, & entre autres choses qu'elles racontent de sa personne, elle disent qu'il était aussi haut que sept mesures de la Chine, chacune desquelles fait avant que deux tiers d'Espagne : de sorte qu'à bon compte il avait quatre aulnes & deux tiers de haut ; & disent en outre qu'entre deux épaules, il avait six espans ¹ de large, & qu'il fut aussi preux en hauts faits, comme il était grand de corps. Il eut un capitaine appelé Lincheon, lequel avec ce qu'il était fort vaillant, était encore homme très fin & de grande prudence : de sorte qu'étant si grand personnage, il eut la force & la valeur d'assujettir audit roi Vitey tout le pays qui est en ce grand royaume, en outre le faire redouter de tous.

Ils attribuent à ce Vitey l'invention des robes à vêtir, & des teintures pour les teindre, des navires pour naviguer, & de la scie pour scier le bois, & surtout disent qu'il était grand architecte & inventeur d'édifices, & qu'il en fit grand nombre, & de fort somptueux & magnifiques, lesquels ont

¹ [c.a. : empan ? 1 empan=22,5 cm. Soit largeur d'épaules 135 cm... mais pour 4 2/3 aulnes, soit 5,5 m... (mesures du Littré).]

Histoire du grand royaume de la Chine

perpétué jusques à lui la mémoire & souvenance de son nom. Il inventa aussi le touret de soie dont ils usent encore à présent audit royaume, & fut le premier qui amena l' usage de porter de l'or, des perles, & des pierreries en joyaux, & des habits de toile d'or, d'argent, & de soie. Il [départit](#)¹ tous les gens de son royaume en cités, villes, & villages ; & ordonna tous les métiers & offices, commandant qu'aucun n'eut à se mêler d'autre état que de celui dont son père s'était mêlé, sans congé & permission spéciale de sa Majesté, ou des gouverneurs de son royaume, & que ladite permission ne s'octroyât sans grande cause. Tous ceux qui étaient d'un même état, il les mit ensemble en des rues particulières : laquelle police est si bien gardée pour le jour d'hui audit royaume, que pour savoir de quel état sont ceux qui demeurent en une rue, il suffit de voir le premier qui s'y tient, pour ce que c'est chose certaine que les autres sont du même état que le premier, ne se mêlant aucun autre parmi eux qui soit d'autre état que le leur.

Il fit entre autres choses une ordonnance qui est de grande considération, c'est à savoir que pas une femme ne fût point sans travailler ou à l'état de son mari, ou à tout le moins à filer, ou à ouvrer de l'aiguille : & fut cette loi si générale, qu'il voulut qu'elle fût gardée par sa femme même.

Si racontent de lui qu'il fut fort sage & grand clerc en l'astrologie, & qu'il avait en la cour de son palais une certaine herbe, laquelle faisait une manière de démonstration quand il passait auprès d'elle, au moyen de quoi elle déclarait si aucun avait quelque mauvaise intention contre le roi. Ils disent encore plusieurs autres choses de lui, le récit desquelles me ferait être par trop prolix : qui sera cause que je passerai seulement par dessus, p.042 de peur d'ennuyer le lecteur, en relatant tous les songes & rêveries de ces idolâtres ; joint que pour le regard des curieux, il suffit de toucher un peu de chaque chose, laissant le surplus à leur discrétion. Ce roi eut quatre femmes, & vingt-cinq enfants d'elles, & régna cent ans ; & y eut depuis lui jusques à celui qui fit la muraille, de laquelle nous avons parlé au neuvième chapitre du premier livre, cent seize rois, tous de la lignée de ce Vitey ;

Histoire du grand royaume de la Chine

lesquels régnèrent, selon qu'il appert par leurs histoires, deux mille deux cent cinquante sept ans. Je ne conterai point ici leurs noms, de peur d'être prolix, combien qu'ils aient été tous tirés de leurs histoires : mais je me contenterai seulement de mettre ceux lesquels me semblent être nécessaires pour déclarer la succession de la couronne, depuis les cent seize rois susdits jusques à celui qui est à présent régnant.

Le dernier roi de la lignée de Vitey le preux s'appelait Tzintzom, & ce fut lui qui fit la muraille susmentionnée, se voyant assailli du roi tartare, lequel lui faisait guerre par beaucoup d'endroits. Pour faire ladite muraille il prit la troisième partie des gens du royaume, & parce qu'en l'édifiant il mourut grand nombre d'iceux, à cause qu'ils étaient loin de leurs maisons, & en un air & climat tout autre que celui où ils avaient été nés & nourris, il vint à être mal voulu & haï généralement de tous : d'où s'ensuivit une sédition de ses vassaux contre lui, lesquels conspirèrent de le tuer, comme de fait ils le tuèrent, après avoir régné quarante ans, & un sien fils avec lui, qui était héritier du royaume, nommé Agutzi. Ce Tzintzom étant mort, & son fils aussi, ils installèrent pour leur roi un qui s'appelait Anchosau, homme de grand esprit & valeur, & régna douze ans. Au royaume succéda un sien fils appelé Futey, qui régna sept ans, & mourut jeune. Par le trépas d'icelui sa femme qui était du sang, vint à régner, & gouverna le royaume en grande admiration de tous par l'espace de dix-huit ans ; & comme elle ne laissa aucuns hoirs mâles, un fils de son mari Anchosau, qu'il avait eu d'une autre femme, lui succéda.

Cestuy-ci régna vingt-trois ans, & lui succéda un sien fils nommé Cuntey, qui régna seize ans, huit mois. Un fils de lui, appelé Huntley, régna cinquante-quatre ans : & lui succéda un sien fils nommé Chantey, & régna treize ans. À cestuy-là succéda son fils Ochantey qui régna vingt-cinq ans trois mois. À lui aussi succéda son fils Coantey, qui régna seize ans deux mois. À Coantey succéda son fils Tzentzey, qui régna vingt-six ans, & quatre mois. À cestuy-là succéda un sien fils appelé Authey, qui régna seulement six ans. À icelui succéda son fils Pintatey, qui régna cinq ans. À Pintatey succéda un sien frère, pource qu'il n'était pas encore marié quand

Histoire du grand royaume de la Chine

il mourut : & ce frère s'appelait Tzintzummy, qui régna seulement trois ans, sept mois. À ce frère succéda son autre frère puîné, nommé Huyhannon, qui ne régna que six ans. À cettuy-là ^{p.043} succéda un sien fils appelé Cubum, qui régna trente-deux ans. À icelui succéda son fils Benthey, qui régna dix-huit ans. À Benthey succéda son fils Unthey, qui régna treize ans ; auquel succéda Othey, & régna dix-sept ans cinq mois. Son fils appelé Yanthey régna seulement huit mois. Il laissa un fils nommé Antey, qui régna dix-neuf ans. Le fils aîné de cettuy-cy, nommé Tantey, alla incontinent de vie à trépas après son père, n'ayant régné que trois mois ; & son frère Chitey régna un an seulement. À eux succéda un autre frère leur puîné, appelé Quantey, lequel vécut & régna vingt et un ans. Son fils nommé Linthey régna vingt-deux ans. À icelui succéda un fils appelé Yanthey, qui régna trente & un ans. Cet Yanthey, à ce que dit son histoire, était de peu de sagesse & d'entendement, au moyen de quoi ceux du royaume l'avaient en haine.

Si se rebella contre lui un sien neveu, appelé Laupy, & se joignirent avec lui pour lui aider & favoriser deux chevaliers frères, qu'il y avait pour lors à la cour, bien vaillants hommes, l'un nommé Quathey, & l'autre Trunthey, lesquels procurèrent de faire roi ledit Laupy. L'oncle le sut, & fut si pusillanime, qu'il n'eut pas la hardiesse d'y remédier, & ne sut aussi : qui fut cause que s'élevèrent des ligues par le royaume, & spécialement quatre tyrans qui se firent ensemble & en même temps, dont les noms étaient Cincoan Sosoc, Guansian & Guanser. Contre eux eut guerre le Laupy sous couleur de favoriser à son oncle, & après l'avoir fait durer quelque temps, fit paix avec Cincoan, & prit une sienne fille en mariage, dressant incontinent guerre aux trois autres tyrans avec la faveur de son beau-père.

Alors fut divisé ce grand royaume en trois parts, & commença la tyrannie que nous dirons. L'une & la principale suivait Laupy par la mort de l'oncle : & l'autre Sosoc & l'autre Cincoan, beau-père dudit Laupy. Le royaume demeura ainsi divisé par quelque temps, jusques à ce que Guythey, fils de Laupy, vint à régner après son père. Contre lui s'éleva un

Histoire du grand royaume de la Chine

tyran nommé Chimbutey, lequel il tua, & fut en outre si vaillant, qu'il réunit tout le royaume, lequel avait été divisé par l'espace de quarante & un ans, régnant du depuis lui seul vingt-cinq ans. À icelui succéda son fils appelé Fontey lequel régna dix-sept ans. Pour abréger, il y eut de cette lignée quinze rois, qui régnèrent cent soixante & seize ans.

Contre le dernier qui fut Quiontey, s'éleva le tyran Tzobu. Si y eut du sang d'icelui huit rois, qui régnèrent soixante & deux ans. Contre le dernier appelé Sutey, s'éleva un nomme Cotey, de la lignée duquel y eut cinq rois, & régnèrent vingt-quatre ans. Le dernier d'iceux nommé Otey, fut tué par un appelé Dian, & y eut de sa lignée quatre rois, qui régnèrent 56 ans. Contre le dernier s'éleva un appelé Tym, & y eut de sa lignée cinq rois, & régnèrent trente & un ans. Contre le dernier de cette maison s'éleva un certain Tzuy, & y eut de sa lignée trois rois, qui régnèrent trente-sept ans. Contre le dernier ^{p.044} s'éleva Tonco, lequel ensemble ceux de sa lignée gouvernèrent fort bien le royaume, & durèrent aussi plus longuement que les autres, pource qu'ils furent vingt & un rois, lesquels régnèrent deux cent nonante quatre ans.

Le dernier d'iceux appelé Troncon se maria à une qui avait été femme de son père, & s'appelait Bausa, belle à merveilles : il la tira d'un monastère, où elle s'était mise religieuse, & se maria avec elle. Icelle se comporta tellement à l'endroit de lui, qu'elle le fit tuer, & gouverna le royaume toute seule par l'espace de quarante ans. Si dit l'histoire qu'elle fut déshonnête tout à bout, & qu'elle s'abandonna aux plus grands seigneurs du royaume, & que non contente de cela elle se maria à un homme de basse étoffe, afin d'avoir meilleur moyen de suivre ses appétits désordonnés. On dit qu'elle tua devant que se marier les enfants mâles qu'elle put avoir du premier mari, ayant désir qu'un sien neveu lui succédât à la couronne.

Ceux du royaume n'entendant son intention, & indignés de son mauvais train, envoyèrent chercher un fils de son mari, nonobstant qu'il fût bâtard, lequel était fugitif : & d'un commun consentement l'élurent pour roi, &

Histoire du grand royaume de la Chine

s'appelait Tantzou. Icelui fit faire rigoureuse justice de la marâtre, comme c'était bien raison, afin qu'elle fût punie de toutes ses méchancetés, & servit d'exemple à tout le royaume. Il y eut de sa lignée sept rois, lesquels régnèrent six vingt ans. Contre le dernier nommé Coucham, s'éleva un nommé Dian, & y eut seulement deux rois de sa lignée, & régnèrent dix-huit ans. Contre le dernier s'éleva Outon, & y eut de sa lignée trois rois, & ne régnèrent que quinze ans. Contre le dernier s'éleva Outzim, & y eut de lui deux rois, qui régnèrent seulement neuf ans trois mois. Contre le dernier s'éleva Tozo, & lui & un sien fils régnèrent seulement quatre ans. Contre le fils d'icelui il y eut un peu de guerre par un appelé Anchiu, lequel le tua, & lui succéda au royaume. Lui & deux autres de sa lignée régnèrent seulement dix ans. Contre le dernier s'éleva un de la lignée de Vitey, premier roi, & le tua ; il se nommait Zaytzou, & furent de la lignée d'icelui dix-sept rois, lesquels régnèrent tous en paix l'espace de trois cent vingt ans.

Le dernier de cette lignée s'appelait Tepim contre lequel eut guerre le grand Tartare nommé Uzou, lequel entra en la Chine à grande armée, & gagna tout le royaume, & le possédèrent neuf rois tartares, lesquels régnèrent quatre-vingt-treize ans, traitant les naturels du pays en grande tyrannie & servitude. Le dernier d'iceux s'appela Tzintzoum, & fut plus cruel que nul autre de ses prédécesseurs & devanciers ; ce qui fut cause que le royaume se réunit, & qu'ils élirent secrètement pour leur roi un nommé Hombu, homme de très grande valeur, & de la lignée des anciens rois : lequel assemblant beaucoup de gens fit tant par sa prouesse qu'il chassa les Tartares hors de tout le royaume avec grand carnage & occision de ces p.⁰⁴⁵ injustes & tyranniques usurpateurs.

Il y a eu de la lignée d'icelui douze rois, en comptant celui qui est à présent régnant : les onze précédents ont régné deux cents ans durant, & celui qui règne à présent est le 12^e, & s'appelle Bonog, & a succédé au royaume par la mort de son frère aîné, qui mourut d'une chute de cheval. C'est un jeune prince de vingt-trois ans selon que disent les Chinois, & a encore sa mère : duquel ne s'étant encore rien mis par histoire, nous ne

Histoire du grand royaume de la Chine

saurions dire autre chose sinon que c'est un très gentil personnage à leur dire, & bien voulu de ses sujets, & homme de fort bon entendement, & grand zélateur de justice. il est marié à une sienne cousine, & en a un fils.

Ceux de cette lignée ont gagné dessus les Tartares beaucoup de terres, depuis qu'ils les ont chassés de la Chine, lesquelles sont situés de l'autre côté de la muraille. Dieu par sa miséricorde les veuille amener à la connaissance de sa sainte loi, & accomplir un pronostic qu'ils ont entre eux, par lequel ils s'attendent devoir être seigneuriés & rendus sujets de certains hommes qui ont de grands yeux, & de longues barbes, lesquels viendront de royaumes fort lointains leur commander, ce qui semble dénoter & signifier les chrétiens.

Le roi de ce dit royaume est tant respecté de ses sujets, que par toutes les provinces où il ne fait pas sa résidence, ils ont en la ville capitale en laquelle le viceroi ou le gouverneur réside, une table d'or, sur laquelle est tiré au vif le portrait du roi qui règne, couvert d'une belle courtine brochée d'or fort richement, auquel lieu vont tous les jours les loytias, qui sont les chevaliers hommes de lettres, & gens de justice, & sont obligés de lui aller faire révérence, comme si c'était le roi même. Ils tiennent cette table découverte aux jours de toutes les fêtes qu'ils célèbrent, qui sont les nouvelles lunes de chacun mois, auquel jour arrive tout le peuple faire la révérence à ladite figure, avec autant de respect qu'ils feraient au roi, s'il y était en personne. Ledit roi en ses titres & qualités s'intitule *Seigneur du Monde, & Enfant du Ciel*.

@

Chapitre II

Du palais & cour du roi, & de la ville où il demeure, & comme en tout son royaume n'y a aucun seigneur de vassaux en propriété

@

Le séjour du susdit roi, & presque de tous ses prédécesseurs a été & est ordinairement en la province de Pagua, en la ville de Taybin dite autrement Suntien, à cause, ce disent ils, qu'elle est plus voisine des Tartares, avec lesquels ils ont eu guerre continuellement, ainsi que dit est ; afin que résidant en ce lieu ils eussent meilleur moyen de survenir aux hasards & inconvénients qui se pourraient présenter, ou par aventure à cause de l'air & climat ^{p.046} dudit pays, qui est plus salubre en cette province que non pas aux autres, & le séjour plus plaisant & délectable de beaucoup : comme le donne bien à entendre la signification de ce mot ici. Suntien, qui vaut autant à dire en leur langue que *Ville céleste*.

Cette dite ville est si grande & spacieuse, que pour la traverser de porte en porte, il faut qu'un homme chemine toute une journée sur un bon cheval, & en diligence ; & ce sans y comprendre les faubourgs, lesquels ont encore autant de lieu & de circuit. Et combien que ce que je dis ici soit admirable, si est-ce que c'est peu au regard de ce qu'en disent les mêmes Chinois, lesquels en parlant d'icelle ville, & de sa grande richesse ne se contredisent en rien, qui est un grand signe & indice de vérité, attendu que s'il était autrement, il ne se pourrait fait qu'il n'y eut quelque discordance entre eux. Il y a si grand peuple dedans, tant bourgeois que courtisans, que lesdits Chinois affirment, que s'il était de besoin de faire levée de gens pour quelque urgent occasion, ils se pourraient assembler en armes deux cent mille hommes & les cent mille d'iceux tous de cheval.

À l'entrée de ladite ville vers le côté d'Orient est le grand & somptueux palais du roi, où il demeure d'ordinaire ; combien qu'il y en ait deux autres,

Histoire du grand royaume de la Chine

l'un au milieu de la ville, & l'autre au bout d'icelle devers l'Occident. Ce premier palais est si grand & y a tant de singularités en icelui qu'il faut quatre jours entiers pour le bien voir à loisir, à ce qu'ils disent. Premièrement il est entouré de sept murailles si grandes & spacieuses, que dedans le large qu'il y a d'une muraille à l'autre se tiennent aisément dix mille soldats, lesquels font garde ordinaire à l'hôtel du roi. Au dedans, il y a soixante & dix-neuf salles, toutes richement construites & d'un artifice admirable, où est un grand nombre de femmes, servant le roi en lieu de pages & de gentilshommes. Et le plus beau en ce palais, ce sont, à ce qu'ils disent, quatre salles très riches & magnifiques, dedans lesquelles le roi donne audience aux ambassadeurs venant des autres royaume & provinces, ensemble aux seigneurs & principaux de son pays lorsqu'il tient sa cour, ce qui n'advient guère souvent, d'autant qu'il ne se laisse point voir au peuple hors de son hôtel que bien rarement, & encore le plus souvent & presque à toutes les fois ce n'est qu'au travers d'une verrière.

La première de ces dites salles est faite de fonte élaborée fort curieusement avec beaucoup de figures. La seconde a le plancher & l'aire faits de maçonnerie d'argent de grande valeur. La troisième est de fin or excellemment bien émaillé. La quatrième est de si grand prix & richesse, qu'elle surpasse de beaucoup les trois autres, d'autant qu'en icelle se représente le pouvoir & la **chevance** de ce grand roi, & pour ce l'appellent-ils en leur langue, *la salle du trésor du roi*, assurant qu'elle mérite bien d'avoir un tel nom, attendu qu'il y a en icelle le plus grand trésor que puisse avoir roi au monde. Et si outre ledit trésor il y a encore grande quantité de bijoux ^{p.047} de prix & valeur inestimable, & une chaire où il s'assied en majesté, faite de **marbre**, dans lequel sont enchâssées des pierres précieuses & des escarboucles si riches qu'en la plus grande obscurité de la nuit, elles rendent la salle aussi claire & lumineuse, que s'il y avait dedans beaucoup de chandelles allumées. Les parois de cette salle sont toutes de pierres diverses de grande vertu & valeur, élaborées avec grand esprit & industrie : & pour comprendre en un mot tout ce qui se dit de cette salle si riche, il suffit de savoir que c'est la plus belle pièce qui se

Histoire du grand royaume de la Chine

puisse voir en tout le royaume, & où est contenu tout le meilleur & le plus riche d'icelui. En ces quatre salles susmentionnées, le roi comme nous avons dit, écoute les ambassades qu'on lui envoie : & selon la qualité du roi ou de la province de la part desquels ils viennent, leur donne audience en la première salle, ou en la seconde, ou aux deux autres plus riches ; de manière que si l'ambassade vient de la part d'un roi, lequel n'est pas des plus puissants, on lui donne audience en la première, & s'il est de moyen pouvoir en la seconde ; & ainsi conséquemment aux autres d'après.

Au dedans de ce palais le roi a tous les plaisirs & passe-temps que l'entendement humain peut souhaiter, & ce pour la récréation de sa personne, & de celles des reines, à cause qu'il ne sort jamais, ou bien peu souvent de son hôtel : qui est une coutume fort ancienne, & usitée entre les rois du dit royaume, & presque autant héréditaire comme la succession d'icelui. Et la cause pourquoi ils ne sortent guère, & sont ainsi reclus en leur palais, c'est à ce qu'ils disent tant pour conserver la grandeur & autorité de leur état, que de peur qu'ils ont de mourir par trahison, comme il est souvent advenu. Au moyen de quoi il y a eu tel roi, & plusieurs rois même audit royaume, lesquels tout le long de leur règne ne sont point sortis en public, sinon le jour qu'ils ont prêté le serment & reçu la couronne de roi ; & si outre qu'ils se choyent & resserrent si soigneusement, ils ont encore les dix mille hommes de garde, desquels nous avons parlé ci-dessus, pour garder le palais du côté de dehors jour & nuit, sans beaucoup d'autres qu'il y a aux cours, aux montées, aux salles, & autres endroits du logis. Depuis les portes dudit palais en allant en dedans, il y a beaucoup de jardins, vergers, parterres, & bois, ou y a toute sorte de chasse & de venaison, & de grands étangs pleins de poisson. En somme il y a tout ce qui se pourrait avoir aux champs, en plusieurs maisons de plaisir.

Il n'y a point en tout le royaume aucun seigneur de vassaux, non plus qu'en Turquie, & n'ont entre eux rien de propre, soit en patrimoine, ou en biens meubles ; & ce que le roi donne de grâce soit en fait de gouvernement, ou à raison de services, ou pour autre respect particulier, tout cela se perd avec la personne à laquelle aura été fait le don, &

Histoire du grand royaume de la Chine

retourne au roi comme devant. Que s'il lui plaît de continuer au fils les biens ou l'état que tenait le père, il le fait plus de grâce que d'obligation ou de devoir : donnant ^{p.048} à entendre que de ce qu'il en fait, ce n'est point pour avarice ou autre profit particulier ; mais que c'est seulement pour obvier aux inconvénients & occasions de trahison qui pourraient venir, s'il y avait de grands & riches seigneurs en son royaume. Ceux qu'il met aux gouvernements, ores que ce soient vicerois, ou gouverneurs, ou capitaines généraux, ou autres personnes de quelque sorte & qualité qu'elles soient, il leur donne à tous de fort grands gages & suffisants pour faire leur charge, & pour eux entretenir de manière qu'il leur en reste plus qu'il ne leur en faut ; ne voulant pas que la nécessité les contraigne de prendre des présents, ou de se laisser corrompre par argent, ou autre voie, qui les empêche de faire droit & justice. Car s'il est su & avéré que quelqu'un en ait reçu, & encore que ce soit chose de peu de prix, si en est-il puni & châtié exemplairement à toute rigueur.

@

Chapitre III

Du nombre de gens & vassaux, qui sont taillables & tributaires du roi de la Chine par toutes les quinze provinces du royaume

@

Ayant entendu par ci-devant la grande étendue dudit royaume, & le monde infini qui y est, il sera plus aisé à croire le nombre des tributaires qu'il y a en chaque province, lequel nombre est tiré du registre que tiennent les officiers du roi par devers eux afin de lever le tribut. Si disent & affirment qu'il y a autant de gens qui ne paient rien, comme il y en a qui paient, d'autant que pas un des loytias & des ministres de justice n'y est taxé, ni la gendarmerie non plus, tant celle de mer que de terre, étant tous exempts.

La province de Paguaia tient en tributaires deux millions sept cent quatre mille hommes, lesquels paient tous tribut au roi. La province de Canton, trois millions six cent mille tributaires. Celle de Foquien, deux millions quatre cent sept mille. La province d'Olam, deux millions deux cent quarante mille. Celle de Cinsay, trois millions treize cent quatre-vingt mille. La province de Susuam, deux millions cinquante mille. Celle de Tolanchia, qui est la province où demeure le roi, & est la plus grande du royaume, elle en a six millions nonante mille. La province de Cansay, deux millions treize cent cinq mille. Celle d'Oquiam trois millions & huit cent mille. La province d'Auchoe, deux millions huit cent quatre mille. Celle de Honan un million deux cent mille. Celle de Xanton un million neuf cent quarante-quatre mille. La province de Quicheu, deux millions trente-quatre mille. La province de Chequeam, deux millions deux cent quarante-quatre mille. Et celle de Sancij, qui est la plus petite des quinze provinces, un million six cent soixante-douze mille cinq cents tributaires. De ce compte-ci, l'on voit comme les tributaires des quinze provinces susdites sont ^{p.049} en très grand

Histoire du grand royaume de la Chine

nombre infini, & appert aussi comme peut être véritable ce que nous avons traité en plusieurs endroits de cette histoire, touchant l'étendue de cedit royaume, laquelle certainement est la plus grande qui se lise point de pas un autre qui soit au monde. Dieu par sa miséricorde les veuille amener à la connaissance de son S. nom, & les retirer de la tyrannie du démon, sous lequel ils sont pour le présent.

@

Chapitre IV

Le tribut que lève le roi de la Chine par toutes ses quinze provinces, selon la plus certaine relation

Combien que ce royaume de la Chine soit si grand & riche, comme il appert ; si est-ce que les habitants d'icelui paient le moins de tribut & imposition ordinaire à leur roi de tous ceux que nous connaissons être sous puissance & seigneurie, tant entre nous autres chrétiens, que parmi les mores & les gentils. Et néanmoins l'extraordinaire & le service personnel qu'ils doivent est si grand, qu'ils se pourraient mieux appeler esclaves que libres, attendu qu'ils ne possèdent pas un espan de terre, pour lequel ils ne payent tribut. Qui serait une bonne occasion, avec le mauvais traitement que leur font ceux qui les gouvernent, pour les inviter & **semondre** à la réception de l'Évangile, afin de jouir de la liberté d'icelui.

Le tribut ordinaire que paye chacun d'eux qui tient feu & lieu, ce sont deux mases l'an, qui est une espèce de monnaie valant autant que deux réales d'Espagne. Étant ce tribut-là si peu de chose, & duquel ne paient rien ni les loytias, qui est une bonne partie du royaume, ni les gouverneurs & officiers, ensemble les capitaines & soldats : toutefois la multitude du peuple y est si grande, & le royaume si spacieux, que seulement ce qu'ils donnent pour la dépense de la personne du roi, & de son palais, avec ce que valent les droits de douanes, ports, & autres rentes, en ne comptant point ce qui se baille aux morte-payes, gens de garnison, & autres soldats du royaume, ni aussi de qui s'emploie à la réparation des murailles & des villes : ensemble les frais de toutes les armées de mer & de terre, avec les gages de gouverneurs, & officiers de justice, lesquels n'entrent point en ce compte, il demeure au roi de revenu ordinaire ce que je mettrai en ce lieu, le tout extrait fidèlement du livre & registre de ses comptes. Et encore disent les Chinois que c'est beaucoup moins de ce qu'on lui paye aujourd'hui, & que ledit compte est du plus vieux temps, lorsque le tribut

Histoire du grand royaume de la Chine

était bien plus petit qu'il n'est pas pour le présent. Donc ce qui s'ensuit est extrait du livre de sa maison, & de ses comptes.

En fin or de dix-sept à vingt deux carats, on lui donne quatre millions deux cent cinquante six ^{p.050} mille neuf cents taës qui est une espèce de monnaie valant chacune dix réales, & vingt quatre maravédís de Castille. En argent fin trois millions cent cinquante trois mille deux cent dix-neuf taës. Les mines de perles, qui sont en grande abondance par tout le royaume, combien qu'elles ne soient guère rondes, lui valent ordinairement deux millions six cent trente taës. En pierreries de toutes sortes & tirées des mines, un million quatre cent soixante-dix mille taës. En musc, & ambre, un million & trente cinq mille taës. Et en porcelaines, quatre-vingt-dix mille taës.

Outre ce, le roi a par tout le royaume beaucoup de terres lesquelles il a données à ses sujets à la charge de lui bailler une partie de ce qu'ils y recueillent, ou de ce qui y croît ; & pour ce lui paient ce qui ensuit. En riz bel & blanc (qui est la viande & nourriture ordinaire dudit royaume, & des circonvoisins d'icelui), soixante millions, cent soixante & onze mille, & huit cent trente-deux mesures. En orge, vingt-neuf millions, trois cent nonante & un mille, & neuf cent quatre-vingt-deux mesures. En blé pareil à celui d'Espagne, trente trois millions, six vingt mille deux cents mesures. En sel, vingt-cinq millions, trois cent quarante mille quatre cents mesures, lesquelles il recueille en ses salines, & dont il reçoit un très grand revenu tous les ans. En blé appelé maïs, vingt millions, deux cent cinquante mille mesures. En millet, vingt-quatre millions de mesures. En panis, quatorze millions deux cent mille mesures. Puis en autres grains & divers légumes, quarante millions deux cent mille mesures.

En pièces de soie de quatorze aunes de long, deux cent cinq mille, cinq cent quatre-vingt-dix pièces. En soie en masse, cinq cent quarante mille livres. En coton, en capiton, trois cent mille livres. En couvertures faites & ouvrées de couleurs, huit cent mille quatre cents. En chimantes de soie crue du poids de douze livres & demie, trois cent mille six cents & quatre-

Histoire du grand royaume de la Chine

vingts. En couvertures de coton de quatorze aunes chacune, six cent soixante-dix-huit mille & huit cent soixante-dix. En chimantes de coton, trois cent quatre mille six cent quarante & huit.

Toutes ces choses susmentionnées se lèvent comme dit est par ledit roi de la Chine, partie desquelles lui sert pour fournir & aider à la dépense de son palais, qui est très grande (& de laquelle les Chinois qui vont aux îles Philippines en parlent de telle sorte qu'ils n'en trouvent jamais la fin, & s'accordent tous en leur dire, qui est un signe de vérité), partie pour garder & réserver au Trésor de son épargne, dans lequel on assure y avoir beaucoup de millions ; ce qui ne se peut faire autrement, eu égard à un si grand revenu.

@

Chapitre V

De la gendarmerie du royaume de la Chine, ensemble du grand soin & vigilance dont ils usent à garder ledit royaume

@

p.051 Le soin & la diligence dont use le roi de la Chine à faire administrer la justice en son royaume, selon droit & équité, le même soin & diligence & encore beaucoup plus grande a-t-il coutume de mettre au fait de l'art militaire, & à prévenir les guerres qu'il peut avoir contre les princes ses voisins, ou autres, & principalement contre les Tartares, avec lesquels il a eu guerre continuelle par beaucoup d'années ; combien que pour le jourd'hui le Tartare le redoute tant, à ce qu'ils disent, qu'il se tient bienheureux d'être son ami, & le reconnaît même en une manière de vasselage. Et combien que pour le présent & depuis quelque temps en çà ledit roi de la Chine se voit en paix & sans guerre, au moins qui soit d'importance ; si est-il toujours aussi soigneux à prévenir tous dangers & inconvénients, que s'il avait plusieurs batailles sur les bras, & de grands ennemis en tête, desquels il se dût garder, ou eût envie d'assaillir & offenser, comme l'on peut voir en ce qui s'ensuit.

Car outre ce qu'il a en chaque province un président & conseil de guerre ensemble un capitaine général & autres gens ordinaires de garnisons, pour lever incontinent des armées par mer & par terre, selon les occasions qui se peuvent présenter, il tient encore d'abondant en chaque ville des capitaines & soldats de garde, pour la défense particulière d'icelles, lesquels font le guet & la ronde, & posent sentinelle jour & nuit, comme s'ils avaient les ennemis à leurs portes : le tout avec un grand soin & un bel ordre militaire, au fait duquel ils ne cèdent aucunement aux autres nations combien qu'en courage & en vaillance généralement parlant, il y en ait quelques-unes qui les surpassent, au dire des soldats & capitaines espagnols qui ont été en la même Chine, & en ont vu l'expérience plusieurs fois.

Histoire du grand royaume de la Chine

Ils tiennent aux portes des villes leurs compagnies de gens de guerre, lesquels ne laissent entrer ni sortir personne sans le congé & passeport du juge de la ville, lequel passeport doit être écrit en un bulletin ; & se ferment & ouvrent lesdites portes de l'ordonnance & permission des capitaines, lesquels l'envoient tous les jours mise par écrit dessus un ais blanchi de plâtre, & parafée de leur main. En ces portes ils tiennent toute la force & défense des villes & y posent l'artillerie, & joignant icelles est ordinairement la maison & arsenal, où elle se fait.

Quand ils ferment au soir lesdites portes, ils mettent un papier collé dessus les jointures d'icelles, puis scellent & cachettent ledit papier avec le cachet, que le gouverneur ou le juge de la ville porte à son doigt, & à cet effet y va en ^{p.052} personne, ou autre pour lui, duquel il se fie beaucoup ; & ne les peuvent ouvrir du matin tant qu'ils aient reconnu le même cachet, & qu'ils soient bien assurés qu'il est tel & en même état qu'ils l'ont laissé le soir. Par ainsi si quelqu'un veut aller hors la ville, ou faire quelque voyage en diligence, il sort dès le soir devant qu'on ferme les portes, & va loger aux faubourgs, afin de pouvoir partir du matin : car de sortir alors de la ville il est impossible, à cause que lesdites portes s'ouvrent tard, & ordinairement après soleil levé.

Ils n'usent point de **bastillons** ni de forteresses, mais de grands **boulevers** & murailles garnies de créneaux & **garites**^{etym}, où ils posent de nuit les sentinelles, lesquelles ils changent & remuent à leurs heures, allant toujours les officiers à leur rang & ordre avec grand nombre de soldats faire la ronde & contreronde par toute la ville, & les boulevers. Et sont ordinairement les capitaines nés & natifs des provinces qu'on leur baille en garde, en considération que l'amour de leur propre partie les obligera davantage de batailler pour icelle, & y exposer leur vie.

Et afin de tenir les villes en plus grand repos & tranquillité, il n'est permis à aucun de porter armes offensives ni défensives, fors & excepté aux gens de guerre qui sont soudoyés du roi, & ne leur est pas permis d'en avoir en leurs maisons, ni d'en porter sur les champs, par mer ou par terre.

Histoire du grand royaume de la Chine

Outre tout cela le roi tient en la ville de Taybin, dite autrement Suntien, qui est le lieu de sa résidence, ensemble aux autres villes circonvoisines, un grand ost de gens de pied & de cheval, duquel il se sert tant pour subvenir aux nécessités, qui peuvent en tels lieux s'offrir, que pour la garde, sûreté, & majesté de sa personne.

Les soldats de cedit royaume sont de deux sortes & manières : les uns sont nés & natifs des villes, à la garde desquelles ils sont établis : & ceux-là en leur langue s'appellent *cum*. Ils succèdent à cette place de soldats de père en fils, & s'ils viennent à mourir sans héritier, le roi y pourvoit en leur lieu. Chacun d'eux à son nom écrit en un créneau des murailles, auquel lieu il est obligé d'aller, s'il vient des ennemis à la ville. Les autres soldats sont étrangers, & sont ordonnés par mois ou années, & ce sont ceux qui sont ordinairement les sentinelles & les monstres, & qui reçoivent & accompagnent les capitaines, & en outre sont sujets d'aller aux expéditions çà & là, & par tout où on leur commande : & s'appellent *pon*, en leur langue.

Chaque compagnie de mille hommes a un capitaine & un portenseigne, & chaque centaine aussi un autre capitaine & portenseigne, lesquels dépendent des autres : & partant pour savoir le nombre de gens qu'il y a en une très grande & grosse armée, on le peut voir facilement par les enseignes des mille, lesquelles sont fort connues. Chaque capitaine tant des cent que des mille a une maison bâtie sur la muraille, avec son nom y écrit, auquel lieu il est sujet de ^{p.053} demeurer tant qu'il y a guerre. Les capitaines font exercer tous ces soldats chaque mois, voire même en temps de paix, & les accoutument à savoir bien marcher en ordonnance, une fois vite, une autre fois le petit pas, tantôt à marcher & à assaillir, tantôt à démarcher & se retirer, suivant le signal du tabourin, ensemble à savoir bien tirer des armes dont ils usent, qui sont ordinairement arquebuses, piques fortes, rondelles, malcus, baguettes ferrées, & d'autres faites comme une demie lune, haches d'armes, dagues, & cuirasses.

Les gens de cheval allant combattre usent de quatre épées pendues aux arçons, & combattent de deux ensemble avec grande dextérité &

Histoire du grand royaume de la Chine

gaillardise. Ils ont de coutume d'entrer en bataille étant environnés d'une grande suite de serviteurs & domestiques à pied bien armés, & équipés le plus bravement qu'il leur est possible. Ces gens de cheval sont rusés & experts au fait de la guerre aussi bien que les hommes de pied, & avec ce qu'ils ont de la valeur pour assaillir & attendre leur ennemi, ils savent user d'abondance de maint stratagèmes, & se servent de grandes machines & engins à feu, tant en guerre navale, que sur terre, principalement de certaines boîtes de feu pleines d'aiguilles de fer, & de longues flèches faites de poudre à canon, avec quoi ils font un très grand échec & dommage à l'ennemi.

Les gens de cheval combattent avec des arcs & des flèches, & avec des lances, & les deux épées comme dit est, & aucun d'entre eux ont des arquebuses. Ils ne manient pas bien les chevaux, à cause qu'il ne leur mettent qu'un fer au travers de la bouche, qui leur sert de frein : & pour les faire arrêter ils les tirent avec une rêne, en usant de cris & de fouets qu'ils portent, à quoi ils ont bien de la peine. Leurs selles ne sont pas bien faites, & quant à eux tous ce sont gens armés à la légère, & hommes qui se tiennent mal à cheval.

Touchant les affaires de mer, le roi y use de même soin & pourvoyance qu'il fait sur terre, & y a ordinairement grand nombre de flottes de navires, lesquels avec leurs généraux & capitaines gardent fort soigneusement les côtes de tout le royaume. Ils paient leur gendarmerie tant de mer que de terre avec grande libéralité, & les soldats qui se montrent vaillants en faits d'armes sont bien estimés entre eux, & rémunérés à leur tour de belles & grandes récompenses.

Quand ces Chinois prennent quelque prisonnier en guerre, ils n'ont pas la coutume de le tuer, & n'usent point de plus grande captivité en son endroit, sinon qu'ils le font servir de [morte-payé](#)⁵ aux frontières qui sont loin de son pays, auquel lieu il est soudoyé du roi comme les autres. Ces soldats-là portent tous des bonnets rouges, pour être distingués & remarqués, d'autant qu'au reste de l'habillement ils ne sont point différents

Histoire du grand royaume de la Chine

des Chinois. Les mêmes bonnets portent ceux qui sont condamnés pour quelques délits ^{p.054} à servir en quelque frontière, ce qui se pratique fort, & pour cette cause est porté par leurs sentences, qu'ils sont condamnés à porter des bonnets rouges.

@

Chapitre VI

Suite & continuation plus particulière des gens de guerre, qu'il y a en toutes les quinze provinces dudit royaume, & en chacune d'icelles, tant à pied comme à cheval

@

Nous venons de dire au chapitre précédent le grand soin & sollicitude qu'ont les Chinois à garder leurs villes, soit en temps de paix, ou en guerre, ensemble les préventions dont ils usent pour cet effet en parlant de tout le royaume en général. Il reste maintenant de traiter en particulier de gens de guerre qu'entretient ordinairement tout ledit royaume & chaque province endroit soi : d'où s'entendra facilement la grande étendue d'icelui.

Il y a en chaque province en la ville capitale d'icelle un conseil de guerre de quatre conseillers & d'un président ; & sont tous natifs du pays, & bien expérimentés aux armes ceux à qui touche le soin & défense de telle province. Ceux-là sont appelés entre eux capitaines, & pourvoient de tous officiers, & munitions de guerre nécessaires, lesquelles Ils envoient aux villes & autres lieux, où ils savent qu'il en est besoin. Et afin que rien ne défaille en ce fait, ceux du conseil des Finances ont charge & mandement de leur bailler tout ce qu'ils demanderont, incontinent & sans délai. Le nombre des soldats & gens de guerre qu'il y avait en chaque province, en l'an 1577, quand le père Martin de Hérade & ses compagnons entrèrent en la Chine, ainsi que dit est, qui fut en un temps de paix, & auquel ils n'avaient guerre contre personne, est tel que s'ensuit.

La province de Paguia, où le roi est d'ordinaire, a deux millions cent cinquante mille hommes de pied, & quatre mille hommes de cheval. La province de Canton a six vingt mille soldats de pied, & quarante mille de cheval. La province de Foquien, cinquante-huit mille neuf cents soldats de pied, & vingt-deux mille quatre cents de cheval. La province d'Olam, soixante-seize mille de pied, & vingt-cinq mille cinq cents de cheval. La

Histoire du grand royaume de la Chine

province de Cinsay, quatre-vingt mille & trois cents hommes de pied, & bien peu ou pas un cheval à cause qu'elle est toute pleine de montagnes. La province d'Oquiam a six vingt mille six cents hommes de pied, & pas un cheval non plus que l'autre, pour la même raison. La province de Susuan, quatre-vingt-six mille hommes de pied, & trente-quatre mille cinq cent de cheval.

La province de Tolanchia, qui est celle qui confine avec les Tartares, contre lesquels ont eu guerre de tout temps les rois de la Chine, ainsi ^{p.055} que dit est, a deux millions huit cent mille hommes de pied, & deux cent nonante mille de cheval qui sont les meilleurs de tout le royaume, & les plus renommés d'icelui, d'autant qu'ils sont nés & nourris en l'exercice des armes, & qu'ils les ont maniées maintes fois au passé, lorsqu'ils avaient guerre ordinaire contre les Tartares, qui sont leurs voisins. La province de Cansai a cinquante mille homme de pied, & vingt mille deux cent cinquante de cheval. La province d'Auchoe, où ont été les religieux susmentionnés, a quatre-vingt-six mille hommes de pied, & quarante-huit mille de cheval. La province de Honan, quarante-quatre mille hommes de pied, & dix-huit mille neuf cents de cheval. La province de Quicheu, quarante-huit mille sept cents hommes de pied, & quinze mille trois cents de cheval. La province de Chequeam, trente-quatre mille hommes de pied, & treize mille de cheval. La province de Saucij, qui est la moindre de toutes les autres, quarante mille hommes de pied, & six mille de cheval seulement.

Tous ces gens susdits sont tenus & obligés par accord sur ce fait & passé en cour de se tenir en chaque province : ce qui se fait facilement, tant à cause que le roi les paye si bien & à point nommé comme dit est, que pource que chacun d'eux réside ordinairement en son pays & maison, jouissant de son patrimoine & autres biens, afin de succéder de père en fils à cette place de soldats : sinon qu'en temps de guerre ils sont sujets d'aller où il en est plus de nécessité. Suivant ce compte, il appert que les quinze provinces susdites lesquelles mériteraient mieux le nom du royaume, eu égard à leur étendue, contiennent cinq millions huit cent quarante-six mille

Histoire du grand royaume de la Chine

& cinq cents hommes de pied, & neuf cent quarante-huit mille & trois cent cinquante de cheval : lequel nombre d'hommes, s'ils étaient égaux en prouesse aux nations de l'Europe, seraient assez suffisants pour conquêter tout le monde. Mais combien qu'ils les surpassent en nombre, & les égalent en esprit : si est-ce qu'en courage & en **vaillantise** ils leur sont inférieurs. Leurs chevaux sont propres à faire beaucoup de chemin, & sont tous petits pour la plupart, toutefois, on dit qu'au dedans du royaume il y en a de grands, & de bien bons.

Je ne touche point ici comme moyennant l'aide de Dieu, & quelque travail & industrie des chrétiens, on pourrait vaincre cette grande puissance : car ce n'en est pas ici le lieu, avec ce que j'en ai déjà donné avis à celui à qui je suis obligé, joint qu'il est mieux séant & convenable à cette mienne profession d'exhorter à la paix, que de provoquer à la guerre ; si ce n'était à cette guerre que je voudrais voir volontiers, savoir est avec la parole de Dieu, qui est le vrai glaive tranchant, lequel perce & pénètre les cœurs d'outre en outre. Mais j'ai bonne confiance en la divine Majesté de voir ce que je désire, durant le très heureux règne du roi Philippe d'Espagne, lequel a déjà intenté cette entreprise avec grande ferveur de zèle, & la ^{p.056} poursuivra toujours de bien en mieux, tant qu'il viennent au bout de ses desseins dignes de sa valeur catholique.

@

Chapitre VII

De la loi que les Chinois ont entre eux, par laquelle il ne leur est pas permis de faire guerre hors du royaume, & de sortir d'icelui, ni de laisser entrer aucun étranger sans le congé & permission du roi

@

Combien que beaucoup de choses, qui se sont vues audit royaume, montrent & déclarent assez la subtilité des habitants d'icelui, ensemble la grande prudence & sagesse de laquelle ils se gouvernent : si est-ce que celle qui le démontre plus clairement, c'est à mon avis cette-ci qui se dira en ce chapitre, laquelle surpasse sans doute cette prudence politique, qu'eurent jadis les grecs, Carthaginois & Romains, dont nous font tant de mention les histoires anciennes & modernes, lesquels pour conquêter des terres étrangères se sont tant éloignés de leur pays, qu'ils sont venus à les perdre.

Ceux donc de cedit royaume étant devenus sages par le mal d'autrui, & voyant par expérience que la sortie de leur royaume pour aller à de nouvelles conquêtes leur consumait beaucoup de gens & de bien, outre la peine & le soin ordinaire de nourrir du bétail, & que pendant qu'ils allaient à ces conquêtes, leurs ennemis les Tartares & autres rois circonvoisins les travaillaient fort, & leur faisaient grand dommage, & considérant d'abondant⁵ qu'ils avaient un des meilleurs & plus grands royaumes du monde tant en richesses qu'en fertilité, & que pour ce qu'il était si grand & fertile en tant de choses, plusieurs nations faisaient leur profit avec eux, & eux n'avaient affaire de personne, d'autant qu'ils avaient chez eux plus qu'en suffisance tout ce qui est nécessaire à la vie humaine, sans avoir faute de rien : ils firent une assemblée générale, où se trouvaient les vicerois & gouverneurs des quinze provinces contenues audit royaume, ensemble les autres chefs & principaux d'icelles, & là parlementèrent entre eux de remédier à ce dommage par la meilleure voie qui serait

Histoire du grand royaume de la Chine

possible, & au même lieu après avoir pensé à cette affaire avec grande & mûre délibération, & sur ce pris les voix & avis de tous en général & de chacun d'eux en particulier, eux tous de commun consentement, sachant bien que pour leur aise & repos il était besoin de quitter tout ce qu'ils avaient conquis hors du royaume, & principalement ce qui est loin d'icelui, & de là en avant ne faire guerre en aucune part, attendu le dommage évident qui s'en était ensuivi avec un profit incertain : se conformèrent ensemblement, & d'un même accord supplièrent le roi régnant pour lors, de mander ^{p.057} & commander à tous ceux de son royaume étant aux autres lieux & pays circonvoisins, lesquels avaient été mis dessous son obéissance, qu'ils eussent à vider & se retirer incontinent, lui donnant à entendre que par ce moyen il en deviendrait plus grand seigneur & plus opulent, & qu'il se verrait en plus grand repos & sûreté de sa personne qu'il n'était pas.

Ledit roi voyant la pétition & requête des sujets de son royaume, & étant bien assuré que c'était son bien de suivre le conseil qu'ils lui donnaient, le mit incontinent à effet, mandant sur grande peine à tous ses sujets & vassaux étant en pays étrangers, qu'ils eussent à vider dans un certain temps, & revenir chacun d'eux à leurs maisons, ensemble aux gouverneurs y établis & ordonnés à délaisser & abandonner en son nom la possession & jouissance desdits pays & contrées, fors & excepté aux lieux, où les habitants les voulurent reconnaître de leur plein gré, & lui donner quelque tribut en signe de vasselage, ou alliance, comme font pour le jourd'hui les Lechiens, & quelques autres. Si établi incontinent cette loi & ordonnance, qui est gardée inviolablement pour le jourd'hui, par laquelle il statua & ordonna :

« Premièrement qu'aucun sur peine de la vie ne fit ni commençât guerre en aucun lieu, sans le congé exprès de lui ou de son Conseil ; & sur même peine qu'aucun sien sujet ne naviguât hors du royaume sans ledit congé ; & que pour aller trafiquer en marchandise, on baillât caution de revenir au terme qui serait

Histoire du grand royaume de la Chine

préfix sur peine d'être banni & dénaturalisé dudit royaume. Pareillement qu'aucun étranger n'entrât par mer ni par terre en icelui, sans expresse permission du roi ou des gouverneurs des ports & autres lieux où il arriverait ; & que cette permission ne fût de par eux donnée qu'avec grande considération & en l'avertissant premièrement. Laquelle loi ayant été gardée si inviolablement des uns & des autres, a été cause que ledit royaume nonobstant la grandeur & étendue d'icelui, n'a été connu de claire évidence que depuis peu de temps en çà.

Tout ce que dessus appert être vrai & véritable, d'autant qu'il se trouve ainsi tant en leurs histoires, que par les routes qu'ils tiennent de tout temps entre eux pour naviguer, par lesquelles on voit clairement que les Chinois sont parvenus avec leurs navires jusques aux Indes, ayant conquêté toute cette étendue de pays, qu'il y a depuis la Chine, jusques au fin bout d'icelle, dont ils demeurèrent paisibles possesseurs, jusques à ce que suivant l'ordonnance susdite s'en fit le délaissement volontaire. Aussi y a-t-il encore pour le jourd'hui une grande souvenance d'iceux, & aux îles Philippines, & en la côte de Coromandel, qui est en la contrecôte du royaume de Narsingue, du côté de la mer de Bengala, où il y a un lieu nommé à présent *Le bourg des Chinois*, pour avoir été de par eux bâti.

Il y a pareille souvenance d'eux au royaume de Calicut, auquel lieu se voit grande quantité d'arbres & de fruits, lesquels à ce que disent les naturels, y ont été portés par les Chinois ^{p.058} lorsqu'ils furent seigneurs de cette terre. On dit aussi qu'ils possédèrent en ce même temps les royaumes de Malaca, Syan & Chapaa, & autres circonvoisins : & même on croit qu'ils ont possédé les îles du Japon, ce qui se collige tant par plusieurs marques de la Chine, qu'on voit en icelles pour le jourd'hui, que par les habitants & originaires du lieu, lesquels sont fort chinoisés, & conformes aux façons de faire desdits Chinois : avec ce qu'ils ont entre eux beaucoup de choses particulières, qui le donnent bien à entendre, &

Histoire du grand royaume de la Chine

même quelques lois & coutumes semblables à celles qu'on garde audit royaume de la Chine.

Pour le jourd'hui les gouverneurs des ports de mer dispensent quelquefois de sortir, nonobstant ladite loi, & ce par le moyen de quelques présents que leur font les marchands auxquels ils donnent congé secrètement d'aller trafiquer aux royaumes & îles circonvoisines comme aux Philippines, & ailleurs, où arrivent tous les ans plusieurs navires chargés de marchandises de grand prix, lesquelles ils transportent déjà à grande quantité en Espagne, & à autres parts & endroits, où ils savent qu'il y a à gagner. Tellement que l'avarice, & le lucre les a déjà portés jusques à Mexique, auquel lieu arrivèrent en l'année 1585, trois marchands chinois avec des choses fort curieuses, lesquels sans y arrêter aucunement passèrent jusques en Espagne, & allèrent encore plus outre à d'autres royaumes plus lointains. Toutefois ils n'ont jamais ledit congé sans avoir préalablement baillé caution de retourner au pays dedans un an.

Ce congé est aussi donné par les susdits juges & gouverneurs à quelques forains, & étrangers, moyennant les mêmes présents qu'on leur fait pour entrer aux ports, & y vendre & acheter quelques marchandises : les examinant & interrogeant premièrement avec grand soin & avis que c'est seulement pour ce fait qu'ils requièrent l'entrée, & en outre leur octroyant ledit congé à condition, qu'ils n'iront point par les villes, & ne séjourneront en icelles, pour voir leurs choses secrètes. Et est ce congé baillé par écrit sur un ais plâtre, lesquels il portent & érigent en la proue de leurs vaisseaux, quand ils vont surgir à quelque port, afin que les gardes du lieu ne leur fassent point de tort, mais les laissent entrer, & leur permettent d'y vendre & acheter, en payant les droits ordinaires à leur roi.

En chaque port y a un greffier commis de la part des gouverneurs, lequel met par mémoire l'heure, & le jour que chaque navire est entré : avec ordonnance & règlement à chacune d'icelles, soit naturelle ou étrangère,

Histoire du grand royaume de la Chine

comme elles doivent charger selon leur rum & entrée au port : ce qui se garde inviolablement. Qui est cause que combien qu'il arrive souvent de voir en un port deux mille vaisseaux tant grands que petits, toutefois il se chargent & se dépêchent si légèrement & avec aussi peu de bruit, que s'il n'y en avait qu'un seul. Par le moyen de telle permission qu'on obtient ainsi par présents & argent, ^{p.059} les Portugais des Indes ont trafiqué à Canton qui est une province dudit royaume, & à d'autres endroits d'icelui, comme il s'est su tant d'eux-mêmes, que des Chinois.

@

Chapitre VIII

Du Conseil royal, & de l'ordre que tient le roi, pour savoir chaque mois ce qui se passe en son royaume

@

Ce roi a en la ville de Taybin, où il réside, un Conseil royal de douze auditeurs & d'un président, hommes triés & choisis par tout le royaume, & expérimentés à gouverner par long trait de temps. D'être reçu à ce Conseil, c'est la plus grande dignité où peut parvenir un homme : d'autant que comme nous avons dit, il n'y a en tout le royaume aucun prince, duc, marquis, comte, ni seigneur que le roi seul, & le prince son fils : sinon que les auditeurs de ce conseil, & les gouverneurs des provinces, lesquels sont pourvus par icelui, sont supposés au lieu & place de tels personnages, étant respectés & honorés tout le temps de leur charge à la même façon & manière qu'ont coutume de l'être les princes & seigneurs aux lieux & endroits, où on use de tels titres.

Pour être de ce conseil, outre ce qu'ils doivent être très doctes en la philosophie morale & naturelle, & bien versés aux lois du royaume, & gradués en icelles, il est requis davantage qu'ils soient grands astrologues & judiciaires, pource qu'ils disent que quiconque doit être de ce conseil souverain, par lequel se régissent toutes les quinze provinces du royaume, il faut qu'il sache tout ce que dessus, & s'entende à pronostiquer les temps & les choses futures, afin qu'il puisse bien pourvoir aux nécessités à venir. Ces douze auditeurs tiennent le conseil d'ordinaire au palais du roi, pour lequel il y a une salle fort richement accoutrée, & en icelle treize sièges, six d'or & six d'argent : les uns & les autres de très grand prix, & curieusement élaborés : toutefois celui qui fait le treizième est beaucoup plus riche que les autres, à cause de plusieurs pierres précieuses de grande valeur, lesquelles sont enchâssées dans ledit siège, qui est tout d'or.

Histoire du grand royaume de la Chine

Ce siège est au milieu des douze, sous un dais de toile d'or, auquel sont brodées les armoiries du roi, qui sont des serpents tissés avec un fil d'or. Là se sied le président, si d'aventure le roi ne se trouve pas au conseil, & s'il s'y trouve, ce qui advient bien peu souvent, & est comme un grand miracle, il s'assied au premier siège de la main droite, où sont les six sièges d'or, & après lui tant aux autres d'or qu'en ceux d'argent, ils s'asseyent entre eux, chacun à son rang d'ancienneté, suivant lequel ils succèdent audits sièges les uns aux autres. De manière que si le président vient à mourir, c'est au plus ancien auditeur après lui à présider, & à sa place monte celui du cinquième, siège d'or, & celui du quatrième monte au cinquième, & ainsi conséquemment les autres : passant le plus ancien du côté ^{p.060} gauche, où sont les sièges d'argent, au dernier siège de ceux d'or, lequel il laisse par après, suivant le rang que nous avons dit.

À ce rang de promotion chacun d'iceux peut monter, quand vient à mourir l'auditeur qui était immédiatement devant, sans qu'il soit de besoin pour ce de demander de nouveau le consentement du roi, ni du président. Mais quand un siège vient à vaquer lesdits auditeurs & président y vont par élection, & celui qui a le plus de voix (ce qui se fait par grande équité & droiture, & se donne toujours pour le mérite & suffisance), s'il est absent & gouvernant quelque province, ils l'envoient quérir, & s'il est présent sur le lieu, ils le mènent devant le roi, auquel ils rendent compte de l'élection par eux faite, étant par après en son vouloir de confirmer tel désigné, ou bien de le réprover, ce qui n'advient point.

Lors le même roi lui fait faire entre ses mains un serment très solennel à leur mode, comme dit est, c'est à savoir,

Qu'il fera droit & bonne justice à chacun selon les lois du royaume ; & que tant en ce fait, comme en la nomination des gouverneurs, ou vicerois, ou autres juges, ils ne se laissera point conduire par passion ou affection, & qu'il ne recevra aucuns présents, ni par lui, ni par tierce personne, & plusieurs autres choses semblables ; & surtout qu'il ne sera point consentant ni

Histoire du grand royaume de la Chine

participant de trahison qui se pourrait faire contre le roi en quelque temps que ce soit ; mais au contraire, que s'il en sait ou entend quelque chose directement ou indirectement il avertira incontinent le roi & son Conseil de ce qu'il aura su ou entendu : s'efforçant toujours de tout son pouvoir à d'entretenir la paix du royaume & la bonne santé & prospérité dit roi.

Ce serment & hommage ainsi par lui fait, ils le mènent au siège vaquant de la main gauche, & le mettent en possession avec grande solennité ; après laquelle se suivent de grandes fêtes & réjouissances [emmy](#) la ville, par l'espace de quelques jours, tant par ceux du Conseil, comme par les bourgeois & courtisans laissant les marchands leur trafics, & les artisans leur métier pendant ce temps. Il n'y a que le président de ce Conseil qui parle au roi, quand il en est besoin, ou s'il vient à être malade, c'est le plus ancien auditeur des sièges d'or ; & parlent à lui le plus souvent à genoux, & sans lever les yeux de terre, encore que le pourparler dure deux heures. Autant en fait-on à l'endroit dudit président ou auditeur, d'autant que les vicerois, & gouverneurs du royaume, ensemble tous les autres justiciers & capitaines parlent à lui de la même sorte tous à genoux, & tenant la vue en bas.

En cedit Conseil royal se savent chaque mois toutes les choses, lesquelles arrivent au royaume, dignes d'être sues, & ne se fait faute en cela ; d'autant que les gouverneurs des provinces ont commandement exprès de mander par écrit tout ce qui survient en chaque province, soit affaire de guerre, ou d'État, ou de finance, ou autre chose quelconque : ce qu'ils effectuent si soigneusement, que combien qu'une province soit distante de cinq cents lieues de la cour, ^{p.061} toutefois le courrier ne faut pas au jour député, pour ce ceux qui arrivent les premiers attendent les derniers, jusques au dit jour assigné pour donner les avertissements ; & ceux qui sont loin, pour arriver aussi à point que ceux qui sont près envoient leurs courriers si dru, qu'ils se rencontrent les uns les autres.

Histoire du grand royaume de la Chine

Ils courent la poste comme l'on fait en Italie & en Espagne, avec un cor, & ont coutume d'avoir un poitrail de sonnettes, afin qu'on les oient mieux venir, & que les postillons qui tiennent les chevaux de poste, en oyant le cor ou les dites sonnettes, leur mettent la bride incontinent, ou afin que les passeurs, s'il faut passer l'eau, comme il arrive souvent tiennent les bateaux tous prêts. Vus les avertissements susdits par le Conseil, & pris par le président rapport de tout sommairement, il en rend compte par après au roi fort exactement en la manière jà dite ; & sur ce lui & ledit Conseil, s'il y a quelque chose à laquelle il faut remédier pourvoient incontinent à ce qui est nécessaire ; & si quelque juge doit aller en commission pour ce fait, il y est envoyé & en telle diligence, qu'il est déjà sur les lieux à faire l'enquête dont il est question, sans que personne sache aucune chose de l'affaire, ni de la ville où elle se fait.

Et pource que cela se traitera plus au long aux chapitres par ci-après, je ferai fin en cet endroit en avertissant premièrement que le roi susdit veut être tellement seigneur de son royaume & de ses sujets, que nonobstant qu'il soit de si grande étendue, & peuplé de tant de provinces & de villes, il n'y a toutefois aucun viceroy, gouverneur, ou juge, qui ait le pouvoir de faire mourir quelqu'un par justice, si la sentence n'est préalablement confirmée du roi, & de son Conseil royal, **fors** & excepté quand il y a guerre actuellement, auquel temps pour le danger qui pourrait être en la demeure, il est permis au capitaine général, ou à son lieutenant, de faire pendre ou décoller le soldat qui aura fait quelque excès, sans en consulter le roi ni le Conseil : en prenant seulement l'avis du trésorier de sa Majesté, & du maître de camp qui sont deux personnes de très grande autorité, lesquels doivent être conformes tous deux en opinion : autrement & à faute de ce, ne se peut faire aucune justice.

@

Chapitre IX

Des officiers & présidents, que le roi de la Chine tient par les provinces, ensemble de l'ordre que tiennent lesdits officiers au fait du gouvernement

@

Il a été déjà dit par ci-devant comme les deux provinces de Paguia & Tolanchia sont gouvernées par le Grand conseil du roi, moyennant les officiers qu'on y envoie ; & les treize autres provinces du royaume ont chacune à part soi¹¹ & pour leur gouvernement un viceroy, ou gouverneur, qu'ils p.062 appellent *insuanto*, lequel fait toujours sa résidence en la ville métropolitaine, de laquelle ordinairement la province porte le nom. Et combien que² les officiers du roi & gens de justice dudit royaume, de quelque sorte & qualité qu'ils puissent être, s'appellent tous généralement en leur langue de de nom ici *loytias*, si est-ce que chacun d'eux a un nom particulier selon l'office qu'il exerce, dont je parlerai en ce chapitre, en les mettant tous par leurs noms : pource qu'il me semble que ce ne sera point chose mal à propos.

Le viceroy, qui est le souverain magistrat en chaque province, & qui représente la personne du roi, s'appelle en leur langue *comon*. Le second en dignité est le gouverneur de toute la province, & s'appelle *insuanto*, comme dit est, & tient un peu moins de majesté que le viceroy. Le correcteur qui réside en chaque ville, où il n'y a ni viceroy, ni gouvernement, s'appelle *tutan* ; & ce correcteur va avec les choses d'importance de chaque ville vers l'*insuanto*, & cettuy-là devers le *comon* ou viceroy, lequel a la charge d'envoyer au roi & à son Conseil royal le courrier, duquel nous avons parlé au chapitre précédent.

Le troisième s'appelle *ponchasi*, & est comme le président du conseil des Finances, ayant des auditeurs & un Conseil complet & formé, & beaucoup d'officiers sous lui, comme *alguazils*, qui servent à lever le revenu du roi en

Histoire du grand royaume de la Chine

chaque province, lequel revenu est porté par ledit ponchasi au tutan, après avoir payé les gages, & frais ordinaires & extraordinaires de tous les officiers royaux qu'il y a en sa province.

Le quatrième est le *totoc*, qui est le capitaine général de toute la gendarmerie qu'il y a en chaque province, tant à pied comme à cheval.

Le cinquième est l'*anchasi*, qui est le président de la justice civile & criminelle, lequel avec les auditeurs voit & décide tous procès et différends, qui viennent à lui par appel des autres juges de la province.

Le sixième est l'*aytao*, qui est le pourvoyeur général, & le président du Conseil de guerre, lequel a la charge de lever des gens, quand il en est de besoin, & d'apprêter des navires & munitions pour les armées de mer, & exercices de terre, ensemble pour les garnisons ordinaires des villes & frontières. À lui est enjoint & recommandé d'examiner les étrangers qui arrivent à sa province, & savoir d'eux d'où ils sont, & pourquoi ils viennent, & autres choses en tel cas requises, pour donner avis de tout au viceroy.

Ces six charges sont de très grande autorité, & ceux qui les exercent tenus en grand honneur & réputation ; & a chacun d'eux en son Conseil dix auditeurs, tous gens d'élite, & choisis avec grand soin & prudence, lesquels lui assistent & aident en l'expédition des affaires.

Quand ils sont en la salle où ils tiennent le Conseil, ce qui se fait en l'hôtel du viceroy, dans lequel il y a aussi pour chaque Conseil une salle particulière, cinq d'iceux s'assoient au côté droit ^{p.063} du président, les cinq autres au côté gauche. Ceux du côté droit sont plus anciens, & de plus grande prééminence que ceux de l'autre, & en outre sont différents d'avec eux, en ce qu'ils portent de riches ceintures garnies d'or, & des chapeaux de couleur pâle, & les autres portent des ceintures d'argent, & des chapeaux bleus, & tant l'une & l'autre sorte de ceintures, que l'une & l'autre façon de chapeaux est une chose qui est seulement permise aux auditeurs, & privativement à tous autres ; lesquels auditeurs, ensemble les présidents, portent en la poitrine & aux épaules sur leurs robes les

Histoire du grand royaume de la Chine

armoiries du roi brodées d'or, sans lesquelles ils ne peuvent sortir en lieu où ils soient vus, ni faire aucun acte public en quelque sorte que ce soit ; & s'ils le voulaient attenter, outre qu'ils ne seraient pas obéis, ils seraient encore punis rigoureusement au temps de la visite générale. Si un président vient à mourir en l'un des Conseils susdits, le plus ancien auditeur succède en son lieu & place, gardant en cela & en autres choses le rang & ordre que j'ai dit au chapitre précédent, où il est parlé du Conseil royal.

Ces juges susdits & mentionnés ont tous entre eux une grande & louable vertu morale, c'est à savoir qu'ils sont fort patients à ouïr & écouter, encore qu'on leur dise quelque chose par colère, ou avec grand bruit, & confusion de voix : & est telle vertu de patience la première chose, qu'on leur apprend & enseigne ordinairement aux études. Outre ce ils sont merveilleusement bien appris, & gracieux en leur parler, même à l'endroit de ceux qu'ils condamnent en justice. S'il faut d'aventure aller visiter quelque endroit de la province, ou faire quelque enquête & information d'importance c'est toujours un des auditeurs qui y va en commission de l'autorité de tout le Conseil.

Outre ces six juges susnommés, il y en a d'autres inférieurs & subalternes, lesquels outre ce qu'ils sont fort respectés, comme le sont par tout le royaume les officiers de justice, se font encore adorer par manière de dire de leurs inférieurs & sujets, en les traitant tyranniquement, nonobstant leur bonne nature, & patience susmentionnée : qui est la plainte & clameur ordinaire de tout le commun. Ces juges inférieurs sont le *cautoc*, qui est le grand [gonfalonier](#) & portenseigne ; le *pochin*, qui est le second trésorier ; le *pochinsi*, qui tient le sceau du roi ; l'autzatze, qui est le Grand alcalde, & comme le maire ou le prévôt de la ville. Il y en a aussi trois, qui sont comme les alcaldes de cour en Espagne, nommés en leur langue *huytay*, *tzia*, & *tontay* ; lesquels une fois la semaine donnent audience en leurs maisons, & quand il est temps d'ouvrir les portes, ils font lâcher quatre petites pièces de canon pour faire à savoir à tous qu'ils se vont mettre en leurs sièges, où ils écoutent tous ceux qui leur vont

Histoire du grand royaume de la Chine

demander justice. Et s'ils en trouvent quelqu'un de délinquant, ils l'envoient avec un alguazil, car chaque alcalde en a dix ou ^{p.064} douze, par devers les alcaldes ordinaires de la ville (lesquels s'appellent zompau, & sont départis & ordonnés par chaque quartier) avec un cartel écrit, où est notée la punition qu'on doit faire du délinquant.

Chacun de ces alcaldes ordinaires a mille voisins sous sa charge, & ne s'étend leur juridiction hors de leur quartier, & ne peut aucun être alcade du quartier où est assise sa maison. Chacun d'eux va de nuit faire le tour par son quartier, & met ordre que chacun se tienne coi en sa maison, & qu'on éteigne les lumières de bonne heure, pour éviter le danger du feu, qui y est advenu très grand & fort souvent, à cause des maisons qui sont serrées fort près à près & comme collées les unes avec les autres, ayant toutes le haut fait de bois, à la mode de celles de Biscaye. Celui qu'ils trouvent avec de la lumière à heure indue, est puni rigoureusement. Il y a appel d'eux aux alcades de cour, mais non pas des autres, & va cet appel jusques au Visiteur général, qui vient ordinairement comme il se dira ci-après, lequel répare les torts & griefs qui ont été commis par eux tous ; & pour cette occasion il s'appelle en leur langue *hondim*, qui est autant à dire comme le réparateur du mal : & est ce juge-là respecté par dessus tous.

Outre les susdits, il y a encore d'autres officiers particuliers, comme le *tompo*, qui pourvoit aux vivres, & met le taux sur iceux ; le *tibuc*, qui appréhende & punit les fainéants & vagabonds ; le *quinche*, qui est comme le grand alguazil ; & le *chomcan*, est l'alcade de la prison, officier dont ils font grand cas, à cause de la prérogative qu'il a de parler debout aux juges, après s'être agenouillé devant eux en entrant, car tous les autres parlent à eux à genoux.

Quand ces gouverneurs, ou justiciers, vont nouvellement aux provinces & aux villes, auxquelles ils sont délégués par le Grand conseil, ils envoient deux ou trois jours devant leurs lettres de provision, lesquelles étant vues par ceux du lieu, on y obéit incontinent, & pour ce faire toute la gendarmerie sort dehors pour les recevoir avec leurs bannières &

Histoire du grand royaume de la Chine

enseignes, & vont aussi quand &⁸ eux toutes les autres loytias & officiers, menant grande fête & allégresse. À ces jours de réception ils tapissent les rues de beaux draps de soie, & de toiles, avec des jonchées de rameaux & de fleurs, & vont accompagner les magistrats jusques au logis où ils doivent loger, avec une belle musique de plusieurs sortes d'instruments.

Par dessus toutes ces dignités & offices il y en a un qui s'appelle *quinchay*, c'est-à-dire en leur langue, seel d'or. Cestuy-là ne part jamais de la cour, que pour quelque grand affaire d'importance, concernant la paix & tranquillité de tout le royaume. La forme qu'ils tiennent à pourvoir ces juges susdits, & telles autres choses d'État & police, tout cela se déclarera au chapitre qui s'ensuit.

@

Chapitre X

Suite & continuation des officiers du royaume de la Chine, ensemble de la forme & manière qu'ils tiennent au fait de justice, & de la police

@

p.065 Les états & offices, desquels nous avons parlé au chapitre précédent, sont tous pourvus de par le roi, avec l'avis de son Conseil ; auquel lieu se traite plus particulièrement des qualités & parties de la personne qu'on veut pourvoir, ainsi que dit est. Toutefois la principale chose & à laquelle ils regardent le plus, c'est que le viceroy, gouverneur ou auditeur ne soit point natif du lieu où il va pourvu : afin d'éviter les dangers & inconvénients lesquels pourraient venir de l'amitié des parents, ou malveillances des ennemis, & empêcheraient par ce moyen la bonne exécution de justice.

Ceux qui vont à l'exercice desdits états, depuis qu'ils sortent de la cour, où ils sont pourvus, tout jusques à la province ou à la ville à laquelle ils vont être juges, ne dépensent rien qui soit du leur, pource que, par tous les lieux le roi a des officiers & des maisons affectés, où ils sont logés & servis : & au même lieu leur est baillé tout ce qui leur est nécessaire, jusques à les fournir de montures pour eux & pour ceux de leur compagnie, ou bien de bateaux, si le chemin se doit faire par eau, sans qu'ils en paient aucune chose. Aussi est [prefix](#) & ordonné le vivre qu'on leur doit bailler conformément à la qualité de leur personne, & à l'office qu'ils ont alors qu'ils arrivent auxdits hôtels.

Partout où ils passent, on leur demande s'ils veulent avoir leurs droits en vivres, ou en argent : & s'ils ont d'aventure quelques parents ou amis qui les convient chez eux, ils ont leurs droits en argent, & est tel argent pour eux. Or de toutes ces choses, comme aussi des lits & tables, ensemble des autres meubles & ustensiles nécessaires pour la garniture desdits logis,

Histoire du grand royaume de la Chine

c'est le ponchasi, qui est comme nous avons dit, le président du conseil des Finances, qui en a la charge particulière, de l'ordonnance du roi & de son Grand conseil.

Quand ils arrivent à la ville à laquelle ils vont être juges ou gouverneurs, après qu'on les a reçus avec la joie & allégresse que nous avons dite au chapitre précédent, on les loge dans l'hôtel du roi, auquel lieu leur sont baillés des serviteurs pour le service de leur personne, & un grand nombre d'officiers pour l'exécution de justice, lesquels demeurent tous au même hôtel, comme sont alguazils, greffiers & plusieurs autres menus officiers.

Le roi leur donne à tous des gages & salaires suffisants, parce qu'il est défendu sur très grandes peines à tous plaidants de ne donner aucuns présents ou droits de justice ; & encore plus étroitement prohibé aux juges de ne rien prendre. ^{p.066} Aussi pour obvier à tels inconvénients, l'une des ordonnances que leur fait le Grand conseil quand il les envoie, est qu'ils ne permettront à aucun agent ou plaidant de les aller voir en leur logis & qu'ils ne pourront prononcer aucun acte judiciaire qu'en plaine audience, & en public, & leurs officiers présents, lequel acte se fera de telle sorte que tous ceux qui sont en la salle le pourront ouïr ; ce qui se fait en cette forme.

Le juge s'étant mis au siège, les huissiers s'en vont à l'entrée de la salle, lesquels nomment à haute voix la personne qui vient pour avoir justice & disent aussi ce qu'elle demande. Le suppliant entre, & incontinent se met à genoux un peu loin du juge, puis au même lieu propose ce qu'il demande, & ce de bouche & à haute voix, comme les huissiers, ou bien par écrit. Si la demande est par écrit, un des greffiers la prend & la lit devant le juge, lequel l'ayant entendu, ordonne sur-le-champ ce qui lui semble être de justice, en marquant la demande de sa propre main avec de l'encre rouge, & mandant par icelle ce qu'il veut & entend être fait.

Les juges sont tenus & obligés par exprès commandement du roi d'aller tenir l'audience à jeun, & sans boire goutte de vin : & est une coutume si inviolable entre eux, que celui qui irait à l'encontre serait puni rigoureusement. Et combien que par forme de médecine il leur soit permis

Histoire du grand royaume de la Chine

de déjeuner devant que d'aller tenir l'audience avec quelque conserve ou chose semblable, il leur est toutefois défendu de boire du vin, si peu que ce soit, & pour quelque indisposition ou maladie tant griève soit elle, qui leur puisse venir : tenant pour moindre faute de faillir à tenir l'audience, que de la tenir après avoir bu ou mangé. Au moyen de cette forme de justice, qui se garde ainsi si rigidement en public, il est impossible à un officier de se laisser corrompre, sans que le sache quelqu'un de ses compagnons d'office, & comme on use de telle rigueur aux résidences, cela est cause que chacun se garde de son collègue, comme d'un adversaire & ennemi capital en ce fait.

Ils sont fort exacts entre eux, tant les greffiers & alguazils, comme les autres officiers à exécuter de point en point ce qu'on leur commande : & si quelqu'un faute en ce qui est de sa charge, on lui met [tout à l'heure](#)²⁰ une petite bannerole en la main, & le fait-on mettre à genoux, demeurant ainsi avec cette marque tant que l'audience se lève. Et lors le juge commande aux bourreaux qui sont là présents, de fustiger le délinquant, & lui fait donner autant de coups que semble mériter sa faute : laquelle chose n'est pas autrement tenue ignominieuse entre eux, pource qu'elle est fort fréquente & ordinaire.

Quand l'un de ces juges se va promener par la ville (ce qu'ils ne font guère souvent, afin de conserver leur autorité) il est accompagné des officiers de justice en tel rang & ordre, que les deux premiers vont avec des masses d'argent, faites en guise de celles que portent à p.067 Rome les bedeaux des cardinaux & sont telles masses grandes & longues, pour donner à entendre qu'ils sont officiers du roi. Les deux d'après portent chacun en la main un roseau, qui est haut & droit, pour montrer qu'ils doivent faire droite justice, & que telle la fera le juge qui passe par là. Les deux autres qui les suivent ont aussi des roseaux comme eux, mais ils les traînent à terre avec de longues ceintures rouges, où il y a des houppes au bout, qui sont les instruments avec lesquels ils battent & fustigent les délinquants. Après ceux là suivent encore deux autres lesquels portent des

Histoire du grand royaume de la Chine

petits tablons faits en manière de rondelles blanches, où est inscrit le nom du juge, ensemble l'office & la qualité d'icelui : puis tous les autres qui sont en grand nombre lui font compagnie par honneur.

Les premiers, que nous avons dit qu'ils portent des masses, vont criant à haute voix, & avertissant le peuple de se ranger & faire large emmy la rue, afin que le juge passe : à quoi on obéit à l'instant & avec grand bruit & émotion, pource qu'on sait bien par expérience, que si quelqu'un y faillait, il en serait puni sur-le-champ, en la rue même, & sans aucune rémission. De manière qu'on leur porte un si grand respect, qu'il n'est loisible à aucun de quelque qualité ou condition qu'il soit, quand ils approchent près de lui, de se bouger, ni traverser par la rue (pourvu que ce ne soit point un juge supérieur, car alors le juge subalterne & inférieur use de même respect à son endroit), & si quelqu'un y contrevient, il en est incontinent puni au même lieu.

En tous procès, tant en matière civile que criminelle, les juges procèdent toujours par écrit, & font leurs actes, & examinent les témoins publiquement en la présence des officiers, de peur qu'ils n'usent en leur endroit de quelque cautèle ou fausseté, en les interrogeant sur ce qui n'est pas besoin de leur demander, ou en écrivant ce qu'ils ne déposent pas. Ils examinent particulièrement & à part chaque témoin : & s'ils se contredisent en leurs dépositions, ils les **récolent** & confrontent tous, & les interrogent les uns les autres, tant qu'ils viennent à **alterquer** ensemblement, afin que par les raisons qu'ils allèguent la vérité en soit mieux connue. Et quand ils ne la peuvent tirer clairement par ce moyen, ils leur baillent la gêne pour les faire confesser, fors & excepté aux personnes de qualité qu'ils tiennent pour gens véritables, auxquels ils ajoutent foi sans la gêne.

Aux affaires de grande importance, & qui touchent de grands personnages, les juges ne se fient pas aux greffiers pour écrire les informations, mais eux mêmes écrivent de leur propre main tous les actes, regardant une & plusieurs fois ce que déposent les témoins, laquelle

Histoire du grand royaume de la Chine

diligence est cause qu'il y en a bien peu ^{p.068} souvent qui se plaignent d'avoir reçu aucun grief de leurs juges : qui est une grande vertu, & laquelle mériterait bien d'être imitée de tous ceux qui sont en état de judicature, pour obvier à maints inconvénients qui arrivent, faute d'être aussi soigneux que ces gentils, lesquels avec ce qu'ils font bonne & droite justice à tous également sans acception de personnes, usent encore de quelques préventions à cet effet, & de plusieurs autres choses qui sont dignes d'être imitées.

Premièrement ces juges-là par tous les endroits de leur juridiction comptent les maisons qu'il y a en chaque lieu, & les mettent dix à dix en des tableaux, lesquels sont pendus à chaque maison qui fait la dernière de la dizaine ; & là sont apposés les noms des dix habitans & voisins, avec une ordonnance & commandement, par lequel il est enjoint à tous en général, & à chacun d'eux en particulier : que si tôt qu'ils entendront que quelqu'un des dix d'entre eux aura fait quelque chose contre soi-même, ou contre un autre, qui soit au préjudice de la république ou du voisinage, ils iront incontinent le dénoncer à justice, afin que le délit soit puni, & que la punition serve d'amendement au délinquant, & d'exemple aux autres, & qu'à faute de ce quiconque n'ira point le déclarer, sera contraint de subir la peine que le délinquant devait endurer, comme s'il avait fait la faute lui-même. Cela est cause entre eux, qu'un voisin éclaire l'autre, & qu'il est soigneux de voir comme il vit : ce qui les fait tenir le plus du temps sur leurs gardes, de peur qu'ils ne soient accusés, ou que leurs ennemis ne se vengent d'eux, si d'aventure ils les ont accusés auparavant.

Quand l'un de ces dix voisins veut changer de rue, ou aller demeurer à une autre ville, ou faire quelque long voyage, il est tenu de sonner une clochette, ou bien un bassin de cuivre par toute la dizaine & le quartier, dix jours avant qu'il s'en aille, & avertir tous les voisins comme il est prêt de s'en aller, & en quel endroit il va, afin que s'il doit de l'argent, ou si on lui a prêté quelque chose, on lui aille demander avant son départ, & que par ce moyen personne n'y perde. Que si d'aventure un tel s'en va sans avoir fait

Histoire du grand royaume de la Chine

préalablement cette diligence, les juges contraignent les autres voisins de la dizaine dénommés audit tableau de payer pour lui ce qu'il doit, à faute d'avoir fait à savoir son délogement, & avoir averti les créanciers, ou la justice.

Ceux qui doivent, & ne veulent point payer, la dette étant vérifiée, on les exécute en leurs biens, & s'il n'en ont point, on les fait mettre en prison : leur donnant un certain terme dans lequel ils doivent payer, & si ledit terme échu ils n'ont payé, ou autrement dûment contenté le créancier, ils sont fustigés pour la première fois modérément, & leur est préfix un ^{p.069} second terme, lequel s'ils laissent passer sans satisfaire, ils sont fustigés pour la seconde fois plus âprement que la première, & par même moyen **atermoyés** pour la troisième fois, à quoi s'ils font faute, on procède à l'encontre d'eux comme devant, & sont fustigés si cruellement qu'on les esternit de coups. Qui est cause que chacun d'eux est soigneux de payer ce qu'il doit, ou qu'il recherche ses parents, pour lui aider à s'acquitter, ou bien qu'il se donne pour esclave au créancier, de peur de souffrir le tourment de la prison, ou la peine du fouet, qui est cruelle & insupportable.

Ces mêmes juges usent de deux sortes de gêne pour savoir la vérité, quand il ne la peuvent tirer autrement, ni d'amitié ni de ruse : ce qu'ils tâchent toutefois premièrement par tous moyens à eux possibles. L'une de ces sortes de gêne se donne aux pieds, & l'autre aux mains : & sont toutes deux si terribles, que c'est grande merveille si aucun le peut endurer sans confesser ce que le juge prétend savoir. Et ne se donne jamais ni l'une ni l'autre sans information précédente, à tout le moins semi-pleine, ou qu'il n'y ait tant d'indices & de conjectures, que cela serve de suffisante information pour le fait.

La gêne des mains se donne avec deux bâtons, gros comme deux doigts, & longs d'un espan, & sont tous ronds & façonnés au tournoir, ayant des trous de part & d'autre, où l'on passe deux cordes coulisses avec lesquelles sont serrés peu à peu, puis pressés tellement les doigts des mains qui sont mis entre les bâtons, qu'ils se viennent à rompre & dénouer

Histoire du grand royaume de la Chine

par les jointures, avec une douleur incroyable des patients, lesquels jettent de grands cris & gémissements douloureux, qui émeuvent les assistants à grande pitié & compassion. Que si d'aventure ils ne confessent rien pour cette gêne si cruelle, & appert toutefois aux juges par les témoins ou indices, que le déniant est coupable, ils lui font donner incontinent la gêne des pieds, laquelle est bien plus cruelle que celle des mains, & est de cette manière.

On prend deux bâtons carrés, longs de quatre espans, un de large, lesquels se joignent ensemble avec un crochet, & ont des trous de part & d'autre, dans lesquels passant une corde coulisse, on met entre les bâtons les chevilles des pieds de celui qu'on veut gêner, puis on frappe dessus avec un marteau pour donner plus de force aux coups, au moyen de quoi on leur défait tous les os, avec bien plus grande douleur qu'en la gêne des mains, nonobstant qu'elle soit si grande que dit est.

Pour donner ces deux sortes de gênes, les juges souverains & supérieurs s'y trouvent toujours en personne, & se donnent telles gênes bien peu souvent, d'autant que les criminels confessent la vérité devant que de s'y voir exposés, aimant mieux mourir d'une autre ^{p.070} mort moins violente que souffrir ces cruautés de torture.

Quant aux priions dont ils usent, elles sont pareillement cruelles & rigoureuses, comme nous dirons ci après en leur chapitre particulier.

@

Chapitre XI

Des Visiteurs que le roi de la Chine envoie tous les ans visiter les juges des provinces, & de la punition qu'ils font de ceux qu'ils trouvent en faute

@

Le soin & la vigilance de ce prince payen sont si grands à ce que ses juges & officiers, tant vicerois & gouverneurs, que présidents & autres personnes, se comportent bien en leur devoir, que combien que chacun d'iceux ne soit que trois ans en charge, au bout desquels il doit rendre compte étroitement de tout le temps de sa résidence par les juges à ce députés, lesquels s'appellent *chaenes*, toutefois le même prince dépêche secrètement d'an en an à chaque province des autres juges & Visiteurs, nommes *leuchis*, qui sont personnages de mise, & auxquels il se fie beaucoup pour la grande expérience qu'il a de leurs services, ensemble de leur vie & mœurs, & bonne administration de justice.

Ces Visiteurs vont s'enquêtant de lieu en lieu, & de ville à autre, sans se donner à connaître, & s'informant secrètement des torts & griefs que font les justiciers de la province : obtenant du roi pour cet effet tant de pouvoir & d'autorité par les lettres de provision & commission à eux adressantes, que sans recourir à lui, ils peuvent & leur loist, en trouvant les juges en faute, les appréhender & punir, ou les suspendre pour un temps, ou bien les priver entièrement, & en somme faire tout ce que bon leur semblera, conformément à leur pouvoir & commission : pourvu qu'ils ne s'ingèrent point de donner sentence de mort contre personne, d'autant que nul magistrat ne le peut faire, sans en demander premièrement l'avis du roi, comme dit est. Et afin que ces visites se fassent avec plus grande équité & utilité du public, quand on expédie telles provisions, on fait faire le serment de fidélité aux juges commis & délégués, ce qui se fait en leur donnant à boire par trois fois d'un certain breuvage dont ils usent, qui est la confirmation de leur serment. Et afin que le tout se face plus **couvertement**,

Histoire du grand royaume de la Chine

ceux du Conseil commandent aux secrétaires de tenir prêtes lesdites lettres, en laissant en blanc le nom de celui qui doit aller en commission, & de celui de la province où il va, mettant ^{p.071} seulement le stile ordinaire, & en tel cas accoutumé, qui est qu'en quelque lieu qu'ira le juge où le loytia portant les présentes lettres de provision, à lui soit obéi comme au roi-même.

Lesdites lettres étant scellées, le président du Conseil royal y appose le nom du Visiteur, & de la province qu'il va visiter, & icelui Visiteur les ayant reçues, part de la cour si secrètement & si inconnu que personne ne sait quel il est, ni où il va, ni pourquoi. Étant arrivé aux villes & autres lieux de la province à laquelle il est envoyé, il fait une secrète information du gouvernement du viceroi, ou du gouverneur, & s'enquête comme les officiers font leur office, sans qu'on aperçoive quel il est, ni ce qu'il prétend. Après avoir fait ses chevauchées çà & là par la province, & s'être bien diligemment informé de tout, il s'en va à la ville métropolitaine, où résident les juges, contre lesquels il a fait ladite information, & regarde le jour auquel ils s'assemblent tous avec le tutan ou le viceroi, pour faire la consultation générale, qui se fait une fois le mois. Comme lesdits juges sont au Conseil à faire ladite consultation, sans penser par aventure à ce qui doit advenir, voici le Visiteur à leur porte, qui commande d'aller dire à ceux du Conseil qu'il y a là un juge, lequel veut entrer dedans, pour leur déclarer un mandement de la part du roi.

Le viceroi qui entend bien par les paroles que ce peut être, fait ouvrir les portes incontinent, puis lui & les autres juges descendent de leurs sièges, pour aller recevoir le Visiteur, comme leur juge supérieur, lequel entre avec la provision patente en ses mains, ce qui ne cause pas peu de crainte & appréhension à eux tous, & particulièrement à ceux qui se sentent coupables en leur conscience.

À l'instant se lit la provision, & icelle lue, le viceroi se lève de son siège, & lui fait de grandes révérences & submissions, & après lui tous les autres, comme le reconnaissant pour supérieur, & lui rendant obéissance.

Histoire du grand royaume de la Chine

Alors il se met au plus haut & éminent lieu de leurs sièges, & là leur fait la harangue accoutumée en tel cas, par laquelle il leur parle de sa venue, & de la visite par lui faite, & comme il s'est informé au vrai de leurs actions.

En après avec des paroles de grand poids & autorité, il prise & louange ceux qui ont bien exercé leur charge, & en témoignage de ce les gratifie à l'instant des plus hauts sièges, & leur promet faire bon récit & au long au roi, & à son Conseil, du bon service par eux fait, afin d'être récompensés comme ils méritent ; puis d'autre part il reprend aigrement les autres qui ont failli en leur devoir.

Cela fait, il leur lit là devant tous, la sentence qu'il a fulminée contre eux, en leur ^{p.072} disant sommairement les choses où il les a trouvés coupables, & pour lesquelles il leur donne telle sentence, laquelle tant rigoureuse qu'elle puisse être, est exécutée sur-le-champ, sans opposition où [appellation](#)² quelconque : comme aussi n'y en a-t-il aucunement de la sentence de tels Visiteurs. À celui qui mérite d'être puni ou repris, il lui fait ôter premièrement les marques de juge (qui sont, comme nous avons dit par ci-devant, la ceinture & le chapeau à petit bord, avec lesquelles on ne leur oserait rien faire, ni donner aucune punition, & si quelqu'un l'attentait de sa puissance absolue, il serait privé de son office, & aurait même la tête tranchée), puis fait exécuter incontinent la sentence qu'il a donnée contre icelui. Et s'il y a suspension portée par icelle, il pourvoit aussitôt d'autres juges au lieu & place de ceux qui sont suspendus, admonestant les nouveaux promus par la peine exemplaire des autres de bien verser en l'Office, où il les commet au nom du roi.

Ces Visiteurs ont pouvoir & puissance [aucunefois](#) de récompenser ceux qu'ils trouvent avoir bien & dûment exercé leur charge voire jusques à les pouvoir installer aux places & charges plus honorables. De manière qu'étant ainsi apparente & manifeste la récompense qu'il y a pour les bons, & la punition rigoureuse qui est assurée pour les mauvais, cela est cause que ce royaume de la Chine est l'un des mieux gouvernés qui soient au monde : ce qui appert tant par la conférence & comparaison des uns, que

Histoire du grand royaume de la Chine

nous avons rapportée en plusieurs endroits de cette histoire, comme par la bonne expérience que nous avons des autres.

Ces mêmes Visiteurs ont coutume de visiter les études, que le roi tient à ses dépens en chaque province, comme nous dirons ci-après, & d'examiner les écoliers & étudiants d'icelles, encourageant de louange ceux qui profitent & travaillent, & punissant du fouet & de la prison ceux qui feront au contraire, jusques à les ôter desdites études. Laquelle chose, ensemble les rémunérations & degrés qui se donnent à ceux qu'on trouve suffisants & capables, se diront amplement & bien au long en un chapitre, où nous en traiterons ci après.

@

Chapitre XII

Des prisons & chartres dont ils usent, & de la manière qu'ils tiennent à justicier les délinquants

@

Comme les juges & officiers sont sévères & rigoureux à punir, aussi le sont-ils à faire emprisonner dans leurs prisons, qui sont cruelles & rigoureuses, & par le moyen desquelles ils conservent en paix & justice un si grand royaume : & comme il y a beaucoup de gens, aussi y a-t-il beaucoup de prisons & de très grandes.

p.073 Il y a en chaque ville principale des quinze provinces treize prisons, toutes entourées de hautes murailles, & de tel espace chacune, que sans le logis, où demeure l'alcade & ses officiers, ensemble les soldats de garde qui sont **leans** d'ordinaire, il y a encore des viviers & des jardins, des places & de grandes cours, où se promènent de jour les prisonniers qui y sont pour fautes légères ; & outre ce, des tavernes & cabarets, où se vend & apprête de la viande, avec des loges & boutiques parées de toutes les choses que les prisonniers font de leurs mains, pour se nourrir & entretenir. Car s'ils ne faisaient ainsi, leur bien n'y suffirait pas, étant détenus en prison si longuement comme ils sont, encore que ce soit pour peu de chose : ce qui advient tant pource que les villes sont grandes, & **empêchées**³ de beaucoup d'affaires que pource que les juges sont fort tardifs à prononcer les sentences & le sont encore davantage à les mettre à exécution. Pour cette cause il advient souventefois que ceux qu'on a condamnés à mort sont détenus si longuement en prison, qu'ils viennent à mourir de vieillesse, ou de maladie, ou bien de la rigueur d'icelle prison, **devant que**¹¹ d'être exécutés par justice. De ces treize prisons susdites, il y en a presque toujours quatre qui sont pleines de criminels condamnés à mort, & en chacune d'icelles y a ordinairement un capitaine, avec cent soldats, lesquels sont départis & ordonnés par entre eux, pour faire la garde jour & nuit.

Histoire du grand royaume de la Chine

Chaque criminel porte un grand tablon à son col, de demie aulne de large, qui lui vient pendre jusques aux genoux, & est ledit tablon blanchi de céruse tout par dessus, sur quoi est écrite & contenue la cause pour laquelle il est condamné à mort, qui est extraite du livre du juge, & dont en a autant par devers lui l'alcade de la prison, pour rendre compte de tous ceux qu'il a eus en charge, quand par les juges ou Visiteurs requis en sera. Et ont coutume de tenir leurs criminels avec les **ceps**⁴ aux pieds, & les menottes aux mains enserrés dedans des chartres, lesquelles répondent sur la court, auxquels lieux les officiers de la prison les tiennent couchés la bouche contre terre, & tous étendus dessus des planches faites exprès pour cela, & leur mettent par dessus de grosses chaînes de fer, lesquelles passent par des anneaux, qui sont mis entre chaque prisonnier, avec quoi ils sont si pressés qu'ils ne se peuvent tourner de côté ni d'autre ; puis ils mettent encore par dessus eux d'autres planches de bois sans laisser plus d'espace entre eux que ce qu'ils faut pour leur visage : toutes lesquelles choses se doivent entendre de ceux qui sont condamnés à mort. Telle prison est si pénible & fâcheuse, que plusieurs se désespèrent & se tuent eux-mêmes, pour ne point endurer la rigueur d'icelle. De jour ils les tirent desdites chartres, & leurs ôtent les menottes, afin qu'ils puissent travailler & gagner pour eux nourrir. Ceux qui n'ont point moyen de vivre, ni personne qui leur en baille, le roi leur donne une certaine portion de riz, de laquelle il vivent, avec le labeur qu'ils peuvent faire de leurs mains.

p.074 Jamais ne s'exécutent les sentences de ceux qui sont condamnés à mort, sinon lorsque viennent les Visiteurs ou juges de résidence susdits, appelés en leur langue *leuchis*, & *chaenes*, lesquels font leur visite secrètement, comme il s'est dit ci-dessus en leur chapitre particulier. Ces juges visitent toutes les prisons, & demandent la liste des condamnés, & la cause de leur condamnation, & combien que les sentences d'iceux soient confirmées de par le roi & son Grand conseil, si les renvoient-ils derechef, admettant à cet affaire pour leurs assesseurs les juges desquels sont amenées les sentences, ou les lieutenants d'iceux en leur absence, pour être par eux informés de bouche des crimes de chaque criminel en

Histoire du grand royaume de la Chine

particulier, & voir si lesdites sentences sont bien données. Cette diligence étant faite, ils en choisissent par toute la bande 50 des plus coupables, & commandent à l'alcade de préparer tout ce qu'il faut pour les mener au supplice ; ce qu'étant fait, il les examinent pour la 2^e fois & regardent derechef leurs crimes, pour voir s'il n'est point possible de les sauver, & s'ils en trouvent quelqu'un qui n'ait pas beaucoup de charge, ils le séparent d'avec les autres : puis sont tirées trois pièces de canon, qui est le signal lequel se donne, afin qu'on mette dehors ceux qui doivent être justiciés. Pendant que cela se fait ils vont consulter s'ils ne peuvent point délivrer aucun, & s'il ne se peut, ils font tirer derechef les pièces de canon, comme devant : & devant que sortir du Conseil, ils revoient encore sommairement les charges de ceux qui sont condamnés à mort, pour voir s'ils ne trouveront point quelque remède, & s'il s'en présente quelqu'un, ou pour le moins quelque apparence, ils les font ramener à la prison, où aucuns d'entre eux reviennent à leur grand regret, pource qu'ils aimeraient mieux mourir une fois, que souffrir ainsi continuellement la rigueur de telle prison. Durant cette espace de temps qu'ils se mettent à revoir lesdits procès criminels, jusques à leur finale résolution, ils font asseoir sur des tas & monceaux de cendre tous ceux qui sont condamnés, & là leur donnent à manger. Toutes ces diligences étant faites, s'ils ne trouvent point de remède pour en délivrer aucun ils font lâcher pour le dernier coup trois pièces de canon, & incontinent se fait la justice de leurs criminels, selon la sentence de chacun d'eux.

Les genres de mort dont ils usent, c'est de pendre, d'empaler, & brûler ; toutefois la peine du feu est seulement ordonnée à ceux qui ont été traîtres au roi. Comme on achève de lâcher le dernier canon, on commence à sonner les cloches, au son desquelles s'excite un grand bruit parmi la ville, à cause qu'il ne se fait guère souvent justice. Le jour qu'elle se fait, ils ferment tous leurs boutiques, & n'y a aucun qui travaille jusques à ce que le Soleil soit couché, savoir est après que ceux qu'on a exécutés ont été enterrés avec grand convoi & compagnie. Le lendemain de cette justice, les mêmes juges font la seconde revue, & voient la liste de ceux qui sont

Histoire du grand royaume de la Chine

accusés de larcin, qui est un cas & excès qu'ils haïssent fort, & s'ils les trouvent coupables, ils les font fustiger & mener en grande honte ^{p.075} & ignominie par les rues & places publiques, avec un tablon pendu au col, à la façon & manière que nous avons dite ci-devant, sur lequel tablon sont inscrits leurs crimes : & en tel état sont traînés parmi les rues trois ou quatre jours durant.

Quant à leur manière de bailler le fouet, ils ont coutume de fustiger les délinquants sur les cuisses ayant le dos tourné & les mains liées derrière ; & pour ce faire usent de certaines cannes de roseau larges de quatre doigts & grosses d'un doigt, lesquelles ils laissent tremper en de l'eau afin qu'elles fassent plus de mal. Avec ces sortes de fouets deux bourreaux fustigent ensemble, l'un en une jambe, & l'autre en l'autre, & y vont si [bourrellement](#), que celui à qui ils en donnent six coups ne saurait tenir sur ses pieds, & celui à qui ils en donnent cinquante vient à mourir le plus souvent. Aussi les larrons dudit royaume meurent tous la plupart du fouet, & on coutume d'emmenner fouettant deux cents ensemble ; de sorte que tant de ceux-là, comme des autres qui sont fouettés aux prisons, on tient pour certain qu'il en meurt tous les ans en chaque ville capitale des provinces plus de six mille. À l'exécution de ces justices les juges y assistent toujours en personne, & afin qu'ils ne soient émus à compassion, pendant qu'elles se font, ils passent le temps à deviser, ou à faire collation, ou à autres choses semblables.

Les adultères y sont tous punis à mort : & ceux qui le souffrent & y consentent (ce qui ne se trouve jamais que parmi des gens de basse condition) sont aussi châtiés exemplairement de peines rigoureuses, inventées pour cet effet.

@

Chapitre XIII

Des caractères & lettres desquelles usent les Chinois, ensemble des études & écoles qu'il y a en leur royaume, & d'autres choses curieuses à ce propos

@

Cela ne sera point chose hors de propos après avoir traité de la mode qu'ils tiennent en ce grand royaume au fait du gouvernement & montré comme il y a de grands astrologues & philosophes naturels & moraux, & plusieurs choses singulières & de grande police, de parler maintenant de leurs caractères, manière d'écrire, & de leurs études.

Venant donc au premier point, je dis que combien que par tout ledit royaume il y ait fort peu de gens qui ne sachent lire & écrire : si n'ont-ils point entre eux un certain nombre de lettres, comme nous avons nous autres, mais tout ce qu'ils écrivent c'est par figures & caractères, & ne l'apprennent qu'à long trait de temps, & avec grande peine & difficulté, d'autant que chaque parole presque a son caractère particulier. Ils marquent & dénotent le Ciel, qu'ils appellent (*Guant*) en leur langue, par cette seule lettre que voici : 天 & le roi qu'ils nomment (*Bontay*) par celle-ci : 王 . Et conséquemment ainsi la terre, la mer & les autres éléments, usent de plus de six mille caractères tous différents, lesquels ils marquent proprement & d'une main bien légère, comme il s'est vu maintes fois aux Philippines à l'endroit ^{p.076} de plusieurs Chinois, tant de ceux qui y demeurent, que des autres qui y arrivent chaque jour. C'est une langue qui s'entend mieux écrite que prononcée, tout ainsi que l'hébraïque, à cause des petits points qui y font, par lesquels un caractère signifie la même chose que fait un autre caractère différent, ce qui ne se peut pas si bien distinguer en parlant.

Leur écriture est au rebours de la nôtre, pource qu'ils font les lignes de haut en bas fort égales, & bien arrangées, commençant au contraire de

Histoire du grand royaume de la Chine

nous autres, de la main droite à la gauche. Ils gardent ce même ordre en l'imprimerie, ainsi qu'il se dira par ci-après, & comme il se peut voir aujourd'hui à Rome en la bibliothèque du Palais, & aussi en la librairie que le roi d'Espagne a faite au monastère S. Laurent le Real, & pareillement à d'autres parts & endroits, où il y a de telles écritures & caractères. Une chose y a qui est admirable en ce fait, c'est que combien qu'ils parlent en cedit royaume de beaucoup de langues, & que les unes soient toutes différentes des autres, néanmoins ils s'entendent tous généralement par écrit encore qu'ils ne s'entendent pas en parlant : & la cause de cela est qu'une même figure & caractère signifie une même chose envers eux tous, nonobstant que les uns & les autres les prononcent par divers mots. De telle sorte est le caractère qui signifie (cité) savoir est cestuy-cy : 知, car tous entendent bien qu'il veut dire (cité) & toutefois les uns l'appellent (*leonbi*) & les autre (*fu*) ainsi conséquemment de tous les autres noms & caractères. Au moyen de ce, les Japonais, Lechiens, Cochinchinois, ceux de Samatre, & autres peuples circonvoisins & adjacents communiquent tous par écrit avec les Chinois susdits, & toutefois en parlant les uns aux autres, ils ne s'entendent non plus que font les Grecs & Allemands.

Quant à leurs écoles, & études, le roi en tient par toutes les villes à ses propres coûts & dépens, tant pour y apprendre à lire, à écrire, & à compter, que pour enseigner la philosophie morale & naturelle, l'astrologie, les lois du royaume, & plusieurs autres choses singulières & curieuses. En ces écoles enseignent & tiennent les chaires les plus éminents hommes qu'ils peuvent trouver aux Facultés & sciences : de manière qu'il n'y en a aucun tant pauvre soit-il, qui n'apprenne à lire & à écrire : car de ne point savoir, cela est tenu entre eux pour infamie. Aux grandes études arrive grand nombre d'écoliers, lesquels s'efforcent de bien étudier & profiter, d'autant que c'est le moyen par lequel ils acquièrent plus tôt le nom de loytias, ou chevaliers, & autres titres de dignité : comme il se dira plus clairement au chapitre qui s'ensuit, où il est parlé de la forme & manière qu'ils tiennent à donner le degré de loytias, pareil à celui de docteur, lequel se donne entre nous autres.

Histoire du grand royaume de la Chine

À ces études petites & grandes, le roi y envoie tous les ans des Visiteurs pour voir & entendre comme on y profite, & savoir quels sont les maîtres & supérieurs, & telles autres ^{p.077} choses, qui concernent le fait du gouvernement scolastique. Ces Visiteurs en faisant telles visites honorent de paroles & de louanges ceux qui étudient bien, en les exhortant & encourageant de continuer ; & au contraire font mettre en prison & punir les autres, qu'ils voient être inhabiles aux lettres, & n'y faire pas leur devoir. Et quant à ceux qui n'y sont pas propres ou bien qui ne veulent pas étudier, il les ôtent incontinent des études, afin qu'ils fassent place à d'autres qui y feront mieux leur profit.

Ils ont grande abondance de papier, lequel ils font de toiles de cannes & roseaux fort aisément, au moyen de quoi il est à fort bon marché, & les livres imprimés aussi : mais en la plupart d'iceux on ne peut écrire que d'un côté, à cause qu'il est trop mince & délié. Ils n'écrivent pas de telles plumes que nous autres, mais ce sont plumes de roseau, le bout desquelles est fait comme celui d'un pinceau de peintre, & nonobstant cela, il ne laisse pas d'y avoir entre eux de braves & excellents écrivains, lesquels parviennent par la plume.

Quand ils écrivent à gens de marque, ils dorent toute la marge du papier, & l'enluminent, & la lettre étant écrite, ils la mettent dans une bourse, qui est faite du même papier, & est bien dorée & peinte, puis ils ferment ladite bourse, & la cachettent en après, pource que la lettre est pliée tant seulement. Et usent tant entre eux de telles lettres, que combien que quelqu'un aille visiter un autre en personne, il porte toutefois une lettre qu'il lui présente même par laquelle il dit qu'il lui vient baiser les mains ; de sorte qu'il advient souventes fois qu'il n'y a pas plus de dix caractères écrits en toute la feuille. Ces lettres se vendent chez les libraires, & y en a de toutes sortes, pour grands personnages, pour gens médiocres, pour prier, pour reprendre, ou pour recommander, & finalement pour tout ce qu'on veut, & est de besoin, encore que ce soit pour un deffoy, car celui qui

Histoire du grand royaume de la Chine

l'achète n'a autre chose à faire qu'à le signer & sceller, & puis l'envoyer à qui s'adresse le cartel.

Voilà les curiosités dont ils usent, sans plusieurs autres qui se verront, & se sont vues au discours de cette histoire, ou à tout le moins touchées & enditées sommairement ; car la [brèveté](#) que je [procure](#)⁶ tenir par tout ne me permet pas d'[historier](#)¹ plus amplement beaucoup de choses, que j'aurai ici à dire.

@

Chapitre XIV

De l'examen qu'ils font à ceux auxquels ils veulent donner le degré de loytias, qui est comme celui de docteur entre nous, & de la forme qu'ils tiennent à le donner, ensemble la longue promenade qu'ils leur font faire.

@

Les Visiteurs, que nous avons dit être envoyés de par le roi & son Conseil pour visiter les provinces, entre les choses qui leur sont les plus recommandées, c'est la visite des études, que ledit roi ^{p.078} entretient par toutes les villes principales, comme dit est ; & ont iceux Visiteurs pouvoir & puissance particulière de graver les écoliers, qu'ils verront avoir fait leur cours, & être capables de ce degré, qui est autant que de les faire chevaliers, & les rendre habile & idoines de pouvoir tenir état de judicature, & office de gouvernement. Et pourque la mode & cérémonies qu'on y fait est digne d'être sue & entendue, je la déclarerai en ce lieu, de la même sorte & manière qu'elle m'a été déclarée par le père Martin de Herrade, & ses compagnons, lesquels ont vu donner ledit degré en la cité d'Aucheo, ville dudit royaume de la Chine.

Le Visiteur donc achevant la visite de la province, & après avoir puni les délinquants, & rémunéré ceux qui le méritent (ce qui se fait toujours en la ville métropolitaine & capitale d'icelle) fait faire incontinent un cri public, par lequel il ordonne & commande qu'aient à venir à la même ville capitale tons les écoliers & étudiants qui veulent passer, & lesquels se trouvent suffisants & capables d'être examinés pour recevoir le degré de loytia, qui est autant comme celui de docteur entre nous autres, combien que le mot de (*loytia*) signifie en leur langue (*un chevalier*). Tous les écoliers étant assemblés au jour assigné, & se présentant devant ledit Visiteur, il fait une liste & catalogue d'eux tous, & détermine à quel jour se doit faire leur examen. Ce jour déterminé étant venu, le Visiteur en l'honneur de cette fête invite tous les loytias de lettres, qu'il y a en la ville, & après le festin lui

Histoire du grand royaume de la Chine

& eux ensemblement font le susdit examen à toute rigueur, les interrogeant sur toutes choses & spécialement sur les lois & ordonnances du royaume, selon lesquelles ils doivent juger & gouverner : étant plus contents qu'ils soient bien versés & entendus en icelles, qu'ès autres facultés requises, & avec cela qu'ils soient gens d'honneur & de vertu. Ceux qu'il trouve être doués de ces parties, il les met par liste, & leur assigne le jour, auquel il leur doit donner le degré, ce qui a accoutumé de se faire avec grandes cérémonies & applaudissements de personnes, en présence desquelles le Visiteur leur confère au nom du roi les marques & enseignes dudit degré, ensemble le nom & titre de loytias, comme dit est : & sont lesdites marques & enseignes, une ceinture garnie d'or ou d'argent, & un chapeau ayant deux certains [fanons](#)¹ pendant par derrière, de la sorte & manière que se dira au chapitre qui ensuit : lesquels chapeaux & ceintures sont les vraies marques par lesquelles ils sont différents du vulgaire, & sans lesquelles aucun d'iceux ne peut sortir en public.

Et combien que les loytias, autant ceux qui le sont par les lettres, comme les autres qui le sont par les armes, ou de grâce du roi, aient tous le même nom & titre de loytias : si ne sont-ils pas de pareille estime & autorité les uns & les autres. Car ceux du Conseil royal, ensemble les gouverneurs, vicerois, & Visiteurs sont loytias par examen, & les capitaines généraux, p.079 alcades, correcteurs & trésoriers le sont de grâce du roi, en récompense de quelques services par eux faits. Ces derniers ici ne jouissent pas de plus grande franchise ou noblesse, & n'ont point plus d'honneur particulier que les autres loytias ; & d'iceux y a grand nombre en chaque ville.

Il y en a encore d'autres de grande estime, qui sont mis au second degré, & ce sont ceux qui parviennent à telle dignité par la discipline militaire, y étant élus par les généraux, lesquels en ont le pouvoir & autorité du roi, après qu'ils ont fait preuve de leur personne en faits d'armes avec témoins dignes de foi. À iceux, outre le titre qui leur est donné, sont encore offerts & octroyés les moyens pour eux entretenir

Histoire du grand royaume de la Chine

honorablement & avec profit, n'étant pas la coutume d'entre eux de laisser passer aucun fait de **vaillantise** sans en faire beaucoup d'estime, & le **guerdonner** librement : qui est cause que les plus petits soldats s'efforcent tous d'ensuivre & imiter à qui mieux les plus vaillants & principaux. Quant à leur manière de promener le gradué parmi la ville, d'autant qu'elle mérite bien d'être entendue & que je veux aussi m'acquitter de ma promesse, je la dirai le plus brièvement qu'il sera possible.

Au jour assigné pour donner le degré, tous les loytias s'assemblent derechef avec le Visiteur, en la maison & salle royale, où ils ont fait l'examen, tous bien en ordre & vêtus de leurs plus beaux accoutrements ; & comme ils sont ainsi assemblés, voici entrer ceux qui doivent recevoir le degré, étant en chausses & en pourpoint, & habillés bravement, & devant chacun d'eux est un parrain avec les marques & enseignes qu'on doit donner au filleul, lesquelles marques chacun d'eux demande pour soi au Visiteur en très grande humilité, & se mettant à genoux. Sur quoi ledit Visiteur ayant ouï leur pétition, leur fait faire le serment en la forme & manière qui s'ensuit.

« Qu'aux états & offices qui leur seront conféré, ils y verseront soigneusement, en faisant justice également à toutes personnes, & qu'ils ne recevront aucun don ou présent quel qu'il soit, & qu'ils seront fidèles au roi, sans être jamais consentants en aucune sorte de trahison contre lui, & ainsi plusieurs autres choses où ils s'arrêtent assez long temps.

Le serment étant ainsi fait, le même Visiteur parlant à eux en la personne du roi, leur met les marques & enseignes susdites, & leur donne **quand &⁸** icelles les facultés y annexées, en les embrassant incontinent lui & les autres loytias qui sont présents. Après cela ils sortent de la salle en ordre, & alors on sonne les cloches de la ville, lesquelles sont fort bonnes, & en grand nombre par tout le royaume, & au même instant se tirent beaucoup de pièces d'artillerie, & autant l'un comme l'autre dure

Histoire du grand royaume de la Chine

longuement ; puis cela fait, ils mènent promener les nouveaux gradués par toute la ville avec bonne compagnie, & de la sorte que s'ensuit.

Premièrement une quantité de soldats va devant avec des tabourins & des trompettes & ^{p.080} autres sortes d'instruments de musiques ; après eux forces [massiers](#)¹ & bedeaux ; puis les loytias étant à cheval, ou dedans des chaires couvertes, tous en rang & ordre ; en après sont les parrains, & derrière eux les gradués, étant en chausses & en pourpoint, comme dit est, & montés dessus de beaux chevaux blancs tous bardés & caparaçonnés de très riches housses de toile d'or, portant chacun d'eux une livrée de taffetas par dessus l'épaule, & des chapeaux sur la tête, ayant deux fanons pendant par derrière, comme ceux qui sont aux mitres des évêques : qui est la marque laquelle n'est concédée à aucun qui ne soit de l'une des trois sortes de loytias susmentionnées. Sur ledit chapeau y a deux bouquets, qui sont d'or ou d'argent doré, fait en manière d'un rameau de palme. Devant chacun d'eux vont six [enchâssures](#) de bois, portée chacune par quatre hommes, dedans lesquelles est tendue une pièce de satin, où est écrit en lettres d'or l'examen fait au gradué, & en qu'elles facultés, ensemble le titre à lui donné pour cette cause, & les armoiries d'icelui ; avec plusieurs autres choses que j'omets, de peur d'être aussi long que leur promenade, laquelle dure huit heures entières.

Ce jour-là tous ceux de la ville gardent la fête, & font force danses, & principalement les plus grands & apparents, trois ou quatre jours de suite, durant lesquels ils festoient le nouveau loytia, & lui vont faire la révérence, & lui congratuler sa dignité, s'efforçant chacun d'eux de tout leur pouvoir à gagner sa faveur & bonne grâce. Depuis ce jour-là il devient capable & idoine à tenir tout office ou gouvernement quel qu'il soit ; & pour cet effet s'en va en cour incontinent pour y parvenir, portant quand à lui les marques & enseignes de son degré, qu'il a posées & vêtues pour être connu, au moyen desquelles on lui fait honneur par le chemin, & est reçu & logé aux hôtels du roi qu'il y a en chaque endroit pour ceux de sa qualité.

Histoire du grand royaume de la Chine

Étant arrivé à la cour, il va rendre l'obéissance au président & auditeurs du Conseil royal, chacun desquels lui congratule la dignité par lui reçue nouvellement, avec beaucoup de louanges & gratifications : lui promettant de le pourvoir quand l'occasion se présentera, & en lieu où ils savent qu'il pourra servir & mériter selon sa capacité & l'examen qu'il a subi ; & que comme il se comportera droitement aux charges auxquelles il sera admis, de même en sera-t-il toujours plus avancé & honoré. Après cette congratulation il est couché le jour ensuivant sur le registre de son Conseil, & de là en avant se met à faire la cour, & gagner la bonne grâce des auditeurs, jusques à ce qu'il soit de par eux pourvu à quelque charge & gouvernement : ce qui ne tarde guère à venir, à cause du royaume qui est si grand, & peuplé de tant de provinces & de villes, selon ce qui s'est pu entendre par le discours de cette histoire.

@

Chapitre XV

Comme l'invention de l'artillerie a été en usage en ce royaume de la Chine, bien longtemps avant qu'elle n'a été en Europe

@

p.081 De toutes les choses qui sont contenues en cette histoire, ni de plusieurs autres que j'omets pour brièveté, il n'y en a aucune qui ait tant fait émerveiller les Portugais, quand ils commencèrent à trafiquer à Canton, qui est une ville de ce royaume de la Chine, ni tant ébahi les Castellans, qui étaient aux îles Philippines, & lesquels bien longtemps après partirent d'icelles pour aller audit royaume, que lorsqu'il trouvèrent de l'artillerie en icelui, & entendirent par bonne supputation tirée de leurs histoires & des nôtres, que l'usage d'icelle y était bien plus ancien qu'il n'a pas été en l'Europe, auquel lieu elle commença en l'an 1330 par l'industrie d'un Allemand, qui n'est point nommé en pas une histoire, lequel aussi ne mérite pas le nom d'inventeur, à ce que disent ces Chinois, & comme il se peut voir à l'œil, mais de découvreur seulement : attendu que lesdits Chinois se vantent d'avoir été les premiers qui l'ont inventée, & l'usage d'icelle avoir été de par eux communiqué aux autres pays & nations, où l'on s'en sert pour le jour d'hui.

Si disent les mêmes Chinois, que l'inventeur d'icelle ça été le premier roi qu'il y a eu audit royaume, lequel s'appelait Vitey, & que celui qui lui en donna l'invention, ce fut un certain esprit qui sortit de dessous terre pour la lui montrer & découvrir, afin que par ce moyen il se put défendre des Tartares qui lui faisaient guerre : lequel esprit, selon les enseignes qu'ils en donnent, & qu'ils le mettent par leurs histoires, & l'industrie qu'il inventa, semble avoir été quelque esprit ennemi du genre humain, & né pour sa ruine & destruction, ainsi comme l'expérience nous le montre pour le jour d'huy. Et ce que dessus montre avoir quelque apparence de vérité, en ce que ce roi susdit fut un grand sorcier, comme il appert par cette herbe

Histoire du grand royaume de la Chine

qu'il avait en la cour de son palais, dont nous avons fait mention au chapitre deuxième, où il a été parlé d'icelui.

Et quand cela ne serait crédible, à cause du long temps qu'il y a qu'était ce roi, si est-ce chose très certaine que quand ces Chinois furent au royaume de Pegu, & allèrent conquêter l'Inde orientale (de quoi il y a plus de 1.500 ans), ils menaient de pareils engins à feu, dont ils se servirent en la conquête, & après icelle en laissèrent les évidences en quelques pièces d'artillerie, que les Portugais trouvèrent depuis, auxquelles étaient gravées les armoiries de la Chine, ensemble l'année qu'elles avaient été faites : toutes lesquelles choses se rapportaient entièrement au temps qu'ils furent en ladite conquête.

p.082 L'artillerie que vit le père Herrade & ses compagnons était fort antique & mal faite, à ce qu'ils disent, & n'étaient la plupart d'icelles que des petites pièces de canon, propres à [ruer](#)¹ des pierres ; toutefois disaient avoir entendu qu'il y en avait de bien faites & bien polies en d'autres provinces du royaume. Ce devait être de celle-là que vit le capitaine Artiede, lequel en une lettre qu'il écrivit au roi d'Espagne, lui donnant avis de ce qu'il avait vu audit royaume, dit entre autres choses ce qui s'en suit :

« Les Chinois ont l'usage de tout autant d'armes que nous autres, & l'artillerie qu'ils ont est belle & bonne, & mieux fondue & plus forte que la nôtre, à ce que j'en ai pu voir & juger par quelques sus. Ils ont en chacune ville une maison particulière, comme un arsenal, où elle se fait d'ordinaire, & ne la mettent point dessus des tours ni forteresses (car ils n'en usent point par tout le royaume), mais dessus les portes des villes, lesquelles portes, ensemble leurs grosses murailles & grands fossés, qu'ils peuvent combler & remplir de l'eau des rivières d'alentour quand la nécessité le requiert, sont les meilleures forteresses qu'il y ait audit royaume. À chaque porte de ville y a un capitaine avec grand nombre de soldats, lesquels font garde nuit & jour, & ne

Histoire du grand royaume de la Chine

laissent entrer dedans aucun étranger sans congé & licence particulière du gouverneur de la ville.

Donc de ce que dessus appert être véritable ce que j'ai mis & proposé en ce chapitre touchant le temps & l'antiquité de l'artillerie audit royaume, & comme ils en sont les premiers auteurs & inventeurs : d'où appert aussi semblablement être provenu l'invention de l'imprimerie, encore que ce soit une chose si contraire à l'autre, & d'effets si différents, comme nous voyons, de l'ancienneté de laquelle au même pays & royaume le vais parler présentement au chapitre qui s'ensuit.

@

Chapitre XVI

Comme l'art de l'imprimerie est bien plus antique audit royaume, qu'il n'est pas en notre Europe

@

L'invention admirable de l'imprimerie a été une chose si subtile & ingénieuse, qu'il est tout certain que si elle venait à faillir, on verrait faillir quand &⁸ elle une grande partie de la mémoire & souvenance de tant de grands personnages qui ont flori aux siècles heureux du passé ; & que plusieurs de ceux qui sont florissants pour le jourd'hui ne prendraient point tant de peine, ni ne concevraient en eux si grand désir d'acquérir quelque honneur aux lettres & aux armes, si leur mémoire ne devait durer d'avantage que leur vie, ou un peu plus. Mais laissant ce discours à part, & taisant les grands effets de cette subtile invention, de peur de me dilater par trop à les dire, je m'occuperai seulement à vérifier le sujet de ce chapitre par l'exemple de plusieurs livres, qui se p.083 trouvent en leurs histoires & aux nôtres, lesquels seront suffisants pour vérifier mon dire.

L'invention donc de l'imprimerie, comme tient la commune opinion, a commencé en Europe en l'an de grâce 1458, & est attribuée à un Allemand appelle Jean de Gutenberg, & tient-on pour tout certain que le premier moule dont on imprima se fit en la ville de Mayence en Allemagne, duquel lieu un autre Allemand nommé Conrad en porta l'invention en Italie, & que le premier livre qui s'imprima ce fut une œuvre de S. Augustin, lequel est intitulé, *De la cité de Dieu* ; & en cela sont d'accord de grands & graves auteurs. Toutefois suivant ce que les Chinois assurent, son premier commencement a été en leur royaume, & l'inventeur d'icelle un certain homme qu'ils révèrent pour saint du Ciel ; d'où longtemps après en serait venu l'usage en Allemagne par la Russie & la Moscovie, par lesquels endroits on tient pour certain qu'on y peut venir par terre, & que des marchands qui venaient de la Chine & de l'Arabie heureuse trafiquer en

Histoire du grand royaume de la Chine

ladite Allemagne par la mer Rouge, y apportèrent des livres, sur lesquels ledit Gutenberg (que les histoire font auteur) prit motif & occasion d'en faire.

Ce qu'étant ainsi, comme lesdits Chinois le tiennent bien vrai & authentique, il est évident que cette invention est venue d'eux, & qu'elle a été depuis communiquée à nous autres : & pour le croire y sert & aide fort, de ce qu'il se trouve entre eux pour le jourd'hui beaucoup de livres, lesquels ont été imprimés plus de cinq cents ans devant que jamais on a commencé l'invention en Allemagne, selon notre compte desquels livres j'en ai un par devers moi, & en ai vu d'autres, tant aux Indes, qu'en Espagne, & en Italie. Et de fait quand ledit père Herrade & ses compagnons revinrent de la Chine aux Philippines, ils en apportèrent grand nombre d'iceux traitant de toutes diverses matières, lesquels ils avaient achetés en la ville d'Aucho, & étaient imprimés en divers endroits dudit royaume, combien que la plupart l'eût été en la province d'Ochian, où est la meilleure imprimerie. Et en eussent apporté davantage, à ce qu'il dit, pource qu'il y avait là de belles grandes librairies, & à bon marché, si le viceroi ne l'en eût dissuadé & empêché, lequel craignant par aventure que par le moyen d'iceux ne se sussent les secrets du royaume (qui est une chose laquelle ils s'efforcent de cacher le plus qu'ils peuvent aux étrangers) leur envoya dire qu'on l'avait averti qu'ils allaient achetant des livres pour emporter à leur pays, mais qu'il leur conseillait de n'y plus employer d'argent, pource qu'il leur en baillerait pour néant tant qu'ils en voudraient, ce qu'il ne fit pas toutefois, ou pour la raison susdite, ou volontiers par oubliance.

Ceux qu'il avait déjà achetés quand il reçut ce mandement du viceroi, duquel nous venons de parler, étaient en bon nombre, & d'iceux a été tiré sommairement la part des choses que nous avons mêmes en cette ^{p.084} histoire, pour donner une brève connaissance de l'état dudit royaume, jusques à ce qu'elles se puissent mettre plus amplement & au long quand on les aura entendues avec le temps, & que le témoignage de plusieurs les rendent crédibles, ce qui ne se peut faire aisément pour le jourd'hui, à

Histoire du grand royaume de la Chine

cause de la nouveauté d'icelles, & du peu de connaissance qu'on en a. Qui est l'occasion laquelle m'a mû & même forcé de passer sous silence beaucoup de singularités tenues sur le lieu pour vraies, & vérifiées du depuis, de quoi j'ai été repris par des personnages qui avaient bonne connaissance d'icelles. Si me semble qu'il ne sera point hors de propos de mettre au chapitre qui ensuit les matières dont traitaient les livres susmentionnés, afin de faire croire plus aisément ce qui a été narré en plusieurs endroits de cette histoire, & s'offrira à narrer par ci-après, touchant la curiosité & bonne police du royaume.

@

Chapitre XVII

Des livres que le père Herrade & ses compagnons apportèrent du royaume de la Chine & des matières dont ils traitaient

@

Les livres que le père Herrade & ses compagnons apportèrent du royaume de la Chine étaient en grand nombre, comme dit est, & traitaient de plusieurs matières diverses, comme il se verra en ce qui s'ensuit, & étaient ainsi intitulés.

1. De la description de tout le royaume de la Chine, & à quelles parts & confins est située chacune des quinze provinces, avec la longueur & largeur de chacune d'icelles, & les royaumes qui leur confinent.

2. Des tributs & revenus du roi de la Chine, ensemble l'ordre de son palais, & des gages ordinaires qu'il baille à ses officiers : avec les noms de tous les offices de sa maison & du pouvoir de chacun d'eux.

3. Des tributaires qu'il y a en chaque province, & le nombre de ceux qui sont exempts de payer tribut, ensemble le temps & l'ordre qui est requis à le lever.

4. La manière de faire des navires de plusieurs sortes, & comme il faut naviguer, avec la hauteur des ports, & la qualité de chacun d'eux en particulier.

5. Du temps & ancienneté du royaume de la Chine, ensemble du commencement du monde, & en quel temps, & par qui il commença.

6. Des rois qu'il y a eu audit royaume, & comme ils ont succédé en icelui, & de la forme qu'ils ont tenue à gouverner, avec la vie & les mœurs de chacun d'iceux.

7. Des cérémonies qu'il faut faire en sacrifiant aux idoles (lesquels ils tiennent pour dieux), ensemble les noms de chacun d'iceux, & le

Histoire du grand royaume de la Chine

commencement qu'ils ont eu, & le temps auquel se doivent faire les sacrifices.

8. Ce qu'ils sentent de l'immortalité de l'âme, du Ciel, & de l'enfer, ensemble leur mode ^{p.085} d'enterrer les trépassés, & les obsèques qu'on doit faire pour eux, avec le deuil que chacun est tenu & obligé de porter, selon l'affinité & alliance qu'il avait avec le défunt.

9. Des lois & ordonnances du royaume, & en quel temps & pour quelles personnes elles ont été établies : avec les peines qui sont imposées aux contrevenants à icelles, & plusieurs autres choses concernant le fait de police & gouvernement.

10. Plusieurs livres de simples & herbes médecinales, avec la manière de les appliquer pour la santé & guérison des maladies.

11. Plusieurs autres livres d'auteurs en médecine dudit royaume, tant anciens que modernes, avec le régime que doivent tenir les malades, tant pour être guéris de maladie, que pour se préserver d'y tomber.

12. De la propriété des pierres & métaux, & autres choses naturelles, qui ont en soi quelque vertu ; & comme les perles, l'or & l'argent, & autres métaux peuvent servir à la vie humaine, en les conférant les uns aux autres par le profit & utilité qui procède chacun d'iceux.

13. Du nombre des cieux & du mouvement d'iceux : ensemble des planètes & étoiles, & de leurs effets & influences particulières.

14. De tous les royaumes & nations, de qui ils ont connaissances ; ensemble les choses particulières qu'ils savent de chacun d'iceux.

15. De la vie de ceux qu'ils tiennent pour saints ; ensemble le lieu où ils ont vécu, & en quel endroit ils sont morts, & ont été enterrés.

16. De la manière de jouer aux dames & aux échets, ensemble le jeu de la mourre, des moresques, & [matassins](#), & telles autres subtilités qui se font avec les mains, & les osselets.

Histoire du grand royaume de la Chine

17. De la musique & du chant, avec les noms des inventeurs, ensemble des sciences de mathématiques, avec les règles & préceptes pour les apprendre.

18. Des effets du petit enfant étant au ventre de la mère, & de l'être & nourriture d'icelui en chacun mois : ensemble quel est le temps astré ou désastré pour sa naissance.

19. De l'architecture, & de toutes sortes de fabrications ; avec le long & large que doit avoir un bâtiment, pour être de proportion.

20. Des propriétés de la bonne & mauvaise terre, avec les signes pour la connaître ; ensemble les choses qui peuvent croître & provenir en l'une & en l'autre.

21. De l'astrologie naturelle & judiciaire, & les règles pour les apprendre ; avec la manière de dresser des figures & caractères pour juger & pronostiquer.

22. De la chiromance, & physionomie, & autres signes naturels, avec la signification de chacun d'iceux.

23. Le style de composer lettres missives, avec les titres qu'il faut approprier à chacun selon la dignité ou qualité de leur personne.

24. La manière de nourrir & palefrener les chevaux ; & comme il les faut apprendre à courir ^{p.086} & à cheminer.

25. L'art & instruction de deviner par les songes, avec la manière de faire des sorts quand on veut commencer quelque voyage, ou entreprendre quelque autre œuvre, l'issue duquel est incertaine.

26. Des façons & sortes d'habits, dont usent tous ceux du royaume, en commençant à la personne du roi, ensemble les marques & enseignes que portent ceux qui y gouvernent.

27. La manière de faire des armes, & de tous instruments de guerre, avec l'enseignement & pratique de bien ordonner des bataillons.

Histoire du grand royaume de la Chine

28. Tels & plusieurs autres livres furent apportés par les religieux susmentionnés, desquels ont été tirées les choses qui se sont dites & se diront par ci-après en cette histoire, ayant été interprétées par des personnes nées & natives de la Chine, & depuis nourries aux Philippines en la compagnie des Espagnols y résidant. Et ont en outre assuré les mêmes religieux avoir vu de belles & amples librairies, & en grand nombre, aux villes où ils ont été, & spécialement à Aucho, & à Chincho.

@

Chapitre XVIII

De l'ordre & manière que tiennent les Chinois en leurs banquets, ensemble des fêtes & solennités qu'ils ont coutume de célébrer

@

Ayant touché en quelques endroits de cette histoire des festins & des banquets que font les Chinois ; il me semble qu'il sera bon de dire la manière qu'ils tiennent en iceux, comme étant singulière & curieuse, & même différente de celle dont nous usons, & avons vu user ailleurs, tant en la façon de manger, comme aux autres choses. Car tous ces Chinois sont les plus grands faiseurs de banquets qu'il y ait au monde, d'autant que comme ce sont riches gens n'ayant pas beaucoup de soin, & vivant sans la connaissance de la lumière du Ciel (nonobstant qu'ils croient & confessent l'immortalité de l'âme, ensemble la récompense, ou la peine qui les attend en l'autre vie, selon les œuvres qu'ils auront faites, comme nous avons montré ci-devant), aussi s'adonnent-ils tant qu'ils peuvent au contentement de ce monde, & à toutes sortes de passe-temps, en quoi, comme aussi en leur commun vivre & traitement, ils se servent avec une grande police, & un très bon ordre.

Si ont tous entre eux cette coutume, que combien qu'il y ait cent personnes de conviés, chacun d'eux toutefois a sa table à part, où il mange seul. Leurs tables sont fort belles & exquises, toutes dorées & peinturées d'oiseaux, de paysages, & de chasse, & de telles autres variétés plaisantes & agréables à la vue. Ils ne mettent ^{p.087} point de nappes, mais seulement quelque pièce de damas ou d'autre soie, qui pend jusques à terre ; & aux coins d'icelles y mettent force petits paniers bien gentils, faits de fil d'or ou d'argent, & tous pleins de fleurs & de chosettes de sucre, dont ils font de petites mignardises & curiosités, comme sont éléphants, chiens, cerfs, & plusieurs autres sortes de bêtes & d'oiseaux : le tout doré & peinturé. Au

Histoire du grand royaume de la Chine

milieu de la table ils posent la viande à point & en ordre, tant de volaille, & autre chair, que de poisson, duquel ils font force potages & saupiquets bien apprêtés, & les servent dedans de beaux plats faits de porcelaine ou d'argent ; toutefois bien peu usent de ceux d'argent : ils n'usent guère de ceux d'argent, si ce ne sont les vicerois. Ils n'ont point besoin de nappes, ni de serviettes, pource qu'ils mangent si proprement, qu'ils ne touchent aucunement la viande avec les mains, mais avec de petits bâtons dorés ou d'argent ou tout d'or, faits en manière de fourchettes, avec quoi ils mangent si dextrement, que combien que leur viande soit d'une chose fort petite, si n'en laissent-ils rien tomber. Ils boivent beaucoup de fois, mais bien peu à chaque coup, & pour cet effet usent de petites tasses.

À tous ces festins & banquets se trouvent plusieurs femmes truandes & patelines² qui jouent & chantent, & disent des plaisanteries & sornettes pour faire rire la compagnie, & y a aussi force ménétriers & bateleurs, joueurs de souplesses² & farceurs, lesquels représentent naïvement bien des comédies. Ils passent la plupart du jour en l'un de cesdits banquets, à cause de l'abondance & diversité des viandes qu'ils servent, lesquelles sont ordinairement de plus de cent sortes, quand la qualité du convié le requiert, ou de celui qui fait le banquet : comme il se pourra voir en la relation des religieux augustins, qui se mettra au commencement de la seconde partie de cette histoire, auquel lieu est raconté le festin que leur fit l'insuanto ou gouverneur de la province de Chincheo, & le viceroi d'Auchoe ; ensemble les récréations & passe-temps, dont ils usent tant que dure le repas.

Ils dressent à chaque personne beaucoup de tables, mises toutes d'une rangée, en diversifiant le nombre d'icelles selon la qualité des banquetants. En la première table, où est assis le convié, ils mettent dessus les viandes, lesquelles sont cuites & apprêtées, ensemble les mets de sucre ou de massépain pour le dessert ; & aux autres tables ensuivantes, ja soit qu'il y en ait vingt, ils mettent dessus beaucoup de sortes de viandes toutes crues, comme chapons, oisons, canards, poules, pièces de bœuf salées, jambons, & plusieurs autres. Tout cela demeure sur lesdites tables jusques à la fin du repas, & tant que¹⁶ les conviés s'en veulent aller : & alors les

Histoire du grand royaume de la Chine

serviteurs de celui qui a fait le banquet les prennent, & les portent devant le convié jusques à sa maison, auquel lieu ils les laissent avec grandes cérémonies. Quand ils font un festin à un viceroy, ou à un ambassadeur, c'est avec si grande dépense & majesté, qu'il y ^{p.088} consument beaucoup de bien ; & ont coutume quelquefois tels festins de durer vingt jours tous de suite, étant le dernier aussi bien servi que le premier.

Quant à leurs fêtes & solennités, ils les célèbrent toutes de nuit, & se font ordinairement aux nouvelles lunes, lesquelles ils solennisent avec belles musiques & inventions, & spécialement celle qu'ils font à leur premier jour de l'An, lequel est (selon leur [conte](#)¹) le premier jour de la lune du mois de mars. Ce jour-là ils se vêtent tous magnifiquement tant hommes que femmes, & mettent sur eux leurs plus belles bagues & bijoux, faisant bravade, & ornant leurs maisons & portes de beaux tapis & draps de soie, & de toiles d'or de plusieurs sortes ; & y mettent force fleurs & roses, qu'il y a là pour lors en abondance ; & plantant à toutes les portes de grands mâts & arbres, où sont appendues plusieurs lumières & chandelles. Les arcs triomphaux qu'il y a aux rues, & en grand nombre, comme dit est, sont tous bordés & ombragés de feuilles ce même jour, avec grand nombre de lumières & chandelles y apposées, & de beaux dais de damas & de soie de plusieurs sortes. À ces fêtes & solennités assistent leurs prêtres & sacerdotes richement vêtus, & offrent leurs sacrifices sur les autels, au Ciel & à leurs idoles, en chantant plusieurs cantiques. Bref, c'est une journée en laquelle ils se réjouissent tous généralement avec diversité de musique tant de voix que d'instruments, desquels ils savent fort bien jouer.

Les sortes d'instruments que virent les religieux augustins susdits, c'étaient lyres, violons, guiternes, doucines, rebecs, clairons, hautbois, épinettes, harpes & flûtes, & autres pareils & semblables à ceux desquels nous usons, sinon qu'ils étaient un peu différents de forme & façons. Ils accordent leurs voix avec leursdits instruments merveilleusement bien, & avec une bonne harmonie, & ont tous communément bonne voix. En ces fêtes & solennités il se fait des farces & comédies fort plaisantes & de

Histoire du grand royaume de la Chine

grande récréation, & les représentent bien au naturel, & avec des habits qui sont fort propres à ce faire selon le personnage qu'ils doivent jouer. Tout le temps que ces fêtes durent, ils tiennent toujours leurs tables dressées & couvertes de plusieurs viandes, tant de chair que de poisson, & de toutes sortes de fruits, & de bon vin, lequel ils sont ordinairement de palme, avec une certaine mélange lequel lui donne bon goût. ils boivent & mangent tout le long du jour, eux & leurs prêtres, tout leur saoul, & tant qu'ils n'en peuvent plus ; & est une chose tenue pour certaine entre eux, & reçue de tous, que comme ils passeront ce jour-là, de même passeront-ils l'année, ou en tristesse, ou en joie.

Quant aux fêtes qu'ils font en leurs mariages, ou en bos succès, je n'en parle point, de peur d'être trop long ; encore que les récréations soient fort diverses, & qu'ils mettent peine en icelles de fuir tout chagrin & mélancolie.

@

Chapitre XIX

De la mode de se saluer audit royaume, & de quelques cérémonies desquelles ils usent à ce faire

@

p.089 Il n'y a aucune nation au monde, si barbare & sauvage soit-elle, laquelle ait été trouvée jusqu'à présent sans quelque manière de courtoisie, ou cérémonie à se saluer, quand on se rencontre, ou visite, ou qu'on veut traiter ensemble de quelque affaire particulière. De cela avons ample connaissance par les histoires anciennes, & une suffisante preuve en ce que nous en avons vu & entendu aux royaumes & provinces, qui ont été découvertes de notre temps. Toutefois je sais pour certain, que ceux de cedit royaume surpassent en ce fait toutes les autres nations, à ce qu'en disent ceux qui ont hanté & trafiqué avec eux : pource qu'ils ont tant de cérémonies, & de si fréquentes & usitées entre eux, qu'il y a des livres pleins de ce sujet, & de la mode qu'on doit tenir à les faire, selon la différence des personnes. De toutes lesquelles choses, je mettrai seulement celles en ce chapitre, lesquelles me semblent suffire pour donner [aucunement](#)² à connaître, & vérifier ce que dessus ; usant en ce fait de la brèveté que j'ai gardée jusques ici en cette histoire.

Ils tiennent pour grande incivilité, de ne se point saluer les uns les autres quand ils se voient, ou se rencontrent, encore que la connaissance qu'il y a entre eux ne soit pas grande. La salutation du commun peuple, quand il se rencontre, c'est de serrer la main gauche, & la couvrir avec la droite, en les approchant incontinent à la poitrine, & les joignant toutes deux ensemble, avec plusieurs inclinations de tête : pour signifier qu'ils s'aiment l'un l'autre aussi fort que leurs mains sont serrées ensemble, & que leur amitié n'est pas seulement en la cérémonie, mais aussi au cœur ; ce qu'ils donnent à entendre par plusieurs paroles, lesquelles ils s'entredisent au même temps qu'ils font ces cérémonies des mains.

Histoire du grand royaume de la Chine

Les seigneurs & courtisans vient d'une autre mode qui leur semble plus belle & honnête, & est que quand ils se rencontrent les uns les autres, ils s'arrêtent un peu devant que de s'approcher, & incontinent tendent les deux bras accrochés avec les doigts des deux mains, & pliés en forme d'arc, puis se font la révérence beaucoup de fois, débattant entre eux qui partira le premier pour continuer son chemin ; & plus sont ces personnes de marque, plus demeurent-ils à faire telles cérémonies. Quand le menu peuple trouve quelqu'un des principaux, qui est supérieur en dignité, ou en autre chose, ils s'arrêtent tout incontinent **de pied coi**³, & attendent au même lieu, en baissant la tête, & avec un grand silence, jusques à tant qu'il soit passé ; toutefois la plupart d'entre eux le fait plus ordinairement par crainte, que par honnêteté & courtoisie : pource qu'ils savent bien par expérience, que celui qui faute en cela en est payé sur-le-champ & fustigé bien âprement.

p.090 Quand **aucun**² d'entre eux va parler à un loytia, il se met à genoux dès qu'il entre en la salle où est ledit loytia, en baissant la tête & les yeux encontre terre, & va toujours à genoux de cette sorte jusques au mitan de la salle, auquel lieu il s'arrête, & fait sa requête avec une voix fort humble, ou bien la donne par écrit, puis ayant reçu sa réponse, s'en retourne à reculons, allant toujours à genoux emmy la salle jusques à tant qu'il soit dehors, sans tourner le dos au loytia. Que si ceux qui se visitent sont égaux en dignité, ils se font de grandes révérences & salutations l'un à l'autre, tâchant chacun d'eux à vaincre son compagnon en courtoisie, en quoi ils consomment bien du temps & des paroles. Quand l'un va visiter l'autre, celui qui est visité sort jusques à la rue après la visitation, conduisant celui qui l'a visité : & est cette cérémonie fort usitée du commun, quand ce sont gens égaux, ou peu différents l'un à l'autre.

Ils vient aussi d'une façon de faire fort étrange, ni jamais ouïe en pas une autre nation, qui est que si d'aventure quelqu'un de dehors les vient voir, ou autre de la ville & du lieu, & que quand il l'appelle à sa porte, ou le trouve parmi la rue, celui qu'il vient visiter n'est pas bien en ordre (encore

Histoire du grand royaume de la Chine

que celui qui le vient voir parle à lui, & soit son plus proche parent, ou connu de longue main), toutefois l'autre ne lui répond mot, & ne fait pas semblant de le voir ni connaître : mais lui tourne le dos, & s'en va de ce pas à sa maison, où il met **vitement** ses plus beaux habits, puis sort dehors pour recevoir celui qui le vient voir, avec aussi beau semblant que s'il ne l'avait point vu ni rencontré auparavant. Cette cérémonie se garde infailliblement, car elle est tenue entre eux pour tradition fort antique, & pour chose fondée en religion.

Ils font grand caresse à leurs hôtes, en leur donnant incontinent la collation avec force fruits & confitures, & leur faisant boire de bon vin, ou d'une sorte de breuvage, dont ils usent généralement par tout le royaume, qui est fait de certaines herbes médicinales pour le cœur, lequel breuvage ils tiennent ordinairement chaud en leurs maisons, afin d'être prêt à boire. Cette cérémonie se pratique aussi entre les voisins, quand ils se visitent l'un l'autre. Mais quand il advient que quelqu'un d'un lieu rencontre un autre de dehors, lequel il connaît, ou un qui est du même lieu, lequel il n'aura pas vu quelque temps : incontinent celui du lieu demande à l'autre s'il a bu & mangé ; & s'il dit que non, il le mène tout de ce pas à la plus prochaine taverne, auquel lieu il le caresse & festoie magnifiquement ; car en tout ce pays-là il y a bien moyen de ce faire, à cause qu'aux places & aux rues de leurs villes & autres lieux, & aux faubourgs même, il y a beaucoup de tavernes où l'on fait grande chère & à peu de frais, à raison des vivres, lesquels y sont tous à fort bon marché comme dit est. Que si d'aventure celui de dehors répond, à l'autre, qu'il a déjà bu & ^{p.091} mangé, cet autre le mène à certaines boutiques, où y a tout plein sortes de confitures, fruits & massépains, & autres telles friandises ; & en ce lieu lui donne libéralement la collation.

Ils usent aussi d'un fort grand respect envers les femmes, tant de dehors que du pays, & de quelque qualité ou condition qu'elles soient, & spécialement à l'endroit de celles qui sont mariées, tenant pour blâme & **vitupère** de leur dire paroles déshonnêtes, & de ne les point saluer, ni leur

Histoire du grand royaume de la Chine

faire place quand elles passent par la rue (ce qui leur advient peu souvent, comme dit est) auquel lieu, & en tout autre endroit en public elles se comportent si honnêtement, qu'elles ne donnent occasion à personne d'user d'incivilité en leur endroit. Avec les forains & étrangers, ils sont merveilleusement bien appris, & principalement les gens de marque : comme il se verra aux relations, qui se mettront en la seconde partie de cette histoire, lesquelles en parlent par expérience.

@

Chapitre XX

Comment les femmes dudit royaume vivent fort recluses, & à quelles conditions ils permettent des femmes publiques

@

La principale intention, qu'ont le roi & les gouverneurs du royaume (comme il se collige de leurs lois) & la chose qui leur est la plus recommandée, c'est de préserver leur république de tout vice, imposant des peines à cet effet, & les exécutant sans rémission : qui est cause qu'ils sont tous soigneux de bien vivre, de peur d'encourir en icelles. Et jugeant en eux-mêmes que la libéralité & déshonnêteté des femmes est la chose la plus préjudiciable en cet affaire, & laquelle ruine & détruit plus aisément les républiques, tant bien composées & ordonnées qu'elles puissent être ; à cette cause ils obvient à ce mal par maints bons remèdes & antidotes préservatifs, en établissant des lois & coutumes, qui y contredisent formellement. Ce qui est cause que combien qu'il y ait tant d'années que ce royaume a commencé, & qu'il soit si grand & si ample, comme il s'est pu entendre par ci-devant, il y a toutefois moins de danger particulier en icelui que non pas en d'autres, lesquels ne sont pas si anciens ni tant peuplés d'habitants ; ce qui se fait de telle sorte, qu'une femme libre & déshonnête est connue par son nom, & pour telle qu'elle est, parmi toute une grande ville, pour le peu qu'il y en a de telles.

Or entre les autres moyens & remèdes dont ils usent pour ce fait, cette loi en est l'une, par laquelle il est commandé expressément à tous ceux qui ont des filles, de les nourrir closes & recluses perpétuellement, si tôt qu'elles commencent à avoir usage de raison, en les tenant toujours occupées à quelque chose : afin que l'oisiveté, qui est la mère des vices, ne trouve ^{p.092} point de place en elles, pour y planter rien de mauvais. Cette loi comprend aussi les femmes qui sont mariées, & est partout si générale, que jusques aux filles & femmes des vicerois & gouverneurs, voire même

Histoire du grand royaume de la Chine

jusques à celles du roi, on dit qu'elle s'observe, & qu'icelles sont toujours filant de l'or, ou de la soie, ou du lin, ou faisant quelque autre chose de leurs mains, estimant celle-là être digne d'être blâmée, qu'elles verront être affectionnée au contraire. Par ainsi cette règle de vivre si étroite, en laquelle les filles viennent à naître, ensemble l'exemple que leurs donnent leurs mères, lesquelles sont toujours occupées aux exercices susmentionnés : cela est cause que ladite coutume louable & très digne d'être imitée est déjà changée & convertie en nature, de manière que si on leur commandait d'être oisives, elles prendraient cela pour un tourment perpétuel.

Au moyen de cette ordinaire & volontaire occupation, les femmes de cedit royaume sont recluses de telle sorte, que c'est merveille & nouveauté d'en trouver une de qualité parmi la rue, ou la voir en une fenêtre : ce qui ne leur sert pas de peu pour vivre honnêtement, comme elles font. Si d'aventure quelqu'une sort dehors pour quelque chose forcée & nécessaire, comme pour la maladie, ou la mort de son père, ou autre chose semblable (car d'aller voir leurs parents & amis, ce n'est pas la mode des femmes audit royaume) alors elle va dedans une chaire à bras, qui est couverte, sans être vue de personne, comme nous avons dit ailleurs ¹.

D'autre part ceux du même royaume considérant à part eux, que pour conserver la commune honnêteté, & par même moyen obvier à plus grand mal, c'est une chose nécessaire de permettre des femmes publiques : à cette cause ils les souffrent & endurent entre eux, toutefois en telle sorte que leur mauvais train n'apporte aucun inconvénient, lequel puisse tourner en conséquence à l'endroit des prudes & chastes. À raison de quoi elles se logent toutes aux faubourgs, & hors ses bourgs & des villes, & leur est enjoint étroitement de se tenir en ce lieu, sans pouvoir sortir de la porte durant qu'elles font ce métier, avec très étroite défense sur peine de la mort à elles-mêmes, de ne point entrer dans la ville en façon quelconque. Aussi sont telles femmes si peu estimées entre eux, que pour cette cause

¹ Au livre I, chapitre X.

Histoire du grand royaume de la Chine

celles qui s'en mêlent sont ordinairement la plupart de basse étoffe ; savoir est esclaves, ou étrangères, ou filles vendues par leurs mères étant petites : qui est une espèce de servitude perpétuelle, & pleine de grande cruauté, de laquelle on use audit royaume, & y est permise & accoutumée.

Si est la manière telle que les pauvres veuves qui sont en nécessité peuvent vendre leurs enfants pour se subvenir, en les obligeant à une servitude perpétuelle, laquelle chose est si ^{p.093} permise, qu'il y a tout plein de riches marchands qui font gros trafic en ce fait, lesquels achetant ainsi des petites filles les nourrissent fort soigneusement, & leur apprennent à chanter & jouer des instruments & telles autres choses de plaisir ; puis quand elles sont grandes, les mènent aux maisons que nous avons dit être assignées aux femmes publiques. Le premier jour qu'ils la dédient à ce métier, & devant que la mettre & prostituer au lieu public, ils la mènent devant un juge, que le roi entretient en chaque ville pour prendre garde à telles femmes, & empêcher qu'il n'y ait ni bruit ni noise entre elles, lequel juge la reçoit, & par même moyen la met & installe de sa main audit lieu public ; & depuis ce jour-là le nourricier n'a plus d'autre juridiction dessus elle, sinon de venir au juge par chaque mois pour recevoir son tribut (qui lui à été déjà taxé, par le même juge, conformément aux deux parties), & en outre être payé de tout le temps qu'il y a qu'il l'a achetée & nourrie, & lui a appris ce qu'elle sait. Tel sexe de femmes est de grand plaisir & passe-temps à jouer & à chanter, & sont fort adroites à ce faire, & même à ce que disent les Chinois, elles s'accoutrent bien mignardement, & se fardent fort.

Parmi ces femmes il y en a beaucoup d'aveugles, qui ne sont pas esclaves, mais franches & libres, lesquelles se mettent à ce mauvais train pour gagner leur vie : & sont telles femmes aveugles parées & attifées par d'autres qui voient clair, lesquelles sont ordinairement celles qui ont passé leur jeunesse en tel lieu, où il leur est commandé de n'en sortir de leur vie, de peur qu'on a que telles femmes éhontées ne gâtent les autres. Quant à ce qu'elles gagnent, tout ce qui leur reste après que le nourricier est payé, elles le baillent à leur juge & intendant, lequel leur garde fidèlement, & en

Histoire du grand royaume de la Chine

rend compte tous les ans aux Visiteurs, puis quand elles sont vieilles, le leur baille & distribue de sa main, avisant à leur [compasser](#)¹ si bien le tout, qu'elles n'en aient point faute ni nécessité ; ce que toutefois advenant, alors on leur donne gages pour se nourrir, afin qu'elles s'occupent à accoutrer & parer les femmes aveugles susmentionnées, ou bien on les met à l'hôpital que le roi tient pour ceux qui n'ont pas moyen de vivre, comme nous avons dit par ci-devant ¹.

Quant est des petits garçons, que les mères vendent aussi par nécessité (comme dit est), iceux sont mis en métier, & quand ils l'ont appris, doivent servir leur nourricier en cedit métier jusques à un certain temps prefix, après lequel sont tenus les nourriciers de leur donner liberté, & en outre leur chercher femme, & les marier, & mettre en lieu & en train, où ils puissent gagner leur vie : à quoi faire ils sont contraints par toutes voies de justice, au cas qu'ils ne veuillent de leur bon gré. Aussi sont tenus & obligés de leur part lesdits jeunes hommes, en signe & reconnaissance de bienfait p.094 par eux reçu, d'aller chez leurs nourriciers le premier jour de l'année, & certains autres jours signalés avec quelques dons & présents ; demeurant par ce moyen leurs enfants & postérité francs & libres entièrement à l'endroit d'iceux nourriciers, & n'ayant point d'autre obligation, que celle qui demeure toujours entre lesdits nourriciers & leurs affranchis, pour cause de la nourriture & [entretènement](#) précédent.

@

¹ Au livre II, chapitre X.

Chapitre XXI

Des sortes & espèces de navires qu'ils ont en grand nombre, tant sur mer que sur les rivières ; & comme ils se pourvoient & fournissent de poisson pour toute l'année

@

Il y a audit royaume fort grande quantité de navires & de bateaux, avec lesquelles on navigue par les îles & côtes d'icelles (qui sont fort longues) ensemble par les rivières qui traversent par la plupart des provinces (& sont pareillement grandes, & en grand nombre), & y a tant de gens sur ces rivières, que les bords d'icelles semblent des villes fort peuplées, d'où vient que l'on fait état, qu'il n'y a guère moins de gens dessus l'eau que dessus terre. Ces navires se font fort aisément, & à peu de frais, à cause que par tout le royaume il y a grande abondance de bois, de fer, & autres matériaux en tel cas requis, & spécialement d'une certaine espèce de bitume, qui est plus fort que le brai¹, dont nous usons nous autres pour calfeutrer, moyennant quoi elles deviennent fortes comme roche. Cette abondance de matériaux, & le grand nombre d'artisans de ce métier, avec ce que plusieurs n'ont pas lieu sur terre, où ils puissent gagner leur vie, pour le grand monde qu'il y a, tout cela est cause de quoi il s'en fait telle quantité. Ils usent de beaucoup de sortes de navires & de bateaux, lesquels ont chacun leur nom & vocable particulier.

Les grands navires, qui sont pour faire longs voyages s'appellent en leur langue *iuncos*, & quand elles se sont exprès pour guerre, ils les tiennent encore plus grandes, avec des hautes tourelles en la poupe & en la proue, faites comme celles que portent les navires de Levant, & les vaisseaux des Portugais qui vont aux Indes ; & y a si grand nombre d'icelles, qu'un général de mer en peut assembler en quatre jours plus de six cents voiles. Celles dont ils usent ordinairement pour charge sont presque de pareille façon & grandeur, & n'y a point autre différence, sinon qu'elles sont un peu plus basses de poupe & de proue. Il y en a d'autres un peu moindres, qui

Histoire du grand royaume de la Chine

sont faites comme des frégates, & portent à quatre rames pour banc, où y a six hommes, & quelquefois quatre à tirer ; & sont fort propres pour entrer ou pour sortir par la rade, & tout autre endroit, où il n'y a pas beaucoup p.095 de fond : & les nomment en leur langue, *bancoès*. Il y en a d'autres, qui sont plus larges, que celles-là, & les appellent *lanteas*, & portent à huit rames pour banc, avec six rameurs à chacune. De ces deux dernières espèces de vaisseaux usent ordinairement les corsaires (dont y a grande multitude en toute cette mer), d'autant qu'elles sont fort légères pour fuir, & pour assaillir & courir sus quand il en est de besoin. Il y a d'autres vaisseaux, qui sont longs comme galères, & tous faits comme elles, hormis qu'ils n'ont point d'éperons, & sont fort larges, & ne demandent guère d'eau. On se sert d'iceux pour transporter des marchandises de lieu à autre ; à cause de leur grande légèreté, & qu'ils montent & [avalent](#)⁶ par les rivières sans grande force de bras.

Outre les vaisseaux susdits, il y a encore beaucoup d'autres sortes de barques & de bateaux, & les [aucuns](#)^{rem} d'eux garnis d'allées & galeries, où il y a force fenêtres à clairevoies, toutes dorées & peinturées, & spécialement à ceux que font faire les vicerois ou gouverneurs pour leur récréation. Des navires junques, dont nous avons parlé ci-dessus, le roi en a des armées fournies par ses provinces, toutes composées de soldats & capitaines, pour prendre garde que les navires du royaume & celles qui viennent d'alentour pour trafiquer voient & viennent sûrement, & ne leur soit fait aucun tort par les corsaires. La même diligence se fait dessus les rivières avec des brigantins d'armaison, faits expressément pour ce fait ; y ayant dedans des gens de guerre, qui sont soudoyés du roi pour y demeurer d'ordinaire.

Le bitume dont on braye lesdits vaisseaux, & lequel (comme j'ai dit) se trouve en grande abondance par tout le royaume, s'appelle en leur langue, *lapès*, ou (comme disent les autres) *lapés*, & se fait de chaux & d'huile de poisson, & d'une pâte appelée *uname* ; & outre ce qu'il est dur & fort tenant (comme dit est), il engendre encore fort peu d'écume & d'ordure :

Histoire du grand royaume de la Chine

qui est cause qu'un vaisseau des leurs dure deux fois autant qu'un des nôtres ; toutefois ils n'en sont pas si légers pour aller à voile.

Les pompes qu'ils ont pour tirer de l'eau en ces navires sont fort différentes de celles dont nous usons, & de plus grande industrie & profit : car elles sont faites de plusieurs pièces, à guise de seaux & autres engins, dont on se sert aux puits & citernes, & les mettent au long des navires du côté de dedans, & les vident si facilement qu'un homme seul étant assis, & démenant une roue avec les pieds, comme qui voudrait monter par des degrés, ôte en un quart d'heure toute l'eau d'un grand navire, tant y en puisse-t-il avoir.

Il y a beaucoup d'hommes, qui ont été nés & nourris dans les navires & bateaux (comme dit est), lesquels ne furent jamais en leur vie à terre, & ne savent point d'autre métier ni ménagement, que celui qu'ils ont hérité de leurs pères, qui est d'aller en l'un de ces navires ou ^{p.096} bateaux, & mener çà & là les marchandises, ou bien de passer des gens. Dedans ces vaisseaux ils ont leurs femmes & enfants, & font un voisinage aux rivières, tout ainsi qu'on fait aux villes & autres lieux peuplés sur terre, où ils se passent bien de [hanter](#), d'autant qu'ils nourrissent dans leurs dits vaisseaux tout ce qui est requis à leur vivre, comme sont poules, oies, canards, pigeons, & autres sortes de volailles & de viandes ; joint qu'ils trouvent facilement ce qui leur défaut dans les tavernes & boutiques, qu'il y a là sur les rivières en aussi grande abondance, & avec autant de choses rares & exquises, qu'il s'en puisse trouver en une ville marchande & bien fournie : jusques à y avoir plusieurs sortes de draps de soie, de l'ambre & du musc, & telles autres choses, qui sont plus curieuses que nécessaires. Ils tiennent aussi aux côtés de leurs dites barques force cuiviers, où il y a des orangers, & autres petits arbres à fruits, ensemble de petits jardinets, avec des fleurs & des herbes même pour leur usage & leur récréation ; puis au milieu de tout cela, il y a de petits viviers, lesquels sont fournis de poisson vif, qu'ils prennent ordinairement aux rets.

Histoire du grand royaume de la Chine

Car quant à la pêche, le royaume est autant bien tourné & aviaidé de poisson, qu'autre qui se puisse voir, tant à cause desdites barques & bateaux, qui sont en telle abondance, que pource qu'il y a force pêcheurs en la mer & aux rivières, lesquels pêchent ordinairement avec les rets & autres engins, puis portent leur pêche (laquelle est presque infinie) par les mêmes rivières bien cinq cents lieues loin au dedans du pays, gardant & nourrissant le poisson dedans les viviers susdits : ce qu'il font facilement, en leur changeant d'eau par chacun jour, & leur donnant à manger des choses qui leur sont propres & naturelles. La plus grande & plus ordinaire pêche dudit royaume se fait en trois mois de l'année, savoir est en février, mars, & avril, lorsque les eaux croissent plus fort, parce qu'en ce temps les poissons de la mer montent à mont¹⁰ les rivières, pour se vider & décharger ; auquel lieu ils laissent leurs petits poissons, que par après pêchent ceux lesquels s'occupent à ce métier, puis les nourrissent dans les viviers, qu'ils ont aux barques & bateaux, comme dit est.

Devers ces pêcheurs arrive de toutes les parts du royaume pour acheter du poisson, une infinité de personnes avec un grand nombre de barques, dans lesquelles y a grande quantité de paniers d'osier couverts & environnés de carton, ou de gros papier baigné en huile, afin que l'eau n'en puisse sortir : donnant à manger au poisson en la manière que dessus, & leur changeant d'eau soigneusement par chacun jour. Par ainsi se débite le petit poisson, & n'y a si pauvre qui n'en achète, puis le mettent dans de petits viviers, qu'ils ont chacun d'eux en leur maison (comme chose fort pratiquée par tout le royaume) auquel lieu ledit poisson devient grand en peu de temps, & bon à manger, p.097 en le nourrissant de fiente de buffles, ou de vaches ou de pigeons. On a aussi coutume de mettre de ce petit poisson dedans les fossés des villes (qui est cause d'y en avoir partout en abondance) & tout ce qui est nourri en iceux est pour les gouverneurs, ou les juges : n'étant permis d'y pêcher, si ce n'est de leur commandement. Ces gouverneurs & ces juges sont fort coutumiers de se récréer par les rivières, & pour cet effet, ont plusieurs esquifs sur l'eau, qui sont couverts, & garnis dedans de belles chambres & cabinets bien proprement élaborés,

Histoire du grand royaume de la Chine

avec force fenêtres & galeries, où ils se vont promener & mettre à l'ombre sous de beaux & riches tapis qui sont là tendus, & autres choses y contenues, pour leur donner plaisir & contentement.

@

Chapitre XXII

D'une mode fort singulière que les Chinois ont entre eux à nourrir des canards en abondance & à peu de frais, ensemble d'une plaisante & ingénieuse façon de pêcher, de laquelle ils usent

@

Y ayant si grande multitude de peuple en ce royaume de la Chine, selon qu'il s'est pu entendre par le progrès de cette histoire, & n'étant permis à personne de demeurer sans rien faire, comme nous avons montré par ci-devant ¹ : cela est cause que les esprits des pauvres gens étant aiguës par la nécessité, mère & inventrice des arts, s'occupent à chercher des nouvelles inventions pour gagner leur vie, & avoir ce qui est nécessaire à leur ménage. Et partant plusieurs de cedit royaume, voyant que la terre y est si bien occupée & cultivée qu'il n'y en a pas un espan sans maître, se retirent dessus les rivières, qui sont belles & grandes en ce pays, en font illec leur demeure dedans des barques, & navires, comme dit est : auquel lieu ils tiennent leurs familles dessous des couverts qu'ils dressent pour être à l'abri, & se sauver des pluies, & du soleil, & des inclémences du ciel. Là chacun d'eux s'occupe au métier qu'il sait, & à celui qu'il a hérité de son père, & à plusieurs autres sortes de ménagements ; l'un desquels & le plus fréquent & ordinaire est de nourrir en quelques-unes de leur barques des canards en si grand nombre, que c'est en partie de la viande la plus commune du royaume ; & leur manière de ce faire est telle.

Ils ont de grandes cages faites de cannes de roseau, qui sont aussi longues que tout le couvert de derrière leurs barques, où il peut tenir aisément quatre mille canards, lesquels étant là-dedans y pondent leurs œufs le plus du temps en des nids, qui sont arrangés pour cet effet en plusieurs endroits de la cage. Ces œufs-là le nourrisseur les ôte du nid, & si c'est en temps d'été, les met dedans du fumier de buffles, ou de celui même

¹ Au livre I, chapitre III.

Histoire du grand royaume de la Chine

des canards (qui est fort chaud) auquel lieu il les laisse autant de jours, qu'il sait ^{p.098} par expérience qu'il les y faut tenir pour les faire éclore ; au bout desquels il les tire dudit fumier, & les casse un à un, & de chacun œuf sort un petit canardon : ce qu'ils font de telle industrie, qu'il ne leur en meurt presque pas un, qui est la chose qui fait le plus ébahir ceux qui les vont voir faire par curiosité (combien qu'il n'y en ait pas beaucoup qui y aillent, à cause que telle coutume est ancienne & fort ordinaire par tout le royaume). Et d'autant qu'ils font cette ménagerie-là tout le long de l'année, & que durant l'hiver le fient à métier d'être aidé de quelque chaleur extérieure pour faire éclore lesdits œufs : ils usent d'une autre invention qui est d'aussi grande industrie que la première, & est de la sorte qui ensuit.

Ils prennent un grand cannissade, ou cage de roseau, sur laquelle ils étendent le fumier, puis mettent tous les œufs dessus & les couvrent bien chaudement du même fumier. Cela fait, ils posent sous ladite cage de la paille, ou quelque autre matière aisée à brûler, à laquelle ils mettent le feu, lequel dure tout le temps qu'ils savent y devoir être pour faire éclore lesdits œufs, & alors ils les cassent de la façon que dessus, & d'iceux sortent & s'éclosent de petits canardons en si grand nombre, qu'il semble à voir des fourmilières. Étant éclos, il les mettent & posent en une autre cage qu'ils tiennent prête pour cet effet, dans laquelle y a plusieurs grands canards, qu'ils ont instruits à couvrir & couetiner les petits dessous leurs ailes ; & là leur donnent à manger en temps & lieu, jusques à ce qu'ils se sachent pourvoir par leur bec, & sortir dehors pour aller herber aux prés, ou aux terres ensemencées en la compagnie des grands. Et combien que ce bétail mange fort, & multiplie en si grand nombre, qu'il advient le plus souvent y en avoir plus de vingt mille ; si les nourrissent-ils à peu de frais, & avec autant d'industrie, qu'ils font à les procréer & éclore, & est de cette manière.

Au matin ils leur jettent à tous du riz cuit, & en si petite quantité, que cela ne leur va pas jusques à la panse, puis leur ouvrent la porte de la cage qui est tournée vers le bord de l'eau, & leur mettent un pont de cannes ou

Histoire du grand royaume de la Chine

roseaux, lequel va depuis la barque jusques audit bord, ils sortent tous dehors, & sautent d'une telle impétuosité les uns sur les autres, que c'est un grand passe-temps de les voir. Tout le long du jour ils se pourchassent çà & là, & vont paissant au long de l'eau, & par les terres semées du riz, qu'il y a là auprès ; à raison de quoi les maîtres & propriétaires desdites terres [reconnaissent](#)¹⁶ en quelque chose ceux à qui sont les canards, pource qu'ils purgent & épluchent l'herbe, sans faire aucun mal au riz. Le soir étant venu, on leur sonne la retraite de dedans la barque avec un petit tabourin, & alors ils se lancent tous de grande impétuosité dedans l'eau, puis s'en vont par dessus ledit pont de cannes ou roseaux, qu'on leur tient dressé tant qu'ils soient dedans ; & oyant le son du tabourin chaque p.099 bande reconnaît si bien sa barque, qu'elles ne s'y trompent jamais, encore qu'elles soient beaucoup ensemble, pour autant que chaque barque a un son différent l'un de l'autre, à quoi les canards ont leur oreille toute faite. Cette sorte de ménagerie est fort fréquente & commune par tout le royaume, & pareillement bien profitable, en tant que la plupart du peuple s'en nourrit ; & sont tenus ces canards pour une bien bonne viande, & de bonne nourriture, & qui est à bon marché, attendu qu'il s'y en nourrit en si grande quantité en tout temps, & avec si peu de frais.

Ils usent aussi au même royaume d'une manière de pêcher, qui n'est de moindre industrie que la nourriture des canards, & mérite bien d'être entendue. Le roi a en toutes les villes qui sont dessus le bord de l'eau, certains logis & maisons, où est nourrie tous les ans grande quantité de corbeaux marins, que nous appelons [plongeurs](#)¹, avec lesquels ils pêchent certains mois durant, savoir est, lorsque les poissons se déchargent de leurs œufs : ce qui le fait en cette manière. Ils ôtent lesdits plongeurs hors de leurs cages & juchoirs, & les portant au bord des rivières, où ils tiennent grand nombre de barques pour la pêche, lesquelles sont pleines à moitié d'eau, & toutes arrangées en rond, lient chaque plongeur avec une longe, ou longue corde, par dessous les ailes, & leur ayant serré la poche avec du fil, afin qu'ils ne puissent point avaler de poisson, les lancent dedans l'eau pour pêcher, ce que font les plongeurs d'un si grand courage, que c'est

Histoire du grand royaume de la Chine

merveille de les voir plonger si agilement. Ayant bien nagé & barboté entre deux eaux, & tant qu'il est de besoin, pour remplir de petit poisson tout ce qu'ils ont de vide depuis le bec jusques au jabot, ils sortent dehors, & s'envolent à la barque fort légèrement ; auquel lieu ils dégorgent le poisson qu'ils ont pris en l'eau, qui est tout vif (car les barques, comme nous avons dit, sont toutes bien mises comme il faut, afin qu'il ne se meure point de poisson) puis s'en retournent de ce vol pour repêcher comme devant.

Ils font ces exercices-là quatre heures durant, & sont si adroits à icelui, qu'ils ne s'empêchent point l'un l'autre : continuant toujours ainsi, tant que l'eau de la barque soit toute pleine de poisson. Alors on leur délie la corde qu'ils ont par la panse, laquelle les empêche de manger, puis on les lâche dedans l'eau, afin qu'ils pêchent pour eux-mêmes de quoi ils ont besoin, d'autant que le jour précédent la pêche, on leur ôte coutumièrement leur ordinaire (qui est un peu de millet) afin qu'ils plongent de meilleur courage. Après qu'on les a laissé manger, & reposer quelque temps, on les retire de la barque, & sont remportés au logis, où est leur repaire & nourriture ordinaire ; duquel lieu on les ramène tous les mois que la pêche dure, de trois en trois jours, pour faire le même ^{p.100} exercice, lequel est de si grand passe-temps pour eux, qu'ils le feraient volontiers toute l'année. Durant ces trois mois de pêche, il se prend tant de poisson, que tout le royaume s'en pourvoit, en la façon & manière que nous avons dite au chapitre antécédent, qui est cause qu'il en est aussi bien fourni comme de toutes autres choses, & qu'on y mange tous les jours du poisson frais, si on veut, encore qu'on soit fort loin de la mer.

@

Chapitre XXIII

De la courtoisie que fait le roi dudit royaume aux ambassadeurs, lesquels vont par devers lui de la part d'un roi, ou prince, ou de quelque communauté

@

Ayant à parler au chapitre immédiatement ensuivant de l'ambassade que Dom Philippe roi d'Espagne ému d'un zèle catholique a envoyée par devers le roi de la Chine, laquelle toutefois pour bonnes causes & raisons à ce le mouvans s'est différée jusques à ce que se présente quelque certaine occasion (laquelle comme je crois se présentera en peu de temps), il me semble que ce ne sera point hors de propos de traiter au présent chapitre de l'honneur & courtoisie que le susdit roi a accoutumé de faire aux ambassadeurs des rois, princes, & provinces, qui vont par devers lui en quelque sorte d'ambassade que ce soit ; d'autant que c'est une chose singulière & curieuse, & qui est requise & nécessaire en ce lieu, afin d'entendre la police de cedit royaume, duquel nous parlons en cette histoire.

Tous ceux donc qui entrent en la Chine avec ce titre d'ambassade, ore qu'ils soient envoyés de la part des rois amis ou entremis, sont traités, respectés, & caressés avec un aussi grand soin, comme si c'était la personne même qui les envoie. Auxquels, outre que sont gardées en leur endroit les immunités & exemptions ordinaires, qui sont en usage chez tous les rois, & spécialement que ne leur soit fait aucun tort en leur personne (encore que l'ambassade soit de chose qui tourne au mécontentement du roi ; ou bien au dommage & inconvénient d'icelui) sont [d'abondant⁵](#) concédés & octroyés plusieurs privilèges spéciaux. Quand ils entrent au royaume par quelque province que ce soit, le premier gouverneur ou juge du lieu va au devant d'eux en personne, pour les recevoir & [bienveigner](#) de belles harangues & cérémonies. Il fait cet accueil & réception étant

Histoire du grand royaume de la Chine

accompagné de tous & chacun des loytias qui sont audit lieu, avec les autres officiers du roi, ensemble les capitaines & soldats.

Quand ils arrivent par mer & viennent à débarquer, on ne permet point qu'ils marchent sur terre, encore qu'il y ait bien peu de chemin depuis l'abord jusques où ils doivent aller ; car ^{p.101} on tient huit hommes tous prêts à l'orée du port avec une chaire de **marbre** ou d'autre étoffe plus précieuse, garnie de perles & courtines de velours ou de damas, ou de toile d'or ; laquelle chaire est gardée pour tels succès en chaque ville principale ou cité, de l'ordonnance & commandement du roi. Aussi a ordinairement le même roi en toutes les cités & grandes villes de son royaume un grand hôtel seigneurial & particulier, pour y loger tels personnages, & pareillement les juges qui passent par telles villes ou cités, en allant à l'exercice de quelque état, lequel hôtel est garni de son alcade, & gens de service, ensemble de fort beaux lits, & tapisseries, & de tous autres meubles & ustensiles nécessaires pour loger non seulement un ambassadeur, mais plusieurs ensemble, sans que l'un empêche l'autre. Ils lui font compagnie jusques audit hôtel (soit qu'il aille à cheval, ou en litière, qui est le plus ordinaire) & là le laissent tous avec grandes cérémonies ; demeurant seulement avec lui ceux qui le doivent servir, & un capitaine avec mille ou deux mille soldats pour le garder jour & nuit, & l'accompagner partout, jusques à ce qu'il sorte du royaume.

Le lendemain le va visiter le juge ou le gouverneur, duquel il a été reçu, & après lui avoir demandé les choses ordinaires & en telles visites accoutumées, s'informe de lui, & du roi, ou prince, de la part duquel il est envoyé, & en outre de ce qui se peut savoir sommairement touchant la cause de sa venue. Cela fait, il dépêche sur-le-champ un courrier au gouverneur, ou au viceroi de la province (lequel fait toujours sa résidence en la ville métropolitaine d'icelle) & ce gouverneur ou viceroi envoie pareillement le même courrier par devers le roi & son Grand conseil, & par même moyen un avis à l'ambassadeur, le priant d'attendre, ou un sauf-conduit, l'avisant de l'aller trouver, avec un mandement spécial au juge du

Histoire du grand royaume de la Chine

lieu, touchant la courtoisie & bonne chère qu'il doit faire à l'ambassadeur, selon la qualité du roi qui l'envoie, ou de la personne même d'icelui ambassadeur (que lui a fait entendre le juge par un mot d'avis) ensemble le nombre de soldats qui le doivent accompagner, & ainsi conséquemment tout le reste appartenant à son voyage ; le tout si particulièrement déclaré, qu'il spécifie le vivre qu'on doit bailler chaque jour à lui & à tout son train, avec le dénombrement des lieux où il doit loger, & l'ordre qu'il y faut garder.

Le sauf-conduit susmentionné est envoyé par écrit sur un tablon crépi de plâtre, à la façon & manière que nous avons déjà dite par plusieurs fois, avec de grands caractères de lettres contenant sommairement de quel roi est envoyé tel ambassadeur : & est ce tablon baillé à un certain homme, qui le porte toujours devant icelui ambassadeur partout où il va. Mais celui qu'envoie par après le Conseil royal, & auquel est pareillement contenu le sauf-conduit de ^{p.102} l'ambassadeur pour pouvoir aller jusques à la cour est bien d'une autre sorte & manière ; car il est écrit en parchemin, & enluminé avec le sceau d'or du roi y pendant & attaché : & se met seulement ledit sceau en cas semblable, ou ès lettres de provision qui s'expédient aux vicerois. Le long du chemin, il est défrayé lui & ceux qui l'accompagnent aux dépens du roi, lesquels sont baillés & fournis pour cet effet par les trésoriers : & par tous les lieux où il passe, lui est fait un grand honneur & accueil, avec présents & banquets.

Le jour qu'il doit entrer en la ville de Taybin, dite autrement Paquin (où c'est que demeure le roi) on voit aller au devant de lui hors la ville pour le recevoir tous les chevaliers de la cour, & les auditeurs du Conseil royal avecque le président, (lequel, à ce que disent les Chinois, sort avec presque autant de suite & de majesté que le roi même) ; & si tel ambassadeur est à un grand roi, le président va à gauche de lui ; sinon il se met au côté droit, & va devisant avec lui de bouche à bouche, ou par **truchemand**, en l'interrogeant de son **portement^b**, & de sa venue, & autres choses semblables, jusques à ce qu'ils arrivent à la grand place du palais ; auquel

Histoire du grand royaume de la Chine

lieu l'ayant logé, & le laissant avec quelques-uns pour lui tenir compagnie, le président s'en retourne à sa maison, avec la suite que nous avons dite. Quand ils prennent congé de lui, ledit président lui donne pouvoir au nom du roi de créer tout autant de loytias qu'il lui plaira, & de délivrer un certain nombre de prisonniers condamnés à mort, & faire plusieurs autres grâces particulières.

À ceux qui entrent audit royaume avec le titre d'ambassade, quelque faute ou délit qu'ils puissent commettre, n'est fait aucun tort en leur personne, nonobstant que le délit soit contre eux vérifié. Et que cela ne soit ainsi, on le peut le savoir par l'exemple d'un Barthelemi Peres, Portugais, lequel ayant été envoyé au même royaume par l'ordonnance du viceroi & lieutenant général des Indes, avec une ambassade d'Emmanuel roi de Portugal, fut accusé avec ceux de sa compagnie devant le viceroi de la province de Canton par les ambassadeurs du roi de Malaque, lesquels se trouvant audit lieu, & s'en allant à la cour pour négocier quelques affaires de leur roi, testifièrent que l'ambassade que faisait le Portugais était à fausses enseignes, & que c'étaient des espions dudit viceroi des Indes, lesquels venaient voir les forteresses de la ville pour la circonvenir par après & la prendre, comme ils avaient fait en beaucoup de lieux desdites Indes : requérant sur ce le viceroi (tant ils poursuivaient faussement leur mauvais vouloir & intention) qu'il lui plût les appréhender, & faire punir comme espions s'offrant à lui fournir & bailler pleine & entière information de tout ce qu'ils avaient testifié. De sorte que le viceroi après avoir pensé sur ce fait, & pris l'avis des loytias de la ville & des auditeurs du Conseil, fit appréhender ^{p.103} les Portugais, & mettre en étroite & sûre prison, prenant leurs confessions avec grande ruse & prudence : & comme il trouvait de la contradiction en icelles, pource que quelques-uns d'entre eux de grande crainte qu'ils avaient, en confessaient davantage qu'on ne leur en demandait, & disaient même contre la vérité de ce qui était, les sentenciera à mort suivant les informations, & leurs lois, & envoya la sentence au Conseil pour la confirmer, en intention de l'exécuter.

Histoire du grand royaume de la Chine

Vue par le Conseil royal ladite sentence, & eu égard à la qualité des accusés, en laquelle ils étaient entrés au royaume, ils n'infirmèrent pas seulement icelle sentence, mais mandèrent encore au viceroy qu'il eût à les élargir incontinent, & les laissant aller sains & saufs à l'Inde, de laquelle ils étaient venus (nonobstant que les ambassadeurs du roi de Malaque, qui étaient pour lors en cour, persévérassent en leur mauvaise intention), & qu'il leur fournisse entièrement tout ce qu'il leur serait de besoin pour aller jusques audit lieu : ajoutant en outre au mandement, que posé que fût vrai tout ce que les susdits ambassadeurs testifiaient, & ce que les prisonniers auraient confessé de crainte & appréhension de mourir, aucun tort pourtant ne leur devait être fait, eu égard qu'ils étaient entrés au royaume en titre et qualité d'ambassade.

Revenant donc à notre propos, après que l'ambassadeur s'est rafraîchi & reposé du chemin, & que les seigneurs de la cour lui ont fait plusieurs festins & banquets, le roi lui assigne le jour auquel il doit aller parler à lui (ce qui se fait avec une grande compagnie de tous les chevaliers de la cour & du président du Conseil) & alors lui donne audience une & plusieurs fois, & tant qu'il est besoin pour l'affaire qu'il va traiter, en l'une des trois salles magnifiques, desquelles nous avons parlé ci-devant¹. Après que l'ambassadeur a expédié ses affaires, & qu'il est chargé de présents, il s'en retourne devers le roi qui l'a envoyé, lui étant faite par le chemin la même courtoisie, dont on a usé en son endroit, quand il est entré au royaume.

Quand est des ambassadeurs, qui sont envoyés de la part de quelque république ou communauté étant des appartenances du royaume, on ne leur fait pas l'accueil & réception que dessus, mais d'une autre sorte & manière, pource qu'ils entrent dans les villes étant accompagnés seulement du Correcteur, lequel a la charge de les loger dans des hôtels, que le roi tient pour cet effet, & leur bailler audit lieu tout ce qui leur est nécessaire. Ce correcteur s'enquête d'eux de la cause de leur venue, & en donne avis au président du Conseil, & le président l'envoie au roi, lequel assigne le jour

¹ Au livre III, chapitre II.

Histoire du grand royaume de la Chine

auquel il leur donnera audience ; à condition que quand ils s'achemineront par devers lui, ils iront à pied, ou sur un cheval sans bride ; ayant seulement un licol, en signe d'humilité, & reconnaissance de vasselage.

p.104 Au jour assigné de l'audience, l'ambassade sort de l'hôtel en la compagnie du Correcteur qui l'a reçue la première fois, en gardant par lui l'ordonnance & condition prescrite, & allant à une grande place qui est devant le palais royal, demeure là jusques à ce que vienne par devers lui un certain officier du roi (qui est comme maître des cérémonies), lequel lui fait signe de marcher, & lui démontre l'endroit où il se doit agenouiller la première fois, en joignant les mains en haut en signe d'adoration, & tenant les yeux vers le lieu où on lui dit qu'est le roi, tant que dure la cérémonie. Il y a poursuivant son chemin de cette manière, en faisant encore le long d'icelui cinq autres adorations semblables à la précédente ; jusques à ce qu'il arrive à la première salle du palais, où l'on va par un escalier ; auquel lieu est le président assis en grande majesté, & représentant la personne du roi ; lequel après avoir ouï l'ambassade le renvoie pour l'heure, sans lui rien répondre, jusques à ce qu'il en ait donné avis au roi, envoyant ledit avis incontinent par le Correcteur susdit, lequel à la charge de loger tels ambassadeurs & leur bailler & fournir ce qui leur est nécessaire, tout le temps qu'ils sont en cour.

@

Chapitre XXIV

De l'ambassade que le roi d'Espagne a envoyée au roi de la Chine & des causes à ce le mouvant, ensemble des occasions pour lesquelles elle a été différée

@

Pour fin & conclusion de la première partie de cette histoire en laquelle j'ai sommairement déclaré les choses qu'on a pu entendre du grand royaume de la Chine omettant plusieurs singularités, dont j'ai mémoire particulière : les unes pour être apocryphes, & les autres par ce qu'elles sont admirables en ce, qu'on n'en a jamais ouï de pareilles (lesquelles selon l'avis des hommes sages ne se doivent point découvrir, tant que le temps & l'expérience les aient rendus plus crédibles), aussi pource que je prendrai en meilleure part qu'on me reprenne d'avoir été bref au récit des choses susdites (comme ont déjà fait quelques-uns) que d'avoir été trop long & prolix ; pour ces causes laissant ce que j'avais délibéré d'ajouter, je parlerai seulement en chapitre final de l'ambassade, lettres & présent, que je reçus de la part de Dom Philippe roi d'Espagne l'an 1580, afin qu'avec d'autres religieux de mon ordre je m'acheminasse de son royaume de Mexique devers la Chine pour illec offrir le ^{p.105} tout en son nom au roi de ce grand royaume. De toutes lesquelles choses, je déclarerai en ce lieu ce que j'en sais, & en tant que je le puis faire sans passer les bornes de fidélité (attendu que l'ambassade n'a point été parachevée, n'y d'icelle résulté l'effet qu'on prétendait). Toutefois j'ai grande confiance en la divine Majesté avec le soin & la bonne diligence dudit seigneur roi d'Espagne, qu'on aura bientôt la fin qui s'en désire, & pour laquelle a été acheminée l'ambassade, & le surplus.

Les Espagnols demeurant aux îles Philippines (dites autrement îles du Ponant), voyant les choses exquisés d'or & de soie, & beaucoup d'autres, de grande valeur qui venaient du royaume de la Chine & arrivaient à leurs

Histoire du grand royaume de la Chine

ports, considérant que ceux qui les amenaient les vendaient à petit prix, au regard de ce qu'eux les estimaient), étant en outre acertainés par les Chinois de plusieurs singularités, qu'il y avait en terre ferme (dont avons récitées quelques-unes en cette histoire), eux tous désirant le salut & conversion des âmes de cedit royaume, & pareillement émus & incités du grand profit qui pourrait venir par le trafic & commerce qu'on aurait avec les mêmes Chinois, furent cause que les gouverneurs & les principaux de la ville de Manille délibérèrent ensemblement, avec l'avis du provincial des augustins, & de plusieurs autres graves & notables religieux du même ordre (lesquels ont été les premiers qui ont prêché l'Évangile en ces contrées-là, & baptisé une grande partie des habitants, & fait plusieurs autres choses, dont je saurais bien que dire, si elles faisaient à mon propos & n'était que je suis partie en ce fait) d'envoyer au roi catholique des personnes graves, & auxquelles fût ajouté entière foi, pour lui faire relation de la connaissance qu'on avait dudit royaume, & lui donner à entendre comme il était nécessaire à toutes ces îles (qui étaient siennes) pour la conservation de leur état, de se faire amis des Chinois leurs circonvoisins, & que de ce fait s'en ensuivraient infinies commodités : & pareillement le supplier, que ce fût son bon plaisir d'envoyer un ambassade au roi de ce même royaume, pour plus grande confirmation d'amitié, avec un présent consistant en quelques choses, dont use en ses terres & pays de par deçà, lesquelles seraient fort estimées en la Chine, & donneraient occasion de faire entrée à la prédication de l'Évangile, & donner commencement à plus grand commerce & trafic entre les Espagnols & lesdits Chinois : d'où s'ensuivrait la susdite commodité à tous ses pays & royaumes pour une infinité de choses, tant en richesses qu'en autres singularités, lesquelles leur viendraient de ladite Chine.

Ayant donc diligemment regardé entre eux qui serait le personnage, lequel ils pourraient envoyer à un si grand & long voyage, pour aller supplier le roi d'Espagne de ce que dessus, ils furent d'avis de s'adresser au provincial ^{p.106} des augustins, qui s'appelait F. Diego de Herrere (homme fort docte & dévotieux, & lequel avait une grande expérience de l'état des

Histoire du grand royaume de la Chine

susdites îles, pour avoir été du nombre de ceux qui les ont premièrement découvertes) & le prier qu'il lui plût pour l'amour de Dieu, & le service du roi catholique, & le bien des mêmes îles, prendre la peine d'aller faire la requête, étant tous bien assurés, que tant pour les bonnes parties qui étaient en lui, comme pour l'acquit de cette charge, nul autre ne pourrait mieux effectuer leur désir, ni persuader audit seigneur roi l'importance de l'ambassade qu'ils lui suppliaient d'envoyer, & telles autres choses concernant le fait desdites îles, lesquelles ils lui devaient recommander.

Cette délibération fut généralement approuvée de tous, & acceptée par l'édit provincial, lequel partit aussitôt des îles dedans un vaisseau qui était tout prêt & équipé pour aller à la Neuve Espagne, qui fût en l'année 1573, & à son embarquement l'accompagnèrent le gouverneur, & tous ceux de la ville (desquels il était bien fort aimé, pour sa sainte vie & bonnes mœurs) en priant tous fort affectueusement de revenir le plus tôt qu'il pourrait auxdites îles, où il était si fort aimé, & sa présence tant requise. Il leur promit de faire tout ce qui serait en lui, & pour récompense de la peine qu'il prenait pour leur regard les requit de le recommander à Dieu, & le prier qu'il lui plût lui donner un bon voyage, ce qu'ils lui promirent, & accomplirent soigneusement.

Sur cela, il fit voile au mois de novembre audit an, arrivant en temps raisonnable à la Neuve Espagne, surgit à la ville de Mexique ; auquel lieu se rembarquant sur la mer du Nord, il aborda & arriva à aussi bon temps le 13 d'août en l'an ensuivant à S. Lucar de Berramede en Espagne, me menant en sa compagnie. De là nous fûmes à Séville le jour d'après, duquel lieu nous partîmes incontinent pour nous en aller à Madrid (où était le roi catholique) & y arrivâmes le quinzième de septembre, en l'an mil cinq cent septante quatre, & en la même semaine que vinrent les nouvelles de la perte de la Goulette. Si tôt que nous fûmes arrivés nous allâmes baiser les mains audit seigneur roi, & lui présentâmes les lettres de son gouverneur, & de sa ville, lesquelles il reçut, & nous aussi, de fort bon œil, selon sa bénignité accoutumée & ouït fort volontiers la requête, en ce qu'elle était fondée sur un saint désir & profitable ; & nous dit qu'il manderait à son

Histoire du grand royaume de la Chine

Conseil de regarder particulièrement sur cet affaire, & avec la brèveté requise, nous remerciant du long voyage que nous avons fait pour son service, & pour lui donner avis du découvremet du royaume susmentionné, & des autres choses concernant le fait des îles.

Si manda incontinent qu'on eût à nous fournir & délivrer tout ce qui nous serait de ^{p.107} besoin, tant que nous serions en cour, & nous enchargea par même moyen de faire entendre l'occasion de notre venue à son président du Conseil des Indes, qui était Dom Juan de Obando, auquel il recommanda de peser le tout avec grand égard & délibérer sur icelui, après avoir traité avecque son dit Conseil des Indes de ce qui serait bon de faire en tel négoce : ce que fit ledit président, comme il apparut par les effets. Car bien peu de jours après il nous donna prompte expédition de tout ce qu'on demandait pour les îles, fors & excepté ce qui concernait l'ambassade devers le roi de la Chine, laquelle comme chose plus importante, & qui requérait plus de temps & d'avis, se différa lors pour une meilleure occasion.

Cela étant résolu, & après avoir pris quarante religieux & plusieurs lettres du roi catholique touchant l'état & gouvernement du nouveau royaume de Mexique susnommé, nous retournâmes à Séville au mois de janvier ensuivant, en l'an mil cinq cent septante cinq, auquel lieu je demurai par le commandement dudit seigneur roi, & pour certaines occasions, & ledit provincial s'embarqua avec les quarante religieux, & partit au mois de juin, faisant bon voyage jusques à la Nouvelle Espagne, & de là cingla dessus la mer de Midi jusques à découvrir les îles de vue : auquel endroit le temps vint à se changer, & leur fut force d'aborder à une île de gentils, lesquels tuèrent & assommèrent méchamment tous lesdits religieux, sans qu'en fût réchappé pas un, hormis seulement un Indien natif des îles (que nous avons mené en Espagne [quand &⁸](#) nous autres) lequel arriva depuis à Manille, & y porta les nouvelles comme ces traîtres gentils avaient massacré les religieux, & avait rompu & déchiré les papiers qu'ils avaient porté, & leur déclara en outre tout ce qui s'était ensuivi.

Histoire du grand royaume de la Chine

Ce meschef étant su par le gouverneur & les autres habitants des îles avec un tel regret & déplaisir qu'on peut sentir en tel cas, & se voyant en la même nécessité qu'ils s'étaient vus auparavant, à cause de la mort du susdit provincial & compagnon, ensemble des lettres du roi d'Espagne, qui étaient perdues ; ils s'avisèrent de réécrire audit seigneur roi, & le supplier derechef touchant ce qu'il leur avait octroyé en partie (dont ils ne savaient encore rien) & pareillement de l'ambassade, qu'ils avaient demandé devers le roi de la Chine, ajoutant nouvelles occasions à leur requête, afin que par le moyen d'icelles il leur fit ce bien (dont ils l'avaient déjà supplié) touchant ladite ambassade, comme chose qui était de grande importance pour toutes les îles.

Quand le roi d'Espagne reçut ces lettres conformes à ce qu'on lui avait demandé, il fit gouverneur des îles un chevalier, qui s'appelait Dom Gonçale de Ronquille, homme ^{p.108} de grande valeur & prudence, & lequel lui avait fait plusieurs bons services, tant au Peru qu'au Mexique. Icelui ayant entendu comme ceux des îles demandaient instamment l'ambassade, & comme il importait de beaucoup qu'elle se fit, donna des mémoires au roi d'Espagne, & à ceux de son Conseil sur cet affaire (comme personnage à qui touchait le fait des îles, pour ce qu'il en était déjà nommé gouverneur) à quoi lui fut répondu qu'il eut à partir en diligence avec les soldats qui allaient devers son gouvernement, à cause de l'urgente nécessité qui se présentait auxdites îles ; & que quant à l'ambassade, qui n'était pas chose si pressée, ni nécessaire, on en traiterait plus à loisir, & en temps & lieu, que le Conseil aviserait être plus commode pour ce faire ; & que lors on en consulterait avec le roi catholique, à ce que lui qui était le maître de l'affaire, eût à ordonner sur icelle ce qu'il verrait être plus expédient à la gloire de Dieu, & au service de sa personne ; & avec cette réponse ledit gouverneur s'en alla.

Si échut au mois d'août l'année d'après, qu'on vint derechef en Espagne de la part des îles (auxquelles n'était encore arrivé le gouverneur devant dit) pour requérir plus instamment ce qu'ils avaient demandé les autres

Histoire du grand royaume de la Chine

fois, envoyant quand &⁸ leur requête la relation du père Martin de Herrade, provincial des augustins, & de ses compagnons religieux, contenant l'entrée d'iceux dans le royaume de la Chine, avec les choses qu'ils y avaient vues & entendues (comme il se verra plus au long par ci-après en la seconde partie de cette histoire). Le roi d'Espagne voyant cela résolut d'envoyer cette ambassade qu'ils lui avaient demandée par tant de fois ; ce qui advint lorsque commençait le voyage de Portugal, qui était de grande occupation & importance : signe bien appert & manifeste, que telle chose se faisait par la volonté de Dieu, en la main duquel est le cœur du roi comme dit le sage.

Quant à la nomination du personnage qui devait être envoyé, il la remit à la discrétion de son Conseil royal des Indes, où était pour lors président Dom Antoine de Meneses, lequel, comme je l'eusse été voir, pour communiquer avec lui de quelques affaires dont on me chargeait, & de plusieurs autres dont il s'informait, & en telles communications eût traité avec moi par plusieurs fois de diverses choses de la Chine, & du royaume de Mexique (où j'avais toujours demeuré depuis l'âge de dix-sept ans), se persuada par cette longue fréquentation, avec le bon vouloir qu'il me portait, que je saurai bien mettre à exécution la volonté du roi catholique, lequel entendait que ce fût un religieux qui allât faire telle ambassade ; joint aussi qu'il savait bien que tout mon désir était de procurer le salut de ces pauvres âmes idolâtres, & pouvoir faire quelque bon service, qui fût agréable à mon roi.

Toutes ces considérations prédites, avec ^{p.109} l'expérience des navigations & la connaissance du lieu & des gens que j'avais, lui firent juger que j'aiderai de beaucoup à l'effet de l'entreprise, que ledit seigneur roi, & ceux des îles prétendaient. Et partant s'étant résolu en cet avis, & d'ailleurs se voyant pressé de partir avec le roi catholique audit voyage de Portugal, remit l'expédition de ma dépêche aux seigneurs du Conseil royal, où il présidait : lesquels étaient pour lors le licencié Gasca de Salazar ; le docteur Gomés de Santisteuan, le licencié Espadero, le licencié Dom Diego de Zuniga, le docteur Vayllo, le licencié Eno, & le licencié Gedeon de

Histoire du grand royaume de la Chine

Hinojose : par le commandement desquels je partis de la cour, & m'en allai à Séville, où il avait été ordonné que se feraient les préparatifs des choses, que je devais porter devers le roi de la Chine. Je demurai là quelques jours à les solliciter & hâter, & d'autant qu'elles s'offraient en si grand nombre, que celles qui étaient les plus nécessaires ne pouvaient pas être prêtes ni expédiées pour le temps que la flotte devait partir : ledit seigneur licencié de Salaçar, lequel présidait pour lors en la Chambre de la négociation de Séville, en avertit le roi d'Espagne (qui était en la ville de Badajoz, occupé aux affaires du royaume de Portugal comme dit est) afin qu'il mît tel ordre, qui lui plairait aviser.

Si envoya dire ledit seigneur roi, que nonobstant le retardement des préparatifs, la flotte ne laissât pas de partir ; & que quand à moi, j'attendisse toujours à Séville, tant que tout ce qu'il était besoin de porter devers le roi de la Chine fût fait & parfait, selon & comme il l'avait enjoint & commandé : & que quand tout serait prêt, on équipât un navire ou un galion, dans lequel se fit le voyage jusques à la Nouvelle Espagne, afin que nous pussions atteindre en ce lieu les vaisseaux, lesquels partaient chaque année pour aller aux Philippines devers Noël. Ce mandement fut différé jusques au commencement de carême, tant pour plusieurs choses, qui se faisaient, & n'avaient pu être achevées en si peu de temps, comme pour la coqueluche universelle, laquelle courait cette année-là par toute l'Espagne. Après que tout fut mis à point & en ordre, les lettres du roi catholique me furent baillées par le mandement dudit sieur licencié de Salaçar, ensemble les autres choses, que je ne veux point ici déclarer, en tant qu'elles sont en trop grand nombre, & que j'ai été long en ce chapitre : joint qu'il me semble que le discret & sage lecteur les pourra juger de soi-même, en considérant d'une part la magnanimité du roi catholique qui les envoyait, & imaginant d'autre part la grandeur & chevance du prince, à qui elles s'adressaient, dont nous avons assez parlé au discours de cette histoire.

Je voudrais bien qui me fût loisible de raconter le tout particulièrement, & mettre ici la copie des lettres que le roi d'Espagne ^{p.110} envoyait à ce roi

Histoire du grand royaume de la Chine

payen (comme étant bien digne de son auteur), mais d'autant que l'effet ne s'en est point réussi, & que je n'ay pas congé de ce faire de la part de celui qui me le peut donner, avec ce que je suis pour le présent en un lieu, où je ne le puis demander, je ne m'enhardirai pas d'avantage, de peur d'excéder les limites de fidélité. Pourtant il suffira de savoir, que tant lesdites lettres & ambassade, comme l'offre d'amitié que faisait par icelles le roi d'Espagne, n'étaient à autre fin & intention, que pour attirer le roi de la Chine, ensemble tous ses sujets & vassaux à la connaissance du vrai Dieu, & recevoir notre sainte foi catholique ; & pareillement leur faire entendre la grande erreur où ils étaient, n'ayant point la connaissance du vrai Dieu, créateur du ciel & de la terre, & de toutes les créatures du monde, visibles & invisibles, salvateur & glorificateur de ceux qui croient en lui par une vraie connaissance, & obéissance à sa sainte loi déclarée par sa parole, & confirmée par ses miracles, & telles autres choses à ce propos.

Ayant eu ainsi ma commission & dépêche, je partis incontinent d'Espagne, & m'acheminai vers le royaume de Mexique, auquel lieu étant arrivé, & s'y offrant d'aventure un certain inconvénient (dont le roi catholique avait commandé à son départ qu'on ne fît faute de l'avertir), & étant chose nécessaire de le lui mander & faire à savoir, avant que de passer plus outre : le viceroi du royaume (qui était le comte de Corugne) trouva bon que je retournasse à Lisbonne, où était ledit seigneur roi, pour lui faire entendre les difficultés, qui s'étaient trouvées en une assemblée, que son viceroi avait faite des plus grands & principaux du pays, touchant la poursuite de l'ambassade.

Sur cette résolution je partis du susdit royaume, & repris la route d'Espagne, laissant le présent susmentionné dedans la ville de Mexique, entre les mains des principaux officiers, tant qu'eût été ordonné ce qu'il fallait faire dudit présent. Je trouvai le roi d'Espagne à Lisbonne, lequel après lui avoir présenté les lettres qu'on lui écrivait sur ce fait, & déclaré l'avis de l'ambassade dessusdite, prit l'affaire en grande recommandation, & se chargea lui-même de chercher les occasions, pour effectuer son bon zèle & intention : comme je crois qu'il s'y est déjà bien employé, & s'y

Histoire du grand royaume de la Chine

emploie encore à présent par tous moyens à lui possibles ; & que nous verrons en bref notre S. foi catholique romaine plantée en la Chine, & la fausse idolâtrie exilée hors du royaume. Ce que j'espère devoir à venir bientôt, Dieu aidant, attendu qu'il y a déjà dans le royaume des religieux augustins, & des observantins de saint François, & des jésuites avec (qu'on appelle là les Pères de saint Paul) desquels il y en a déjà cinq ou six de résidents en la ville de Xauquin, où c'est que demeure le viceroy, & y p.111 ont fait déjà un couvent depuis l'an 1583, avec une église où ils disent messe d'ordinaire ; & tient-on pour tout certain qu'ils ont eu congé dudit viceroy de pouvoir aller librement par tout le royaume. Que s'il est ainsi, comme je crois, il faut présumer que le viceroy leur a octroyé ledit congé avec la bonne permission de son roi, autrement il ne serait pas si osé de ce faire.

Pour le jourd'hui j'entends qu'un bon nombre de religieux d'Espagne, de l'ordre de saint Dominique, vont audit royaume de la Chine, par l'ordonnance & commandement du roi catholique, & des seigneurs de son Conseil royal des Indes, afin d'aider à l'entreprise des religieux susnommés, de la part desquels, ensemble de leur sainteté & grandes lettres, on peut espérer quelque grand effet qui s'en ensuivra infailliblement, comme j'espère, pourvu qu'ils s'unissent tous ensemble en charité, comme serviteurs d'un même maître, & ouvriers d'un même ouvrage. Car par ce moyen les uns faisant leur devoir d'un côté, & les autres d'autre, & étant assistés de la grâce de Dieu, avec quelque peine & industrie qu'ils pourront mettre, ils gagneront les cœurs & les volontés de ces idolâtres, & ôteront au démon la possession d'un si grand royaume, qu'il retient & usurpe injustement par tant d'années, le réduisant sous la puissance de celui qui en est le vrai seigneur par création & rédemption.

À quoi ne servira pas de peu le grand désir qu'ont les Chinois de procurer leur salut, & dont ils montrent de grands & évidents témoignages, ce qui leur vient (à ce qu'ils disent) pour avoir lu en leurs livres :

Histoire du grand royaume de la Chine

« Que du côté d'Occident leur doit venir la vraie loi, laquelle les enlèvera au Ciel pour y être anges,

de sorte que comme ils voient venir à leur royaume les religieux de par deçà lesquels ils pensent être du vrai côté d'Occident, aussi tiennent-ils sans doute que la croyance qu'ils leur portent est cette légitime & vraie loi, par l'observance de laquelle ils doivent monter au Ciel, & devenir anges. À cela les ont affectionnés de beaucoup les commandements de notre foi, & le catéchisme aussi qui est traduit en leur langue, & qui court déjà en plusieurs endroits du royaume ; occasion que plusieurs d'entre eux des plus principaux se sont convertis à notre foi catholique ; & que les autres étant aidés du ciel, & incités par l'exemple des convertis commencent à demander le saint baptême, lequel on diffère encore de leur bailler, de peur d'émouvoir quelque sédition au royaume, & afin aussi que quand on leur octroiera, ils soient plus fermes en la foi.

Dieu veuille favoriser de sa grâce cette entreprise qui est sienne, & l'acheminer toujours à la gloire de son saint nom, & à l'exaltation de sa foi, afin qu'une si grande multitude & infinité d'âmes rachetées de son précieux sang puissent être toutes sauvées, & pour ce faire lui plaise inspirer le roi d'Espagne susnommé à continuer & poursuivre ce qu'il a si bien commencé, enflammant de jour à autre le zèle ardent de ^{p.112} son cœur, & mettant arrière de lui tout ce qui le pourrait refroidir. Car il n'y a pas de doute que le démon notre adversaire n'empêche une si bonne œuvre par toutes voies & manières : Mais contre Dieu & sa divine volonté, il n'y a ni pouvoir ni sagesse.

@